

CNRS EDITIONS

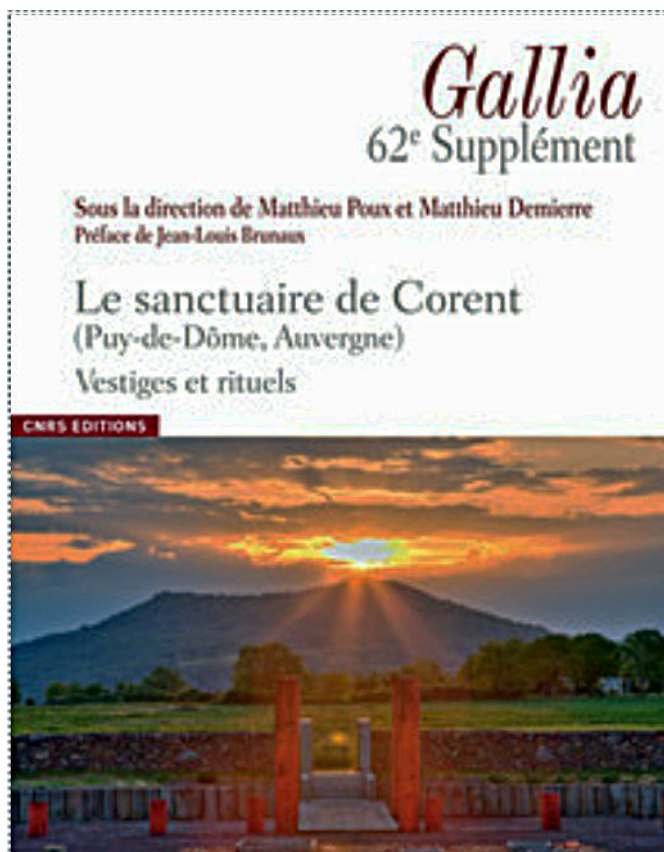
CNRS Éditions

AC  
CI  
MÉ  
PR  
SC

Chapitre VI. Analyse  
chronologique et fonctionnelle



Conclu



ME, AUVERGNE) | Matthieu Poux, Matthieu Demierre

## Chapitre VII. Synthèses

Matthieu Poux, Matthieu Demierre, Sylvain Foucras, Romain Lauranson, Romain Guichon, Katherine Gruel, Noémie Beck, Audrey Pranyies et Magali Garcia

p. 543-657

TEXTE NOTES AUTEURS ILLUSTRATIONS

TEXTE INTÉGRAL



- 1 Les chapitres précédents se sont attachés à décrire de manière objective les vestiges et les mobiliers du sanctuaire de Corent ainsi que les relations chronologiques et fonctionnelles qui les unissent. Ont été écartés de l'analyse les éléments d'interprétations qui peuvent, par nature, prêter à discussion et, surtout, sont susceptibles d'évoluer au fil des fouilles menées sur le site ou sur d'autres gisements contemporains.

Ce document est une reprise partielle du texte du Chapitre VII

Ce document pdf est destiné à une lecture plus facile  
que la lecture écran originale

Les illustrations ne sont pas reprises ni les annotations complémentaires

**Source de ce document**

**<https://books.openedition.org/editions-cnrs/46905?lang=fr>**

# LE SANCTUAIRE DE CORENT (PUY-DE-DÔME, AUVERGNE)

Matthieu Poux, Matthieu Demierre

## CHAPITRE VII. SYNTHÈSES

Matthieu Poux, Matthieu Demierre, Sylvain Foucras, Romain Lauranson, Romain Guichon, Katherine Gruel, Noémie Beck, Audrey Pranyies et Magali Garcia

1 Les chapitres précédents se sont attachés à décrire de manière objective les vestiges et les mobiliers du sanctuaire de Corent ainsi que les relations chronologiques et fonctionnelles qui les unissent. Ont été écartés de l'analyse les éléments d'interprétations qui peuvent, par nature, prêter à discussion et, surtout, sont susceptibles d'évoluer au fil des fouilles menées sur le site ou sur d'autres gisements contemporains.

2 Replacer le site dans son contexte historique et socio-culturel, au-delà de sa valeur de référentiel architectural ou typo-chronologique, ne représente pas moins l'étape ultime et indispensable des cinq campagnes consacrées à son exploration. Rédigés dans cette perspective, les textes composant ce chapitre aborderont successivement le cadre architectural du sanctuaire, les rites accomplis dans son enceinte, les mécanismes politiques et économiques qu'ils mettent en œuvre, ainsi que l'identité de leurs protagonistes.

## LE CADRE ARCHITECTURAL

3

### **Matthieu Poux avant le sanctuaire : quatre millénaires d'occupations et de dépositions**

4

La fouille des niveaux de sol préservés dans la cour du sanctuaire a montré que ses fondations s'implantent sur une longue séquence d'occupation, échelonnée du Néolithique moyen au second âge du Fer. L'exploration des quartiers environnants, conduite depuis 2005, démontre que ces occupations s'étendaient bien au-delà de ses limites, sur les dizaines d'hectares qui constituent la partie basse du plateau.

5

L'enclos d'époque néolithique, dont les palissades parallèles ont été reconnues sur une cinquantaine de mètres à l'intérieur du sanctuaire, se développe en direction de l'est. Son ampleur est confirmée par la découverte, en 2011, d'un nouveau tronçon situé dans son prolongement, au niveau de la cavea du théâtre qui jouxte son angle sud-est. Cette enceinte semble délimiter une surface d'au moins un hectare, à en juger par la courbure de son tracé et la mise en évidence, en 2010, d'un possible retour situé une centaine de mètres plus à l'est (Poux et al., 2012, p. 273). Ce dernier est associé à des vestiges de constructions sur poteaux datés par le mobilier de la même période (Néolithique moyen) que ceux mis au jour

dans l'angle nord-ouest du sanctuaire. Cet espace coïncide avec la zone de dispersion des quelque 200 haches polies, recueillies en prospection sur le plateau, qui proviennent majoritairement de la proche périphérie du sanctuaire. Leur récurrence évoque moins des outils fonctionnels que des marqueurs de prestige. Une partie d'entre elles a certainement été abandonnée à des fins votives, sur un site visiblement privilégié pour ce type de dépositions, puisqu'il concentre à lui seul plus de 40 % de l'effectif comptabilisé à l'échelle du département (Surmely et al., 2001). Son importance symbolique, qui n'est pas incompatible avec l'existence d'un habitat, s'illustre aussi par la présence, au sommet du Puy de Corent, d'une sépulture collective. Elle a pu faire l'objet d'un culte funéraire, rythmé par des cérémonies régulières accomplies dans la partie médiane du plateau (Chambon, 2003).

6

À l'âge du Bronze, cette vocation particulière assignée au plateau de Corent ne se dément pas. Les vestiges reconnus dans le sanctuaire et à ses abords, qui comprennent un grand nombre de foyers et d'épandages céramiques, datés successivement du Bronze ancien, moyen et récent, correspondent incontestablement à ceux d'un habitat. Si ses structures demeurent difficiles à mettre en évidence, il est établi que cet habitat s'étendait, au début du I<sup>er</sup> millénaire (Bronze final 3a/3b), sur plusieurs dizaines d'hectares au nord et à l'est du téménos. Ces marqueurs domestiques s'assortissent presque systématiquement

de marqueurs métalliques qui sont beaucoup plus inhabituels dans ce type de contexte : pièces d'armement et de char, haches, couteaux, bracelets ou épingles en bronze se comptent par dizaines au terme de chacune des campagnes de fouilles menées dans ce secteur entre 2006 et 2010 (fig. 335). Beaucoup d'entre eux ont été recueillis intacts (couteaux, épingles, hache) et certains correspondent manifestement à des dépôts volontaires, à l'instar de ces deux bracelets intacts, empilés à proximité d'un foyer (inédit, fouille 2010). D'autres, comme les deux poignards rhodaniens anciennement recueillis sur le site, relèvent fréquemment et par nature des mêmes pratiques ; l'un d'eux a été découvert en bordure de la grande dépression humide localisée dans l'angle nord-est du plateau, qui constitue un lieu privilégié pour ce type de déposition. Qu'ils aient été perdus ou déposés intentionnellement sur le site, tous ces objets attestent, a minima, de son occupation par des populations privilégiées. Les gestes de dévotion dont certains ont fait l'objet, accomplis par des membres de l'élite guerrière ou par leur cercle familial, préfigurent ceux qui animeront, un millénaire plus tard, le sanctuaire gaulois de la fin de l'âge du Fer.

7

Cette dimension aristocratique et religieuse est également perceptible au premier âge du Fer. Aux VII<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> s. av. J.-C., le secteur du sanctuaire est occupé par une petite agglomération dont les unités domestiques ont été reconnues sur un ou deux hectares. Au nord de cet habitat, un grand cercle funéraire d'une trentaine de mètres de diamètre, datable – d'après sa forme – de la fin de l'âge du Bronze ou du tout début de l'âge du Fer, a été repéré en photographie aérienne à moins de 200 m au nord du téménos laténien (fig. 336). Il marque le centre d'une nécropole tumulaire, dont d'autres

tombes sont visibles sur les clichés. Du plateau de Corent provient une grande épée en bronze de type Miers, attribuée au début de la période hallstattienne, qui se rattache sans doute au même cercle de sépultures (Milcent, 2004, p. 86-88, fig. 48).

8

Dès le IV<sup>e</sup> millénaire, les occupations pré- et protohistoriques mises en évidence sur le Puy de Corent se distinguent par l'abondance de marqueurs liés à la sphère aristocratique, religieuse et funéraire. Pour autant, il est impossible d'établir un véritable lien de continuité fonctionnelle entre ces manifestations récurrentes, qui sont séparées par d'importants hiatus (notamment au cours du Néolithique et du Hallstatt final, très peu représentés dans les collections recueillies sur le plateau). Elles sont, en outre, systématiquement associées à des vestiges d'habitat, qui excluent l'hypothèse selon laquelle le site aurait été dédié exclusivement à l'exercice de pratiques collectives. Elles procèdent plutôt d'un phénomène de rémanence, ou de persistance, de l'élément religieux et funéraire qui caractérise généralement les agglomérations importantes, occupées par des populations à fort statut socio-économique. Ce phénomène s'explique, en premier lieu, par la situation géostratégique du plateau, au débouché de la plaine de Limagne et en surplomb de l'Allier, ainsi que par ses atouts défensifs.

9

Les mobiliers liés à ces occupations pré- et protohistoriques se retrouvent en grand nombre dans les remblais d'excavation et de calage du fossé de téménos laténien. Ces vestiges n'entretiennent, là encore, aucune relation directe d'ordre chronologique et encore moins fonctionnel. Que ce soit pour le Néolithique, l'âge du Bronze ou le premier âge du Fer, ils sont associés aux mar-

queurs incontestables d'une occupation domestique. On ne saurait donc parler, avant la fin de l'âge du Fer, d'un périmètre réservé à l'exercice de la religion, contrairement à ce qui a été envisagé dans un premier temps à propos des épandages de céramiques hallstattiennes fouillés dans l'emprise de l'enclos A (Poux, Deberge et al., 2002, p. 102). Leur étude approfondie a en effet démontré qu'ils correspondent aux vestiges d'activités culinaires et artisanales, fossilisés par l'incendie de l'habitat dans lequel ils étaient conservés (voir supra, chap. II, p. 30-36). Tout au plus peut-on supposer qu'ils entretenaient un lien avec la nécropole tumulaire localisée plus au nord. De la même manière, les dépositions volontaires de haches, couteaux ou épingles qui accompagnent les structures sur poteaux et les foyers de l'âge du Bronze mis au jour dans le périmètre du sanctuaire ne remettent pas en cause leur vocation d'habitat.

*Fig. 335 – Objets métalliques entiers déposés dans le périmètre de la dépression humide à l'entrée du plateau (poignard de type rhodanien, âge du Bronze ancien) et dans des contextes d'habitat de l'âge du Bronze final (hache, couteau, bracelets, âge du Bronze moyen et final). D'après Poux et al., 2012.*

*Fig. 336 – Cercle tumulaire de l'âge du Bronze visible sur les clichés aériens au nord du sanctuaire (en bas à droite, cliché F. Lontcho).*

10

La cohabitation de ces deux aspects, domestique et cultuel, n'a rien de surprenant puisqu'elle est attestée sur d'autres sites protohistoriques, tel que par exemple le site de Saint-Priest dans le Rhône (Poux, 2003). La question se pose exactement dans les mêmes termes à la fin de l'âge du Fer, pour caractériser l'étroite relation qui unit le sanctuaire à l'oppidum

environnant.

11

De cette accumulation d'indices on peut déduire que, bien avant de devenir un oppidum, le plateau de Corent a servi de cadre à des cérémonies collectives à caractère funéraire et religieux, accomplies en l'honneur des ancêtres défunts, des héros et/ou des dieux protégeant la communauté, en marge des habitats ou sur un plateau inoccupé. Cette dernière hypothèse est avancée pour expliquer la fréquentation précoce de certains oppida comme ceux de Gournay-sur-Aronde (Oise), du Titelberg au Luxembourg ou celui de Bern-Engelhalbinsel en Suisse. Leurs vastes espaces dégagés, parfois fortifiés, ont accueilli des manifestations publiques présidées par des élites soucieuses d'affirmer leur souveraineté sur le territoire et d'en fixer les limites. Ce processus, bien mis en évidence en pays trévire, s'illustre sur ces mêmes sites par une séquence millénaire d'occupations ou de fréquentations discontinues (Metzler et al., 2006).

12

À Corent, cette lecture diachronique se heurte aux importantes lacunes chronologiques et, plus encore, fonctionnelles qui séparent ces différentes manifestations. L'existence avérée, à l'âge du Bronze, de pratiques rituelles en contexte d'habitat ne saurait être mise sur pied d'égalité avec la construction et l'entretien, entre la fin de l'époque gauloise et l'Antiquité tardive, d'un lieu de culte monumental à vocation publique, lui-même environné d'habitats témoignant de pratiques similaires de dévotion domestique. Sa fondation, dans le troisième quart du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., est sans antécédents sur le site et manifeste a contrario l'instauration d'un culte nouveau, chargé d'une dimension pérenne et publique, répondant vraisemblablement à une mutation des institutions politiques de la cité

arverne.

13

Ce problème de continuité se pose surtout pour la période qui précède immédiatement la fondation du sanctuaire. L'extrême rareté des artefacts datés des phases ancienne et moyenne de la période laténienne montre que son enceinte n'a pas été précédée d'une occupation importante et constitue bien l'un des tous premiers aménagements de l'oppidum. Cette affirmation doit néanmoins être pondérée par la présence, discrète mais récurrente et suffisamment bien caractérisée, de mobiliers datés du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. : bouteilles à faible ajour (type 3B de Lejars), bracelets à protubérances ou méandriforme à fil tressé en « S » (type 4 de Delnef), ainsi que certaines formes céramiques très archaïques retrouvées dans les terres de calage de la palissade, appartenant incontestablement aux phases La Tène B2 et La Tène C1, entre la fin du III<sup>e</sup> s. et la fin du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. Certains types de fibules en fer de schéma La Tène moyenne et/ou de bracelets à profil côtelé en verre bleu ou transparent à filaments jaunes, documentent la phase suivante de La Tène C2, dans la première moitié du III<sup>e</sup> s. av. J.-C.

14

En l'absence de contextes et de structures cultuelles caractéristiques, il est difficile d'interpréter ces découvertes. Dans la continuité des pratiques documentées pour les époques précédentes, elles pourraient attester l'existence, dans ce secteur précis du plateau, d'un premier espace de rassemblement plus ou moins structuré, antérieur à la fondation du sanctuaire. Le faible nombre d'objets ne permet pas de déterminer si ce phénomène a précédé immédiatement sa fondation ou relève d'une phase antérieure. L'existence d'un hiatus entre deux phases d'activité d'un lieu de culte est notamment attestée à Mont-

martin (Oise), où un demi-siècle sépare la phase ancienne (peu représentée) de l'enclos cultuel et sa phase d'activité maximale, datée de La Tène C2-D1 (Brunaux, Méniel, 1998). Par ailleurs, la présence d'objets anciens sur les lieux de culte tardo-laténiens est fréquemment signalée, à l'instar de celui de Tintignac (Corrèze) ou encore du sanctuaire de Niort (Deux-Sèvres), qui ont livré des armes et des pièces de vaisselle dont la chronologie remonte jusqu'au III<sup>e</sup> s. av. J.-C. (Hiernard, 1996, p. 237 ; Maniquet, 2008). On peut avancer, parmi d'autres hypothèses, celle de reliques intégrées à une panoplie d'accessoires liturgiques constituée sur le long terme.

15

L'implantation du téménos, dans le troisième quart du III<sup>e</sup> s. av. J.-C., ne représente peut-être que la fixation et la matérialisation, sous une forme monumentale bien visible dans le paysage, d'un espace de rassemblement occupé et fréquenté depuis plusieurs millénaires. La question du rapport chronologique et fonctionnel qui l'unit, à cette époque, au territoire environnant, relève d'une problématique complexe qui doit également tenir compte des autres sites du Bassin clermontois fouillés dans les dernières décennies (Poux, à paraître). On se bornera ici à noter que la fondation du sanctuaire intervient à une époque où la vaste agglomération ouverte constituée entre les sites d'Aulnat et de Gandaillat, depuis le III<sup>e</sup> s. av. J.-C., est encore occupée et connaît même son apogée (Deberge, 2007). Les fouilles menées depuis 2005 dans la périphérie du sanctuaire indiquent a contrario l'absence, entre les années 140 et 120 avant notre ère, d'une ville importante sur le plateau de Corent. Seul le sanctuaire édifié en son centre peut être considéré comme véritablement contemporain du complexe d'Aulnat-Gandaillat, abandonné dès les années 120-100 avant notre ère. On peut dès

lors envisager que les deux sites ont entretenu un lien fonctionnel, voire visuel. Bien que situé à une dizaine de kilomètres de distance, le Puy de Covent est en effet parfaitement visible depuis les marges sud du site clermontois.

16

La consistance et la nature de ce lien restent, toutefois, difficiles à caractériser. Il est possible que le sanctuaire de Covent, situé aux marges de la dépression de Limagne, ait matérialisé dès cette époque les limites de l'agglomération ou de son territoire. À l'inverse, on peut supposer que sa fondation préfigure déjà l'implantation d'un nouveau pôle d'agglomération distinct, qui s'est étalée sur une à deux décennies. Édifié au centre géographique du plateau, le sanctuaire de Covent constitue quoi qu'il en soit le point de fixation autour duquel se développe, au plus tard entre les années 120 et 110 avant notre ère, une ville importante qui supprime rapidement l'ancienne agglomération d'Aulnat. Définitivement abandonnée avant le début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., cette dernière devient elle-même un site satellite de l'oppidum de Covent, seul occupé à cette période.

## L'ENCLOS PALISSADÉ, ÉLÉMENT FONDATEUR DE L'ESPACE CULTUEL

17

L'acte de fondation du sanctuaire réside dans l'aménagement de son enceinte sacrée, qui établit d'emblée une frontière intangible entre les espaces situés, respectivement, à l'extérieur et à l'intérieur de l'enceinte, entre le monde profane et sacré (Brunaux, 2000b). Dans la plupart des sociétés antiques, l'importance accordée à cette opération traduit autant un acte de soumission à l'autorité divine qu'un souci de cloisonnement, de cantonnement des activités non profanes en un lieu bien

identifié. La fondation du sanctuaire vise avant tout à leur assigner une place bien précise dans les limites de la cité, afin de permettre aux hommes d'user sans réserve de leurs prérogatives sur le reste du territoire (Poux, 2006). L'enceinte culturelle correspond, sur un plan aussi bien étymologique que fonctionnel, à la notion grecque de *téménos*, issue du verbe *τημνειν*, « couper » et qui signifie dans ce contexte « coupé de l'extérieur » (Casevitz, 1984). Avant de se manifester sous la forme d'une enceinte, l'enclos découpe une portion de terrain régie par une géographie, une idéologie et des règles qui lui sont propres.

18

Cette césure, au sens propre du terme, est matérialisée de la façon la plus concrète par le creusement d'une tranchée qui entaille profondément le sol. À Covent, le substrat rocheux a été excavé de main d'homme, sur 1,50 m de profondeur et plus de 3 m de largeur, pour une circonférence totale de près de 200 m. Quelles qu'aient pu être les modalités pratiques ou rituelles d'un tel acte, il équivaut du point de vue symbolique au sillon tracé à la charrue, dans le cadre de la fondation et de la délimitation des espaces religieux dans le monde romain. Il n'est pas exclu, à cet égard, que l'implantation du fossé ait été précédée d'un rituel analogue, même si son creusement et les réaménagements ultérieurs dont il a fait l'objet n'en ont laissé subsister aucune trace.

19

Cet acte fondateur de l'espace religieux et peut-être même, par extension, de l'espace urbain qui l'environne est donc chargé d'une dimension autant symbolique que fonctionnelle. À cette affirmation semble s'opposer le fait que le fossé d'enceinte de Covent n'est pas resté ouvert, à l'instar de ceux d'autres sanctuaires comme celui de Gournay-sur-Aronde et de Montmartin dans l'Oise, ou encore

de Ribemont-sur-Ancre dans la Somme (Arcelin, Brunaux, 2003). La nécessité pratique d'aménager une profonde tranchée pour l'implantation d'une palissade, suffirait en soi à expliquer sa présence. Sa conception même tend pourtant à indiquer que son creusement répondait à d'autres préoccupations. En effet, il a été effectué sur tout le pourtour de l'enceinte, sans ménager d'interruption pour en permettre l'accès. Son entrée, évidemment prévue dès l'origine, se situe pourtant à l'emplacement d'une remontée de la veine de basalte qui aurait dû inciter les constructeurs à s'épargner cet effort. Excavé dans un premier temps au même titre que les autres sections du fossé, ce tronçon a été remblayé artificiellement peu de temps après son ouverture par une couche de pouzzolane vierge de tout mobilier, correspondant à ses déblais d'excavation. Sans que ce détail soit visible en surface, l'enclos palissadé a manifestement été conçu comme une barrière infranchissable avec le monde extérieur.

20

Cette frontière est matérialisée, en surface, par une puissante palissade de poteaux en bois implantés dans une rigole aménagée au fond du fossé. Sa largeur est adaptée au maintien de ces puissants poteaux, larges d'au moins 0,30 m, pour une hauteur hors sol estimée entre 4,50 m et 5,50 m. Maintenu par une épaisse couche de remblai, constituée par les terres d'excavation du fossé, cette enceinte palissadée délimite un espace quadrangulaire de 40 m sur 45 m. Clôturée sur ses quatre côtés, elle s'assimile en l'occurrence à la notion grecque de *péribolos* (*péribolos*). Dès la fondation du sanctuaire, cette enceinte se distingue par sa dimension monumentale et son insertion bien marquée dans le paysage. Sur un plan plus prosaïque, elle permettait d'occulter les activités exercées à l'intérieur de l'espace sacré et à en res-

treindre l'accès.

21

L'accès au téménos, propriété intangible et inaliénable de la divinité, fréquentée et utilisée par la communauté humaine dans des conditions bien précises, était strictement réglementé par les prêtres et leur personnel chargés de son contrôle. Sa forte portée symbolique se devait d'être matérialisée, d'une manière ou d'une autre, par un dispositif de porte ou de passerelle. À Gournay-sur-Aronde, le fossé ouvert qui entoure le sanctuaire a nécessité l'aménagement d'un porche d'entrée précédé d'un ponton de bois qui en permettait le franchissement (Bruneaux et al., 1985). Le même dispositif se retrouve, sous une forme moins spectaculaire, au centre de la branche orientale du péribole de Corent. Le tracé de la palissade s'interrompt à hauteur du tronçon remblayé de pouzzolane, encadré par deux puissants montants qui maintenaient probablement une porte en bois à deux battants. Cette entrée est précédée à l'est par un plancher en bois soutenu par neuf petits poteaux qui participait peut-être de la même symbolique qu'à Gournay. La stratigraphie ne permet pas, toutefois, d'affirmer qu'il y ait figuré dès l'origine.

22

Ce premier sanctuaire se distingue d'emblée par la monumentalité et la régularité de son enceinte. Sa datation ancienne, sa forme caractéristique et ses dimensions relativement imposantes, qui ne possèdent aucun équivalent en territoire arverne ni même dans les territoires limitrophes de Gaule centrale ou du Massif central (Bituriges, Éduens, Lémovices, Velaves ou Ségusiaves), lui confèrent une place particulière dans le paysage religieux de Gaule centrale.

23

Ce sentiment est conforté, à plus large échelle, par une comparaison de son plan avec celui de

trois grands sanctuaires contemporains, auxquels on accorde généralement un statut territorial, voire supraterritorial (fig. 337). L'exemple du vaste sanctuaire de Ribemont-sur-Ancre (Somme) s'impose par ordre d'ancienneté. Fondé dès le début du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., ce site emblématique des pratiques religieuses du second âge du Fer est identifié au principal lieu de culte des Ambiens, reconnu par une confédération militaire réunissant l'ensemble des peuples de Belgique occidentale. Son enclos principal présente, à quelques mètres près, les mêmes dimensions que celui de Corent et une configuration similaire, caractérisée par une légère divergence de sa branche occidentale qui lui donne une forme plus parallélépipédique que carrée ; son orientation est également identique, à quelques degrés près (Brunaux et al., 1999 ; Fercoq du Leslay, 2000). Sur le territoire voisin des Vélocasses, l'enclos principal du sanctuaire de Fesques peut se prévaloir d'un statut comparable et partage les mêmes caractéristiques (Mantel et al., 1997). Au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, sa première enceinte est doublée sur sa face interne d'une galerie sur poteaux, dont le module et le plan parallélépipédique sont similaires à ceux de Ribemont et de Corent. Ce schéma a également été appliqué pour la construction du complexe cultuel d'Hayling Island (Hampshire), qui semble avoir eu un rôle fédérateur pour les populations établies dans la partie sud de l'île de Bretagne (King, Soffe, 1994) ; bien que sensiblement plus régulier, son plan présente les mêmes dimensions que les trois précédents.

24

Cette coïncidence de plan et de module trahit, à plusieurs centaines de kilomètres de distance, la mise en œuvre d'un même schéma architectural, privilégiant une forme d'enceinte légèrement parallélépipédique ou losangique

ou encore trapézoïdale, de 50 à 60 m de côté. Ce schéma paraît réservé aux grands sanctuaires régionaux ou confédéraux (Poux, 2006), par opposition aux lieux de culte secondaires fréquentés à l'échelle d'un petit territoire rural (Gournay-sur-Aronde), d'une agglomération (Acy-Romance) ou d'une cellule familiale (Montmartin, Fontenay-le-Comte). Ils s'en distinguent en effet par d'autres critères, que ce soit par la richesse des offrandes et des mobiliers retrouvés dans leur enceinte, ou par l'adjonction, à l'époque romaine, d'une parure monumentale qui est généralement l'apanage des grands sanctuaires de cité.

25

La plupart d'entre eux comportent, par ailleurs, des espaces internes ou externes plus ou moins aménagés, permettant le regroupement de populations à l'échelle d'un territoire tout entier, voire de plusieurs peuples limitrophes. L'enclos de Ribemont est flanqué d'une vaste esplanade trapézoïdale et le sanctuaire de Fesques circonscrit par une enceinte de douze hectares, toutes deux interprétées comme des aires consacrées aux rassemblements religieux, politiques et juridiques (Brunaux, 2000a). Cette vocation, qu'ils partagent avec d'autres lieux moins étendus, comme Acy-Romance ou Montmartin, est corroborée dans la plupart des cas par les reliefs de repas collectifs recueillis à leur périphérie (Poux, 2004).

26

Le sanctuaire de Corent ne déroge pas à la règle, puisqu'il est lui-même associé à une vaste esplanade occupée par un affleurement rocheux terrassé de main d'homme, d'environ 70 m de longueur pour 60 m de largeur, fermée à l'est par une palissade interrompue par un porche d'accès, dont les puissants poteaux font face à ceux de la porte du sanctuaire (voir infra, p. 632-636 et fig. 381). Épargné par les construc-

tions urbaines, de la fondation à l'abandon de l'oppidum, cet espace enclos s'apparente fortement à l'esplanade inscrite dans le prolongement du sanctuaire de Ribemont-sur-Ancre (voir fig. 384). Le dépôt d'ustensiles et de reliefs de banquet (éléments de grils, déchets de boucherie et amphores sabrées) dans les cavités laissées par l'arrachage des poteaux de la palissade confirme sa vocation collective, qui fait écho aux pratiques attestées, dans sa proche périphérie, pour les époques pré- et protohistoriques (supra, p. 542-546). La découverte, dans son angle nord-est, d'un coin monétaire ayant servi à frapper des espèces communément attribuées au peuple biturige (Collis, Malacher, 1992), indique qu'il a pu être fréquenté par des populations extérieures au territoire arverne.

*Fig. 337 – Comparaison à l'échelle des plans des sanctuaires de Corent, Ribemont-sur-Ancre, Fesques, Hayling Island et Tintignac.*

27

Le rôle des grands sanctuaires dans la définition ou la redéfinition de la souveraineté territoriale, des structures politiques et des alliances qui en garantissent la pérennité, est désormais bien reconnu (Poux, 2006). Le second âge du Fer et, plus singulièrement, la fin de cette période voient l'émergence et la diffusion d'une norme architecturale emblématique de cette fonction, qui transcende les identités et les particularismes culturels. L'enclos quadrangulaire associé à une esplanade plus ou moins vaste est adopté occasionnellement en milieu rural pour certaines résidences aristocratiques comme celle d'Herblay en Île-de-France ou de Batilly-en-Gâtinais dans l'Orléanais (Fichtl, 2010). À l'ouest du territoire arverne, on pourrait également citer l'exemple de l'enclos de la Croix du Buis à Arnac-la-Poste (Haute-Vienne), qui se rapproche de celui de Corent

par les quantités d'amphores vinaires retrouvées mais dont l'interprétation demeure discutée (Poux, 2004), ou encore, le sanctuaire de Tintignac, qui présente un plan comparable mais des dimensions nettement plus réduites (Maniquet, 2008).

## PRINCIPES GÉOMÉTRIQUES

28

L'importance symbolique que revêt la fondation de ces grands sanctuaires et l'effort de normalisation dont témoigne leur tracé d'enceinte invitent à s'intéresser aux règles géométriques qui ont présidé à leur conception.

29

Dans la plupart des sociétés antiques, le tracé des enceintes sacrées répond à une géométrie prédéfinie qui revêt, le plus souvent, une signification symbolique bien précise. Le templum étrusco-romain, apparenté au téménos grec, se caractérise par sa forme quadrangulaire répondant à une conception idéale de l'univers et de l'espace urbain qui en constitue le reflet à l'échelle humaine (la Roma quadrata des origines). Son emprise, sa forme et son orientation sont régies par des lignes de force définies par les prêtres en amont du travail de l'architecte. Lors de l'inauguratio, les augures découpent symboliquement une portion de ciel de forme carrée, dont le templum terrestre représente la transposition au sol. Ses limites coïncident avec celle de l'édifice cultuel désigné par extension sous le terme de « temple », entouré de son péribole. La groma des arpenteurs ne fait que transposer et tracer ces lignes sur le terrain, qui se croisent à angles droits pour engendrer des plans parfaitement orthonormés.

30

L'enclos de Corent présente lui aussi une forme approximativement carrée, délimitée par un fos-

sé qui entaille profondément le sol et de hautes palissades qui découpent une fenêtre dans le ciel. D'un point de vue purement théorique, sa conception planimétrique a pu répondre au même principe de composition que le téménos et le templum, ou encore le circumsaeptum mentionné sur certaines inscriptions gallo-romaines.

31

Examiné dans le détail, il révèle néanmoins de nombreuses irrégularités, qui s'opposent a priori à une telle comparaison. Si ses branches nord et est peuvent être considérées comme à peu près perpendiculaires, bien qu'elles forment un angle de 89°, la liaison de ses branches ouest et nord, en revanche, ne forme pas un angle droit mais un angle plus aigu d'environ 87°. Le plan qui en résulte présente une forme dissymétrique, parallélépipédique ou rhomboïdale. La même configuration caractérise l'enclos C, dont les deux branches forment un angle d'environ 86°. Si les deux enclos A et B présentent un contour à peu près rectangulaire, leur position est totalement excentrée par rapport au péribole, l'enclos nord (A) étant décalé de plusieurs mètres au nord, à moins de 2 m de la palissade. Son entrée accuse le même décalage en direction du nord. Quant à la structure sur poteaux (D), son orientation est totalement désaxée par rapport à celle du péribole. Les fosses cuvelées (E) sont agencées de façon tout aussi anarchique, puisque trois d'entre elles (E1, E2, E4) sont orientées sur les limites du sanctuaire, alors que la quatrième (E3) s'aligne sur le nord magnétique.

32

Ce plan commun aux sanctuaires de Corent, de Ribemont-sur-Ancre, de Fesques ou d'Hayling Island, peut apparaître très éloigné de la structure orthonormée des sanctuaires grecs ou romains. Il comporte pourtant sa propre logique géométrique. Cette dernière peut

être appréhendée à la lumière d'un article fondamental de Christophe Toupet (2004), qui s'est attaché à décrypter le schéma de réalisation des enclos quadrangulaires d'époque laténienne. À partir d'un certain nombre d'exemples répertoriés en Gaule septentrionale, il montre que leur conception obéit à un même principe directeur, qui s'applique aussi bien pour les enclos de fermes indigènes, les enceintes dédiées à la tenue de banquets, ou les sanctuaires. Il en ressort que leur construction ne repose pas sur un réseau de lignes perpendiculaires tracées à la groma, ni sur une juxtaposition de carrés ou de rectangles, mais à l'aide d'un cordeau tendu entre deux poteaux qui en dessinent la diagonale. L'excédent de cordeau, dont la longueur est supérieure à l'intervalle des poteaux, est utilisé pour tracer une moitié de l'enclos, de forme triangulaire (fig. 338). Le côté opposé est obtenu par symétrie, axiale ou inversée. De cette manière, les sommes des côtés opposés à la diagonale sont toujours ou presque exactement semblables. Cette règle géométrique, applicable à une majorité de cas, a été particulièrement respectée pour les édifices à caractère public.

33

Elle se vérifie, en Gaule centrale, au travers des principes planimétriques adoptés pour la conception du sanctuaire de Corent (fig. 339). La forme particulière de son fossé d'enceinte est effectivement déterminée par une diagonale qui relie ses angles nord-est et sud-ouest et la scinde en deux moitiés, dessinées en symétrie inversée. L'emplacement des deux poteaux (A-A', B-B') qui ont servi à l'accrochage du cordeau ne peut être situé avec une précision absolue et les aménagements successifs du sanctuaire en ont sans doute fait disparaître toute trace. Tout au plus peut-on relever que les angles sud-ouest, respectivement nord-est du péribole, ont été

recreusés à différentes époques pour accueillir des cavités très profondes, dont une au moins a accueilli des dépôts volontaires : l'une d'elles (11264) était occupée par une amphore dressée verticalement, remplie de cendres et environnée de reliefs de repas comprenant de nombreuses vaiselles entières, enfouis à l'extrême fin de l'occupation du sanctuaire laténien (voir supra, fig. 69). Daté de La Tène D2b, ce dépôt pourrait être lié à la refondation du sanctuaire d'époque romaine, qui ne fait que reprendre la forme du péribole laténien.

*Fig. 338 – Principe de construction géométrique des enclos quadrangulaires de la fin de l'âge du Fer (d'après Toupet, 2004).*

*Fig. 339 – Schéma de construction restitué de l'enclos de Corent. Agrandir Original (jpeg, 49k)*

34

Cet axe directeur détermine aussi l'emplacement et la forme des aménagements internes du sanctuaire. Inscrites dans l'angle sud-ouest du péribole, les deux rangées de palissades de l'enclos C, légèrement convergentes, ne font qu'en reproduire le plan à une échelle plus réduite. Détail notable, l'angle formé par ses deux branches (a) ne s'aligne pas exactement sur son axe principal, mais sur une diagonale parallèle, décalée d'environ 2 m plus au sud. Ce décalage peut s'expliquer aisément par la nécessité de tracer des axes secondaires, tout en maintenant en place le cordeau principal. La validité de cette diagonale parallèle se vérifie, si on la prolonge en direction de l'angle nord-est du péribole. Son tracé passe très précisément par les angles nord-ouest (b), respectivement, sud-est (c) des enclos rectangulaires A et B, reliés par un même axe à celui de l'enclos C (a). Cette ligne directrice peut seule justifier la position légèrement désaxée de ces deux enclos par rapport au péribole.

35

Leur plan rectangulaire a lui-même servi de base au tracé de diagonales tertiaires (a, b, g pour l'enclos A ; e, d, g pour l'enclos B), qui se prolongent en direction de l'est pour se croiser à l'emplacement de l'entrée du péribole, dont elles ont manifestement déterminé la position décalée vers le nord. En direction de l'ouest, les diagonales inverses (k, i, z, q) s'entrecroisent devant la structure sur poteaux D, qui s'inscrit très précisément dans l'axe de l'entrée.

36

Cette grille d'analyse redonne une certaine cohérence à la disposition dissymétrique et décalée des vestiges, régis par un schéma de construction élaboré à partir de diagonales et de formes triangulaires symétriques, plutôt que de lignes perpendiculaires et de rectangles emboîtés. Ce mode de conception n'est pas si éloigné qu'il n'y paraît de celui qui régit la fondation du templum romain. Il obéit, en effet, à une logique géométrique déjà mise en évidence pour certains temples étrusco-italiques, dont le plan orthonormé est défini à partir d'un axe diagonal tracé entre deux points fixes (Gotarelli, 2005). Le premier correspond au siège de « l'auguration », situé au point le plus élevé de la cité (sedes inaugurationis), où se tient l'augure chargé de tracer le templum céleste. Le second point correspond au lieu « d'inauguration » de l'édifice, qui coïncide généralement avec le centre topographique de la ville et accueille le templum terrestre (fig. 342). Ce « principe de diagonalité » qui régit, par exemple, la planification de la cité étrusque de Marzabotto au vie s. av. J.-C., est encore adopté au ier s. av. J.-C. pour la conception du portique des Danaïdes édifié sur les pentes du Palatin à Rome (Carandini, 2007, p. 46), ou encore pour la fondation de certaines colonies tardo-républicaines comme celle de Tarraco (Salom i Garetta, 2006).



Fig. 340 – Cratère sommital du Puy de Corent depuis la cour du sanctuaire (vue en direction du sud-ouest, cliché D. Romeuf).

Fig. 341 – Prolongation de la diagonale fondatrice du sanctuaire à l'échelle du plateau.

37

L'axe diagonal qui définit l'emplacement et l'orientation du temple principal de la cité est tracé, dans les trois cas, sur plusieurs centaines de mètres de distance à partir d'un *sedes inaugurationis* situé en surplomb de l'édifice. Si l'on considère que le *téménos* de Corent a été planifié de la même manière, ce point pourrait correspondre au cône d'éruption qui le surplombe de 150 m (fig. 340). Situé à un peu plus de 300 m de distance en direction du sud-ouest, il s'inscrit, très précisément, dans le prolongement de la diagonale (fig. 341). Ce dernier passe, en direction du nord-est, par la source pérenne et la dépression humide situées dans l'angle du plateau, qui pourrait avoir fait l'objet d'un culte dès l'âge du Bronze (supra, p. 543-544). Quant à l'entrée du sanctuaire, elle est alignée à l'évidence sur le Puy-Saint-Romain, dont le sommet culmine à l'est du plateau de Corent et surplombe aujourd'hui encore l'embrasement restitué de la porte du sanctuaire, encadrée par les montants verticaux de sa porte monumentale (infra, fig. 345). Sans exclure une coïncidence, il est vraisemblable que ces trois pôles topographiques ont servi de points de visée naturels – peut-être matérialisés par des aménagements bâtis, dont l'existence devra être confirmée par les fouilles ultérieures – lors de la fondation du sanctuaire.

38

La comparaison avec les procédures d'inauguration italo-étrusques n'a rien d'artificiel : plusieurs textes affirment, en effet, que les druides et les autres corps du clergé gaulois exerçaient un art au-

gural faisant notamment appel à l'observation du vol des oiseaux, par conséquent très proche de celui qui était mis en œuvre à Rome pour la fondation des édifices religieux (Diodore, *Bibl. Hist.*, V, 31 ; Cicéron, *De Div.*, I, 41 ; Artémidore, *Géogr.*, IV, 4). Ces rites divinatoires dont on perçoit la pratique régulière en filigrane, au travers des restes sacrificiels exhumés dans l'enceinte du sanctuaire (infra, p. 613-616), ont pu déterminer dès l'origine son mode d'implantation, en vertu de procédures rituelles et de concepts géométriques qui n'étaient pas forcément différents.

1 Il est parfaitement concevable qu'un document lié à la planification originale des lieux ait été c (...)

2 Cf. I. Fauduet (1993). L'existence de dessins en plan (*ichnographia*) et en élévation (*orthographia*...)

39

Cette hypothèse est alimentée, à Corent, par la découverte d'un document exceptionnel (fig. 343). Il s'agit d'une pierre gravée extraite de la tranchée de fondation du mur extérieur de la galerie de l'état 2, interprétée comme une esquisse d'architecte réalisée dans le cadre des travaux de construction ou de réfection de l'enceinte (Poux et al., 2004). Elle figurait parmi les amas de mobiliers qui en comblaient le négatif, interprétés comme un dépôt volontaire lié à la clôture et au démantèlement du sanctuaire, préalable à sa reconstruction au début de l'époque romaine (voir supra, chap. III, p. 63-65). La lecture du motif peut évidemment prêter à discussion et sa datation n'est pas totalement assurée, puisqu'il peut aussi bien se rapporter à l'édification du sanctuaire gallo-romain qu'à une phase de construction antérieure<sup>1</sup>. Le dessin, qui semble combiner à l'instar de la maquette du Titelberg vue en plan et en élévation du sanctuaire, est structuré par deux diagonales qui se croisent au centre de sa fa-

çade, de sa toiture ou de sa cour centrale<sup>2</sup>. Ce motif cruciforme, qui n'est pas sans évoquer celui qui barre la « façade » des temples figurés sur certaines monnaies de la vallée de la Seine (fig. 343), pourrait faire référence aux lignes directrices tracées lors de la fondation du sanctuaire.

Fig. 342 – Principe de constitution du *templum* par la diagonale (d'après Gotarelli, 2003).

Fig. 343 – Esquisse d'architecte sur pierre gravée, découverte à l'entrée du sanctuaire ; en bas : monnaie arverne « à l'étendard » et monnaie unelle « au temple ».

40

L'orientation de ces lignes de force ne doit sans doute rien au hasard. Hormis les points de visée topographiques visibles sur le plateau, son alignement sur certains repères topo-astronomiques doit être pris en considération. Il est désormais établi, en effet, que la fondation des sanctuaires antiques a tenu compte de configurations astronomiques dont la restitution est bien assurée (Goudineau, Verdier, 2006). Les points cardinaux, les phases d'équinoxe ou de solstice comptent parmi les repères les plus couramment évoqués, mais ne semblent pas s'appliquer ici. L'entrée du sanctuaire et de ses constructions internes n'est pas parfaitement orientée à l'est. Elle présente un décalage d'environ 68° par rapport au nord géographique, exactement identique à celui mesuré à Gournay-sur-Aronde (Brunaux et al., 1985). L'axe diagonal de l'enceinte est orienté, quant à lui, sur un azimut de 22° par rapport au nord géographique.

41

Le choix de ces deux orientations n'est sans doute pas aléatoire, puisqu'elles ont déjà été mesurées sur les enclos culturels laténiens de Gournay-sur-Aronde ou de Fesques, ainsi que sur le temple gallo-romain de la Cave d'Essarois

en Bourgogne (Mignard, 1853), dont l'azimut est pratiquement identique à un ou deux degrés près (fig. 344). Dans un article récent, D. Romeuf (2011) a fait remarquer que l'azimut de 68° correspond au point de lever et/ou de coucher héliac mesuré autour des dates du 7 mai, du 7 août, du 12 février et du 28 octobre du calendrier grégorien. Or, ces quatre dates correspondent respectivement aux fêtes saisonnières d'Imbolc, de Beltaine, de Lugnasad et de Samain dans la religion celtique insulaire, dont l'équivalent dans le calendrier liturgique de Gaule continentale n'est pas totalement assuré, mais fortement suggéré par l'inscription calendaire de Coligny. Sauf coïncidence, cette orientation a sans doute joué un rôle dans le déroulement des cérémonies organisées à l'intérieur du sanctuaire et sur l'esplanade qui lui faisait face, dont le commencement pouvait être enclenché par le lever ou le coucher du soleil dans l'axe de la porte et au sommet du Puy-Saint-Romain (fig. 345).

42

Le même article observe que l'axe fondateur du sanctuaire, orienté à 22°, est dirigé vers le lever apparent de la constellation de Capella, l'axe de la porte pointant quant à lui le lever de la constellation du Bélier. Ces deux constellations, dont le lever héliac est simultané et se produit à deux reprises, début mai et début août, pourraient trouver un écho dans les préférences sacrificielles mises en évidence par l'étude de la faune (voir infra, p. 487-488). En effet, le recours presque exclusif aux ovicaprinés pour les sacrifices accomplis dans la cour trouve peu de correspondants sur les autres sanctuaires du second âge du Fer, à l'exception, précisément, de celui de Gournay-sur-Aronde (Brunaux et al., 1985). Il a déjà été rapproché d'Imbolc, fête de purification et de célébration de la terre redevenue féconde, qui avait lieu en février (Le Roux, Guyonvarch, 1995).

L'hypothèse d'un sanctuaire inauguré au début du printemps, dédié aux entités du renouveau agraire, s'accorderait bien avec la dimension chthonienne des rites accomplis dans son enceinte (voir infra, p. 583-585) comme avec le choix des animaux sacrifiés à cette occasion : des moutons et des chèvres, pour l'essentiel, espèces dont l'abattage rituel avait généralement lieu durant l'hiver ou au début du printemps d'après les observations archéozoologiques effectuées sur le site d'Acy-Romance (Méniel, 1998, p. 98-99).

*Fig. 344 – Orientation comparée des enclos de Corent, Gournay-sur-Aronde, de Fesques et de Pierre d'Essarois (d'après Romeuf, 2011).*

43

Les rapprochements opérés avec le mode d'implantation du templum étrusco-italique ou les données archéo-astronomiques peuvent, bien entendu, relever de simples coïncidences et sont difficilement démontrables en l'absence de preuves épigraphiques ou textuelles. S'il n'est pas douteux que ce type de considérations géométriques ou symboliques ait joué un rôle dans la fondation du sanctuaire et son fonctionnement, leur signification précise nous échappe peut-être entièrement.

*Fig. 345 – Lever du soleil dans l'axe de la porte du sanctuaire et du Puy-Saint-Romain à la date du 5 mai 2011 (Beltaine, cliché D. Romeuf).*

## **DEUX CONSTRUCTIONS JUMELLES AUX ORIGINES DU PLAN GÉMINÉ EN GAULE**

44

Le fait que les aménagements internes du sanctuaire soient d'emblée intégrés dans son plan d'origine laisse supposer qu'ils jouaient un rôle précis dans son

fonctionnement.

45

L'enclos (C) inscrit dans l'angle sud-ouest de l'enceinte n'est matérialisé que par deux lignes de poteaux délimitant un espace ouvert d'une centaine de mètres carrés, associées à de faibles quantités de mobiliers qui témoignent de son importance secondaire. À supposer qu'il ne correspond pas uniquement à un dispositif de visée pour la planification du téménos ou de rappel symbolique de sa forme originelle, on peut l'interpréter comme une aire destinée au pacage du bétail voué aux sacrifices, à l'instar de celui aménagé dans l'angle du sanctuaire de Gournay-sur-Aronde (Brunaux et al., 1985).

46

La structure sur poteaux (D) et les fosses cuvelées (E) aménagées dans l'axe de l'entrée ont joué un rôle plus central dans l'accomplissement des sacrifices, des libations et des banquets organisés périodiquement sur le sanctuaire (voir infra, p. 578-585). Pour autant que l'état de conservation des vestiges permette d'en juger, leur aménagement apparaît toutefois relativement rudimentaire. La légèreté des structures, réduites à quelques trous de poteaux et effets de parois, comme leur orientation divergente par rapport à celle du téménos, ne permettent pas de les intégrer à une réflexion d'ordre architectural. Malgré leur situation privilégiée et l'importance qu'elles ont pu revêtir sur le plan fonctionnel, elles peuvent tout aussi bien correspondre à des ajouts ponctuels, construits au fil du temps selon des règles de conception et d'orientation qui leur sont propres.

47

Les deux enclos rectangulaires (A et B) s'en distinguent par une architecture plus pérenne et des dimensions plus monumentales. S'il est établi, depuis 2001, qu'ils correspondent bien à deux struc-

tures distinctes, l'interprétation avancée dès l'origine des fouilles (Collis, Guichard, 1993) et reprise par la suite (Poux, Deberge et al., 2002) demeure la plus plausible. La disposition symétrique des enclos de part et d'autre de l'entrée, leur plan quadrangulaire caractéristique et ses dimensions, la profondeur de leurs fondations et les techniques de menuiserie mises en œuvre, distinguent l'édifice des constructions d'habitat fouillées sur le site (Poux et al., 2012, p. 48-49). L'état de conservation des vestiges ne permet pas, en revanche, de trancher entre la restitution de bâtiments couverts ou d'enclos ouverts ; ni de localiser avec certitude l'emplacement d'un éventuel dispositif d'entrée qui pourrait tout aussi bien se situer au centre de leur long côté (côté cour), qu'à l'est, à l'instar de la porte du bâtiment romain qui succède à l'enclos A.

48

Ce type de plan rectangulaire, pourvu ou non d'une entrée latérale ou axiale, trouve de nombreux équivalents sur les sites d'habitat contemporains, tels ceux d'Aulnat-Gandaillat, du Pâtural ou dans les quartiers d'habitation qui environnent le sanctuaire. Il caractérise également le plan de plusieurs édifices cultuels de la fin de l'époque gauloise ou du tout début de l'époque romaine (Poux, Deberge et al., 2002), à l'exemple du premier temple de Flaviers-Mouzon dans les Ardennes, construit dans le courant de La Tène D2 (Tisserand, 1981), ou encore de l'enclos fossoyé matérialisant le premier état du sanctuaire indigène de Lausanne-Vidy en Suisse, de datation légèrement plus tardive et de dimensions plus imposantes (Paunier et al., 1989). Le parallèle le plus proche réside dans le bâtiment sur solins empierés mis au jour dans le secteur dit « Le Brézet » à Clermont-Ferrand, construit à la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. Malgré ses dimensions plus réduites, inférieures de moitié, il pré-

sente un même plan rectangulaire délimité par des alignements de blocs de basalte et pourvu d'une entrée latérale, flanquée de deux trous de poteaux. Bien que moins explicite qu'à Corent, le contexte immédiat de l'édifice est dominé par une série de dépôts à caractère votif ou propitiatoire, qui invite à lui attribuer une fonction culturelle plutôt que domestique (Poux, Verdet, 2001).

49

Pour autant que l'état de conservation des sols permette d'en juger, l'aménagement interne des enclos se résume à une grande fosse aménagée au centre de l'enclos A. Cette dernière se distingue des autres cavités du sanctuaire par sa situation isolée, ses parois rectilignes et profondes. Son comblement constitué de gros blocs de basalte est pratiquement exempt de tout mobilier, à l'exception d'une fibule complète de type Nauheim déposée à sa base. Dans le même axe nord-sud, un gros bloc de basalte a été disposé contre la limite méridionale de l'enclos, implanté dans une fosse et calé à l'aide de tessons de céramique. Fosse et bloc de basalte – qui figurent dans la même disposition à l'intérieur du bâtiment du Brézet – peuvent être interprétés comme des aménagements complémentaires, utilisés dans le cadre du sacrifice. La fosse s'apparente aux cavités rituelles ménagées à l'intérieur ou à l'extérieur des sanctuaires belges, « autels creux » destinés à accueillir la chair, le sang des victimes sacrificielles et d'autres substances offertes en libation (Poux, Deberge et al., 2002). Le bloc a pu servir de pierre d'autel pour l'égorgeage ou la décapitation des victimes, hypothèse confortée à la fois par les stries de découpe mises en évidence à la surface du bloc et la concentration d'une douzaine de crânes de moutons et de boucs abandonnés à sa périphérie (Poux, Foucras, 2008).

50

Le fait que les deux enclos ont pu servir, de manière régulière ou ponctuelle, à la pratique du sacrifice animal, suffit à leur conférer l'appellation de « temples » au sens fonctionnel et générique du terme. Leur dédoublement engendre une configuration inconnue, à notre connaissance, dans le domaine celtique. On peut y voir, en revanche, l'ancêtre ou le prototype des sanctuaires « à temples géminés » qui sera largement diffusé, par la suite, dans les provinces gauloises (fig. 346). Ce terme ne s'applique, stricto sensu, qu'aux dispositifs scénographiques associant deux temples à peu près identiques, disposés symétriquement de part et d'autre de l'entrée ou de l'axe central du téménos, à l'exemple de ceux mis en évidence aux Bouchauds à Saint-Cybardeaux en Charente, à Châteauneuf en Savoie, à Lantenne-Vertière et Santenay en Bourgogne, à Sorcy-Saint-Martin en Lorraine, ou encore à Fontaine-Valmont en Belgique (Fauduet, 1993). Sur le plan régional, il est représenté sur les sanctuaires de Gergovie-La Roche-Blanche et de Saint-Julien-de-Coppel dans le Puy-de-Dôme, ainsi qu'à Cintré dans l'Allier (Mitton, 2006-2007).

51

Hormis leur datation beaucoup plus ancienne, la principale différence réside dans l'absence d'un dispositif de galerie périphérique. Cette fonction est en partie assurée par la galerie monumentale qui succède à l'enceinte palissadée, formant une sorte de portique commun aux deux enclos. Cette configuration les regroupe plutôt dans la catégorie des « temples à galerie et double cella », qui trouve sa meilleure illustration dans les sanctuaires, peu éloignés, de Naves-Tintignac et de Saint-Pierre-Bellevue dans le Limousin (Fauduet, 1993). Encore plus proches, les temples géminés de Gergovie représentent, en quelque sorte, la version maçonnerie des enclos de Corent. Le

parallèle est d'autant plus pertinent que ces derniers ont, au moins pour l'un d'entre eux (A), été conservés et reconstruits à l'époque romaine, sous la forme d'un bâtiment ou d'un enclos maçonné de mêmes dimensions. Même s'il n'en subsiste aucune trace, compte tenu de l'arasement de cette zone et de la faible profondeur des solins, il est probable que l'enclos symétrique (B) a été rebâti sous les mêmes formes.

52

Un lien de filiation directe semble pouvoir être établi entre le démantèlement du sanctuaire de Corent à l'époque de la guerre des Gaules et la construction, une à deux générations plus tard sur le plateau voisin de Gergovie, d'un plan de sanctuaire identique. D'un point de vue plus large, le fait que les cités arverne et lémovice concentrent les exemples les plus anciens (Corent, Gergovie, Tintignac) et les plus nombreux de ce type de plan géminé invite à y voir une spécificité régionale. La signification précise de cette particularité architecturale et, en particulier, la question de savoir si elle traduit l'existence d'un culte bipolaire, de deux ou plusieurs divinités complémentaires, ou encore d'actes liturgiques distincts, sera débattue plus loin (voir infra, p. 622-624).

*Fig. 346 – Exemples de plans géminés d'époque romaine.*

53

On pourrait inverser la perspective et imputer l'adoption de ce plan à l'influence précoce de modèles gréco-romains développés antérieurement. La juxtaposition d'édifices cultuels plus ou moins similaires s'observe, en Italie, dès les ive et iiie siècles avant notre ère, par exemple à Paestum ou sur le Champ de Mars à Rome. Mais elle ne participe pas, comme à Corent, d'un plan géminé conçu dès l'origine. L'exemple le plus ancien est donné, en Gaule, par les temples jumelés de Glanum, édifiés durant

la période augustéenne (Gros, 1981). Bien qu'antérieur d'au moins un siècle, le dédoublement des enclos pourrait s'inscrire dans la tradition architecturale méditerranéenne, dont les influences perceptibles dès le début du ier s. av. J.-C. se manifestent principalement à l'état 2, au moment de l'édification du quadriportique qui vient enchâsser les deux enclos.

*Fig. 347 – Maquette architecturale de la galerie monumentale de l'état 2.*

## LE QUADRIPORTIQUE, INNOVATION MÉDITERRANÉENNE

54

La reconstruction du sanctuaire, qui intervient dans le premier quart du ier s. av. J.-C. (état 2), ne modifie pas radicalement sa structure. La forme géométrique du téménos, l'emplacement de l'entrée, de même que ses aménagements internes sont maintenus pratiquement en l'état. Les seuls changements notables portent sur la taille et la forme du péribole, élargi de plusieurs mètres en direction du nord et de l'est. L'enclos palissadé du premier état est remplacé par un haut mur extérieur en terre et bois, qui lui correspond strictement du point de vue architectural et fonctionnel.

55

La principale innovation réside dans l'adjonction d'un portique adossé contre sa face interne. De simple clôture, le péribole se mue en véritable construction couverte, surmontée d'une toiture en bardeaux, reposant sur une haute colonnade (fig. 347) de douze par treize puissants poteaux de bois. Avec une hauteur restituée de plus de sept mètres, un dispositif d'entrée doté d'au moins un étage, rappelant les portes de remparts contemporaines, ce dispositif présente une certaine monumentalité qui induit un important investisse-

ment en matériaux, qu'il s'agisse de bois de charpente et de menuiserie, ou des éléments en métal assurant leur liaison. Alors que ces derniers ne sont utilisés qu'exceptionnellement pour la construction des édifices publics (Orengo, 2003), leur poids cumulé se chiffre ici en dizaines de kilos.

56

La galerie, profonde d'environ six mètres, offre une surface utile de plus de mille mètres carrés, qui vient s'ajouter aux rares espaces couverts par les constructions de la cour. Sa toiture abrite une enfilade de pièces dont les sols, pavés à l'aide de tessons d'amphores, ont servi de support à plusieurs foyers. Jonchés d'ossements animaux, de céramiques et d'ustensiles culinaires, ces espaces semblent avoir été principalement réservés aux activités culinaires. Ce péristyle a été reconnu le long des branches septentrionale, orientale, occidentale du péribole et dans l'angle de sa branche méridionale, soit sur presque deux-cent mètres de longueur. Il correspond, sur un plan étymologique et architectural, au concept romain du quadriportique (quadriporticum), qui désigne un portique couvrant les quatre côtés d'une place ou cour interne. Ce type d'aménagement est inconnu dans le monde gaulois antérieur à la conquête, où la notion de « portique » se réduit à de simples appentis en construction légère, adossés à la façade principale des bâtiments. Il constitue l'un des principaux éléments de la parure monumentale des sanctuaires grecs, romains, puis gallo-romains. Le quadriportique du théâtre de Pompée à Rome, les portiques du forum de Venus Genetrix, ou ceux qui entourent le sanctuaire d'Hercule Vincitor, à Tivoli, pour ne citer que trois exemples, jettent les bases d'un modèle qui se diffuse rapidement dans la Gaule du ier s. av. J.-C., notamment à Narbonne, Nîmes, Glanum ou Aléria (Gros, 1996). Il se greffe, dans la partie

méridionale du territoire, sur une tradition plus ancienne d'habillage de l'espace public par des portiques à piliers et linteaux en pierre taillée, peinte et sculptée, dont le portique tardo-hellénistique de Nîmes constitue peut-être le dernier avatar (Arcelin et al., 1992 ; Arcelin, Gruat, 2003).

57

L'existence d'une subdivision de ses espaces internes par l'intermédiaire de cloisons légères, qui ont pu être aménagées dans une phase postérieure à son édification, ne s'oppose pas à l'identification de portiques. Elle est déterminée par son aménagement de façade à claire-voie, rythmé par les poteaux de la galerie qui ne semblent pas avoir été reliés par un dispositif de fermeture côté cour. L'existence de portiques cloisonnés, constitués d'une enfilade de petites pièces contiguës reliées par un portique de façade, est bien attestée sur les sanctuaires méditerranéens (Coulton, 1976). Ce mode de subdivision caractérise également la galerie périphérique du sanctuaire d'époque romaine qui en reprend le plan et les caractéristiques architecturales, ainsi, peut-être, que fonctionnelles. Dans cette configuration, la galerie perd évidemment sa fonction d'espace de circulation continu, pour servir de cadre à d'autres activités plus sédentaires. Elle induit une différence non négligeable avec la plupart des portiques qui ornent les sanctuaires de Gaule romaine, dépourvus de cloisonnements internes.

58

Cet ajout architectural est significatif : il est en effet considéré par W. Van Andringa comme l'un des principaux critères d'évolution des sanctuaires gaulois à l'époque de la conquête romaine. L'auteur en fait même un critère de distinction entre des formes relativement rudimentaires d'architecture religieuse indigène et des édifices romains dotés d'une galerie périphérique

ou interne, adaptée à de nouvelles fonctions comme l'accueil des fidèles ou la conservation des offrandes (Van Andringa, 2002, p. 100). Cette innovation est corrélée à d'autres évolutions, comme l'abandon des autels souterrains pour les aires de crémations rituelles, cadre des sacrifices et des banquets, qui sont désormais relégués à l'extérieur et en périphérie des édifices de culte stricto sensu, ou encore la généralisation de l'offrande monétaire (Ibid., p. 96-98).

59

À Corent, ces mutations s'opèrent à l'évidence à une date plus précoce. Intervenue au plus tard dans les années 90-80 av. J.-C., l'édification de la galerie précède d'une à deux générations la conquête césarienne. Les techniques de construction mises en œuvre (élévation en torchis sur ossature de poteaux en bois, couverture de bardeaux et autres poteaux en bois) s'inscrivent incontestablement dans le prolongement de la tradition indigène. Pour autant, il est difficile de l'interpréter comme une création originale. Le principe même de la galerie périphérique, ses dimensions inédites alignées sur celles de l'architecture monumentale en pierre, ainsi que certains détails de construction, militent pour un emprunt direct aux normes architecturales méditerranéennes. Cette hypothèse est renforcée par la métrologie des rangées de poteaux qui soutiennent la galerie. Leur diamètre très important, estimé d'après les négatifs d'arrachage entre 40 et 50 cm, répond moins à des nécessités architectoniques qu'à la volonté de constituer une véritable colonnade. Les poteaux sont séparés par un espacement moyen de 3,20 m, qui équivaut au décuple du pied grec dorique ou attique (32,7 cm). Cet intervalle canonique appliqué, par exemple, aux péristyles du temple de Zeus à Olympie, du temple d'Apollon à Delphes ou du Parthénon, est conservé à l'époque hellénistique

pour une majorité de portiques à colonnade en pierre, dont l'introduction en Gaule méridionale remonte précisément au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (Knell, 1988 ; Guillet et al., 1992).

60

Dans la mesure où il ne relève pas d'une simple coïncidence, cet emprunt métrologique renforce le lien de parenté qui unit cet aménagement aux stoa grecques, dont il semble aussi emprunter la fonction polyvalente. Ces vastes galeries couvertes, servant à la délimitation et à l'ornementation des places publiques ou des sanctuaires, connaissent une large diffusion, en Grèce comme en Italie. Entre le I<sup>er</sup> et le II<sup>e</sup> s. av. J.-C., l'élargissement et la monumentalisation des appentis légers adossés aux murs d'enceinte du téménos donnent progressivement naissance à des constructions indépendantes, dont les plus anciennes sont construites entièrement en bois, à l'exemple de la première stoa de l'He-raion de Samos. De simple habillage du péribole, ces portiques adossés se muent en vastes espaces fonctionnels et constituent, à l'époque hellénistique, une composante à part entière de la géographie des lieux de culte, dont ils abritent la plupart des activités : leur espace interne offre un abri pour les officiants du culte et la foule conviée aux cérémonies, en particulier pour la préparation et la tenue des banquets, ainsi qu'une « vitrine » pour l'exposition du butin ou des offrandes (Coulton, 1976, p. 3-4, 10). La juxtaposition de plusieurs portiques, accolés en « L », puis en « U », aboutit progressivement à la structure fermée du quadriportique, qui se généralise au II<sup>e</sup> s. av. J.-C.

61

La galerie de Corent marque le dernier stade de cette évolution, en même temps que le retour à des matériaux plus traditionnels imposé par les ressources locales

et la tradition architecturale indigène. Le fait qu'elle ait servi de cadre aux repas collectifs et aux pratiques évergétiques, qui seront détaillées plus loin (p. 580-582), conforte ce rapprochement. Dans son principe architectural, comme sur le plan fonctionnel, elle constitue une réminiscence de la stoa grecque archaïque, dont le souvenir a survécu au travers des portiques monumentaux du Midi. Ces derniers mettent en scène, sous la forme de statues à taille humaine, d'armes et de têtes coupées réelles ou fictives exposées à l'intérieur ou sur la façade du bâtiment, les effigies héroïsées de l'aristocratie réunie au festin et parée des insignes du pouvoir (Arcelin, Gruat, 2003). Ils ne sont que la représentation pérenne de cérémonies qui se tenaient in vivo, dans les centres urbains de Gaule méridionale. Les portiques du sanctuaire de Corent, inscrits au cœur de l'oppidum, ont servi de cadre à des manifestations similaires, qui se signalent sur les sols de la galerie par les mêmes marqueurs : armement, crânes humains, ustensiles et reliefs de banquet.

62

L'utilisation des portiques comme espaces de banquet est bien attestée, en Gaule comme dans le reste du monde antique. En Grèce, des hestiatoria alignant plusieurs cellules contiguës reliées par un portique de façade adoptent souvent la forme d'une ou plusieurs galerie(s) longiligne(s), indépendantes ou accolées (Bergquist, 1990 ; Coulton, 1976, p. 3-4, 10). À l'époque archaïque en Italie, les grands « palais-sanctuaires » d'Étrurie et du Latium sont encadrés par des portiques couvrant trois ou quatre côtés d'une vaste cour centrale, dédiés au banquet partagé entre les hommes et les divinités. Le plan de certains d'entre eux, comme celui de Murlo à Poggio Civitate, offre une ressemblance saisissante avec le deuxième état du sanctuaire de Corent

(voir infra, fig. 350). À plusieurs siècles de distance, ces structures adaptées au déroulement du festin aristocratique archaïsant se retrouvent dans la Gaule de la fin de l'âge du Fer, sous une forme pratiquement inchangée (Poux, 2004, p. 317-318). La structure du bâtiment central fouillé au centre du grand enclos d'Arnac-la-Poste dans le Limousin, dont l'interprétation a longtemps prêté à discussion (Poux, 2004, p. 484-485, fig. 231), par exemple, n'est pas sans analogies avec celle du portique de Corent.

63

D'une certaine manière, ce quadriportique en bois qui succède au mur d'enceinte palissadé établit la synthèse entre les enclos fossoyés de Gaule septentrionale d'une part, les portiques en pierre de Gaule méridionale d'autre part. Sur les cartes de répartition, les deux catégories s'excluent mutuellement (Poux, 2008) et il n'est pas surprenant que cette fusion s'opère en territoire arverne, qui se situe au carrefour de plusieurs influences culturelles. Elle se reproduira, à une date légèrement plus tardive, sur les sanctuaires de Fesques, du Martberg, ou encore d'Hayling Island (fig. 348).

64

L'identification des galeries de Corent à une adaptation indigène du principe de la stoa méditerranéenne porte sur un plan à la fois architectural et fonctionnel, au-delà des différences de forme et de matériau. Si la nature et l'état de conservation des vestiges ne permettent pas d'en proposer une restitution très détaillée, il serait erroné d'en déduire qu'elles présenteraient un aspect plus primitif. Les portiques méditerranéens ne constituent que la version monumentalisée de réalisations en bois antérieures, dont ils empruntent la fonction et les caractéristiques formelles (Arcelin, Brunaux, 2003, p. 244). Dans le monde grec archaïque ou étrusque, stoaï et

péristyles en bois se distinguent déjà par la qualité de leur mise en œuvre et le raffinement de leur ornementation (décors sculptés, polychromes), proportionnels à l'investissement des pouvoirs publics ou des évergètes qui les ont financés.

65

En Gaule même, le peu que nous laissent entrevoir les rares éléments d'architecture en bois exhumés sur d'autres sites, comme les poteaux sculptés de Bibracte, permet de leur attribuer un aspect semblable (Barral, Richard, 2009). Les décors pariétaux polychromes mis en évidence sur de simples sites ruraux, comme celui de Battilly-en-Gâtinais (Fichtl, 2009), ne donnent qu'un aperçu de ceux qui devaient orner le sanctuaire de Corent, représentatif de la cité toute entière. La richesse iconographique qui caractérise les vases peints arvernes témoigne, à cet égard, d'un certain savoir-faire qui a pu être mis à profit pour la décoration des édifices publics. Les enduits peints polychromes apposés sur les murs et les colonnes maçonnées de la galerie romaine qui succède au quadriportique gaulois en perpétuent peut-être le souvenir. Les crânes animaux et humains accrochés à la structure des bâtiments s'intègrent eux aussi à cette comparaison. Ils ne sont que l'équivalent des bucranes et têtes coupées figurés sur les bas-reliefs en pierre et en terre cuite qui ornent, au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., les sanctuaires italiques d'époque tardo-républicaine. Dans son dernier état, le téménos de Corent ne devait guère différer de ces lieux de culte traditionnels dont la décoration interne de l'ara pacis célèbre encore la mémoire à l'époque augustéenne.

66

La cour interne du sanctuaire, dont les constructions préexistantes sont conservées en l'état, accueille une autre innovation. La fouille du temple romain situé dans

l'axe de la porte a mis en évidence une série de trous de poteaux, associés à des épandages de faune, dont l'épaisseur atteint par endroits jusqu'à 30 cm. Bien que lacunaires et très perturbés par les constructions d'époque romaine, ces vestiges suggèrent l'existence d'une structure légère sur poteaux porteurs (D) qui peut être restituée soit sous la forme d'une pergola à ciel ouvert, soit d'un simple abri couvert. L'abondance des restes animaux, dont plusieurs bucranes et crânes de moutons ou de chèvres accrochés aux poteaux en guise de décoration, prouve qu'elle a servi de cadre aux activités de boucherie sacrificielle. Une partie d'entre eux étaient mêlés à des rejets de combustion, accumulés et conservés dans la dépression formée par le tassement du fossé de palissade de l'état antérieur. Ces dépôts cendreux, dont la masse est sans rapport avec les vestiges de foyers découverts sous la galerie, sont associés à un grand crochet coudé en fer, pourvu d'un œillet de suspension, qui peut être identifié à un bras de potence servant à l'accrochage des carcasses animales.

*Fig. 348 – Évolution comparée des sanctuaires de Corent, Le Martberg (D) et Fesques (DAO M. Garcia).*

67

Ces vestiges attestent probablement l'existence, à cet emplacement précis, d'une aire consacrée à la crémation ou à la cuisson des chairs animales. Leur absence parmi les dépôts relatifs à l'enclos palissadé de l'état 1, qui a livré par ailleurs quelques fragments de plaques foyères mobiles, permet de les considérer comme une innovation propre à l'état suivant. Leur recouvrement par un temple à cella centrée et galerie périphérique témoigne, de ce point de vue, d'une certaine forme de continuité : à l'époque de la conquête et dans les décennies postérieures, ce type de construction abrite

fréquemment des foyers utilisés dans le cadre du sacrifice animal, qui documentent une évolution majeure du rituel (Van Andringa, 2002, p. 97).

68

En l'occurrence, les indices de crémation sont clairement antérieurs aux vestiges d'époque romaine, dont les sols ont été entièrement arasés. Ce secteur se distingue, dès le début du ier s. av. J.-C., par sa fonction bien spécifique, qui a pu perdurer aux époques ultérieures sous une forme plus architecturée. Cette possibilité invite à nuancer l'affirmation selon laquelle les sanctuaires indigènes antérieurs à la conquête ne disposaient pas d'aires de crémation ni d'autels « aériens » dédiés au sacrifice par le feu et à l'incinération des chairs.

69

Comme pour le quadriportique, il est difficile de faire la part entre les éléments relevant de la tradition indigène, d'une part, et les innovations liées à des influences extérieures d'autre part. Ces dernières procèdent, à Corent, d'un phénomène particulièrement précoce, qu'il serait prématuré de généraliser à l'ensemble du territoire. Pour reprendre les termes de W. Van Andringa, la « reformulation drastique de l'espace sacré » qui caractérise les lieux de culte du début de l'époque romaine semble intervenir ici plusieurs décennies avant la guerre des Gaules. Ces innovations architecturales s'accompagnent, symétriquement, d'une évolution tout aussi perceptible dans les pratiques rituelles. Elles sont concomitantes de la montée en puissance de certains dépôts, comme les reliefs de banquet ou les offrandes monétaires, dont la présence discrète dans l'état 1 est sans commune mesure avec la masse de pièces et d'objets monétiformes qui caractérise l'état suivant. Les modalités de cette évolution, ainsi que ses implications historiques, idéolo-

giques et sociales, sont détaillées dans les analyses consacrées aux rites et à leur signification (p. 610-631).

## SANCTUAIRE OU PALAIS ?

70

La singularité architecturale de ce dispositif à quadriportique amène à s'interroger sur sa véritable appartenance à la catégorie des sanctuaires stricto sensu, en tant que lieux de culte exclusivement voués à l'exercice de la religion ; et, par là même, savoir si d'autres variantes d'édifices publics (espaces de rassemblement ou de marché), voire privés (palais, prétoires) présentant un plan similaire ou apparenté ne peuvent être pris en considération.

71

Cette question, régulièrement posée à l'occasion de colloques et rencontres consacrées à l'architecture religieuse en Gaule, n'est tranchée à Corent par aucune inscription et ne le sera probablement jamais. Leur absence est compensée par la parfaite superposition planimétrique des aménagements en bois d'époque laténienne et des constructions maçonnées d'époque romaine, dont l'interprétation culturelle avancée dès 1993 par J. Collis et V. Guichard n'a jamais été remise en doute. Sa galerie périphérique caractérise d'autres lieux de culte avérés et datés de la fin de l'âge du Fer ou du début de l'époque romaine, comme celui de Fesques ou d'Hayling Island (fig. 337 et 348), pour lesquels aucune autre interprétation n'a été proposée à ce jour.

72

Malgré leur indéniable parenté architecturale, le postulat d'une continuité fonctionnelle entre les constructions de La Tène finale et celles d'époque romaine mérite d'être examiné sans a priori. La diversité des pratiques mises en

évidence par l'étude des dépôts qui jonchent le sol du sanctuaire de Corent, dont on verra plus loin qu'elles recouvrent des réalités aussi bien d'ordre religieux que politique, ou encore économique, le désigne comme un cadre polyvalent qui se laisse difficilement enfermer dans les typologies existantes.

73

L'évolution observée entre la fin du II<sup>e</sup> s. et le milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., aussi bien dans son architecture que dans la nature des dépôts accumulés dans l'enceinte du sanctuaire de Corent, permet notamment d'envisager l'hypothèse d'un espace public qui se serait transformé en un lieu à caractère plus privé, ou réciproquement. L'appropriation des espaces communautaires par les classes dirigeantes et le détournement des sanctuaires à des fins de valorisation personnelle, par la création de cultes à vocation dynastique, participent d'une tendance bien perceptible en Gaule méridionale à la fin de l'âge du Fer, où les places et les espaces voués aux cérémonies collectives se parent au II<sup>e</sup> s. av. J.-C. de grands portiques dédiés au culte des ancêtres, témoignant d'une mainmise de certaines familles sur l'espace public (Arcelin, Gruat, 2003, p. 215-216). Leur multiplication sur les sites du Midi rappelle ces stoa monumentales qui envahissent les cités grecques à l'époque hellénistique, édifiées par les potentats et évergètes locaux pour matérialiser leur emprise sur l'espace urbain (Coulton, 1976). Le quadriportique de Corent, qui, avec ces dernières, partage certaines caractéristiques architecturales et fonctionnelles, s'inscrit peut-être dans la même tradition. Il peut aussi bien traduire une volonté d'embellissement, qu'une prise de possession du sanctuaire de la cité par l'une des principales familles régnantes. Cette hypothèse se voit confortée, à Corent, par l'existence probable d'un culte à vocation dynastique

dédié aux derniers rois arvernes attestés par les sources historiques ou à leurs descendants directs (Poux, 2008 ; voir également infra, p. 590 et 617-621).

74

On pourrait prolonger ce raisonnement en identifiant l'enclos de Corent au lieu de résidence de ces mêmes familles. La prédominance des reliefs alimentaires au sein des dépôts, la présence de foyers culinaires et de nombreux objets liés à la vie artisanale et domestique peuvent effectivement laisser penser qu'il correspond moins à un sanctuaire, au sens classique du terme, qu'à un gigantesque palais. Son haut mur d'enceinte peut aussi bien délimiter un espace consacré aux dieux qu'une demeure retranchée, cadre d'une économie autarcique et de cérémonies à caractère familial. L'exemple de la « forteresse » de Paule dans les Côtes-d'Armor, ou encore les gigantesques enclos fortifiés récemment fouillés dans l'Orléanais ou sur la façade atlantique, montrent qu'il n'est pas toujours aisé d'opérer une stricte distinction entre lieux de culte, résidences aristocratiques et agglomérations à caractère urbain (Fichtl, 2012, p. 73-75). En territoire arverne, les seuls sites de statut comparable mis en évidence sur les sites ruraux du Pâtural (Deberge et al., 2007) ou de Riom, « Lycée du Bâtiment », au nord de Clermont-Ferrand (Pranyies, 2009) diffèrent fortement des exemples précités par leur plan et leurs caractéristiques architecturales.

*Fig. 349 – Plans comparés des enclos de Batilly-en-Gâtinais, Saint-Georges-les-Baillargeaux et Les Natteries (d'après Fichtl, 2012).*

75

De par sa forme caractéristique, l'enclos de Corent se rapproche étroitement des enclos aristocratiques de Batilly-en-Gâtinais, de Saint-Georges-les-Baillargeaux près de Poitiers, ou encore des

Natteries dans le Maine-et-Loire (fig. 349). Leur enceinte fortifiée, de forme carrée ou légèrement trapézoïdale, y délimite de véritables fiefs ruraux identifiés à la fois comme le lieu de résidence des élites, des centres de production artisanale et des espaces réservés aux cérémonies collectives. On y retrouve souvent des vestiges de banquets et de sacrifices, accompagnés de quantités importantes de vin importé, associés à d'autres marqueurs aristocratiques comme l'armement ou les pièces de char (Fichtl, 2012, p. 73-76). Ces enclos présentent d'indéniables similitudes architecturales avec celui de Corent, à une différence près, mais elle est notable, aucun d'entre eux n'a été remplacé, à l'époque romaine, par un sanctuaire qui en perpétue le plan et les aménagements.

76

Ils s'apparentent aussi, dans leur forme comme dans leur fonction, à certaines résidences aristocratiques connues en Italie à l'époque archaïque, elles-mêmes inspirées de l'architecture palatiale développée de la Perse à la mer Égée et attestées dès le VII<sup>e</sup> s. av. J.-C. dans le monde italo-préromain (Verger, Osanna, 2010). La plupart de ces enclos s'organisent autour d'une grande cour centrale à ciel ouvert, encadrée sur deux ou trois côtés par un alignement de pièces de réception, d'habitation, de magasins et d'ateliers précédés de portiques, servant de cadre aux activités politiques, religieuses, économiques et domestiques de la maisonnée. Le meilleur parallèle réside dans le « palais » de Murlo fondé au VII<sup>e</sup> s. av. J.-C. sur la colline de Poggio Civitate, près de Sienna en Étrurie méridionale (fig. 350), qui se présente sous la forme d'un grand quadrilatère d'environ 60 m de côté, fortifié par un réseau de fossés et organisé autour d'une cour ouverte avec portique à colonnes de bois sur trois côtés – et non quatre, à la différence des palais grecs à pé-



ristyle. Reconstituées à plusieurs reprises, ses parois en terre surmontées d'une toiture de tuiles richement ornée de plaques en terre cuite illustrant diverses activités prisées par les maîtres des lieux : fêtes, banquets, chasse, course de cavaliers, mais aussi culte des ancêtres et des divinités tutélaires de la dynastie ou de la cité. Une pièce centrale, ouverte sur la cour, correspond à une salle d'audience et d'apparat qui rappelle le liwan des palais perses (Torelli, 1981, p. 83-86 ; 1985, p. 265-268).

*Fig. 350 – Plans comparés des cours à portique de Corent, de Murlo-Poggio Civitate (Italie), du palais de Verghina (Grèce) et de la Domus Regia à Rome.*

77

Cette structure, qui caractérise également l'architecture palatiale macédonienne du ive s. av. J.-C., relève d'une tradition qui a influencé le plan des lieux de résidence construits par l'aristocratie celtique au premier âge du Fer (Verger, Osanna, 2010, p. 6 sqq.). Elle ne semble pas, en revanche, avoir connu de prolongement durant la période laténienne. Antérieurs de plusieurs siècles à l'enclos de Corent, les palais de Murlo ou de Verghina n'ont, par conséquent, pu tenir lieu de modèle pour son édification. Les analogies de plan et de module qu'ils partagent ne reflètent guère plus qu'une lointaine parenté fonctionnelle. Tout au plus pourrait-on y voir l'influence d'un avatar tardif du palais archaïque à cour centrée, qui a survécu à Rome sous la forme archétypique de la domus palatiale à péristyle, dont il est établi qu'elles ont également servi de cadre à des réceptions et cérémonies d'ordre public (Gros, 2004).

78

Partant de ces exemples, la question de savoir si l'enclos de Corent appartient plutôt à la catégorie du sanctuaire ou du palais aristocratique n'apparaît pas forcément

pertinente. La plupart d'entre eux sont identifiés aussi bien comme le lieu de résidence principal ou secondaire de la dynastie régnante, que comme lieu d'exercice de son pouvoir, cadre de cérémonies sacrificielles et festives qu'il n'est pas aisé de différencier de celles qui avaient cours sur les sanctuaires. À un certain degré d'appropriation de l'espace public à des fins de valorisation personnelle ou dynastique, la distinction entre sanctuaires à vocation publique et privée est difficile à établir. Le concept de « résidence auprès de la divinité », qui trouve sa traduction architecturale dans les palais minoens ou la domus augustana sur le Palatin, constitue un instrument de légitimation qui transcende les époques et les cultures (Carandini, 2007).

79

Le parallèle le plus probant est donné par la Domus Regia, résidence légendaire du roi Numa Pompilius sanctuarisée à proximité de la maison des Vestales (Carandini, 2007, p. 57 sqq.). Sa situation à l'extrémité orientale du forum romain, sa structure architecturale et surtout son maintien sur une durée de plusieurs siècles constituent autant de points communs. Les fouilles récemment effectuées par A. Carandini y ont documenté l'évolution, opérée entre le vie s. av. J.-C. et le ier s. apr. J.-C., du palais royal archaïque vers un espace civique dédié, symboliquement, à la conservation des attributs de la puissance régaliennne. Compte tenu de sa longévité et des transformations architecturales qui l'affectent au cours de ses cinq siècles d'occupation, l'enceinte de Corent a théoriquement pu connaître une évolution identique. Mais le passage de l'enclos palissadé (état 1) à la galerie (état 2) semble plutôt témoigner d'un processus inverse, tandis que sa fonction culturelle est bien établie pour l'époque romaine. Ce lien de filiation n'exclut pas, pour autant, que le sanctuaire ait servi de lieu

de résidence temporaire ou permanent pour l'aristocratie arverne. Discours, 49, 8 : « Les Celtes [ont désigné en guise de conseillers] ceux qu'ils appellent Druides (...) »

80

Un fameux passage de Dion Chrysostome souligne les liens de cohabitation, au sens propre du terme, qui unissaient les représentants de l'autorité politique et religieuse<sup>3</sup>. À l'époque de César, ces deux formes d'autorité pouvaient être exercées par une seule et même personne, incarnée par l'éduen Diviciacos cumulant les fonctions de druide et de vergobret (Bell. Gall., I, 31-33 ; Cicéron, De Divinatione, I, 41). Ces liens fonctionnels sont parfois matérialisés, en contexte rural, par les enclos cultuels édifiés en marge de la résidence aristocratique de Montmartin dans l'Oise (Brunaux, Méniel, 1997) ou de celle des Genêts à Fontenay-le-Comte en Vendée (Poux, Nillesse, 2003) dont les structures d'habitat jouxtent un enclos cultuel voué aux pratiques de sacrifice et de banquet. L'existence de structures analogues n'est pas formellement attestée en contexte urbain, mais peut être déduite à Corent des pratiques votives mises en évidence dans les habitats privilégiés qui environnent le sanctuaire (Poux et al., 2012, p. 214-217).

81

La perméabilité des limites qui séparent, à ce niveau de la société, sphères individuelle et communautaire, profane et religieuse, met en garde contre une catégorisation trop tranchée des structures d'enclos de la fin de l'âge du Fer. Le débat qui continue d'entourer les notions de sanctuaire, d'enclos à banquet, de Viereckschanze ou de résidence aristocratique se nourrit de découvertes ambivalentes, qui combinent souvent ces quatre aspects. La stèle du campus de Verceil est là pour rappeler qu'activités politiques, civiques et religieuses pouvaient coexister

dans des espaces polysémiques, qualifiés explicitement de « communs aux dieux et aux hommes » (Peyre, 2001).

82

La forme architecturale du palais-sanctuaire à péristyle est particulièrement adaptée à cette double fonction de lieu de résidence et d'exercice du pouvoir politico-religieux. Elle s'inscrit peut-être à l'origine du plan adopté pour la reconstruction du sanctuaire de Corent au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., qui se situe à mi-chemin entre les enclos sacrés de la Gaule belge, les portiques monumentaux de la Gaule méridionale et certaines structures d'habitat contemporaines. Les banquets organisés sous ses colonnades ont pu servir les intérêts d'un culte dynastique étroitement associé à celui des dieux de la cité. L'abondance et la diversité des mobiliers qui en jonchent le sol montrent qu'il n'était pas pour autant une « cité interdite » d'accès réservé à une cour restreinte. En l'absence d'inscriptions, leur analyse détaillée constitue l'unique moyen d'entrevoir la dimension politique, sociologique et symbolique des pratiques qui avaient cours dans son enceinte.

## AUX ORIGINES DU CULTE : TROPHÉES MILITAIRES ET OFFRANDES DE PARURE

83

Matthieu Demierre

84

Comme explicité dans l'étude consacrée aux assemblages (chap. VI, p. 530-542), les modalités de déposition du sanctuaire évoluent considérablement entre La Tène C2-D1 et l'époque romaine. Le mobilier lié au premier état d'enclos palissadé présente un faciès où l'armement et la parure sont largement majoritaires,

dans des proportions proches pour les deux catégories de dépôt. Cet équilibre est rompu à l'état suivant : les assemblages liés à la galerie monumentale livrent une plus forte proportion de parures. Ces dernières sont surtout représentées par des fibules, jusqu'alors minoritaires, type d'objet qui se distingue avec les monnaies comme la principale catégorie de dépôt à la fin du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère et au début du Haut-Empire (voir infra, p. 591-609).

85

Cette mutation caractéristique de la fin de la période gauloise est attestée sur d'autres lieux de culte, comme Montmartin, Bennecourt, ou encore Mirebeau (Bataille, 2008, fig. 122). Le fait qu'elle s'observe dans les mêmes modalités, sur des sites aussi éloignés, témoigne d'une codification du culte religieux gaulois à grande échelle. Des spécificités propres à chaque sanctuaire demeurent néanmoins perceptibles.

86

Considérés dans le détail, les vestiges de l'activité cultuelle du sanctuaire de Corent montrent des particularités, tant sur le plan des modes opératoires que des valeurs idéologiques et symboliques mis en œuvre. Bien qu'il soit difficile d'appréhender la signification de ces activités à partir des seules sources archéologiques, plusieurs pistes d'interprétation peuvent être évoquées afin de relier ce mobilier inerte à des gestes précis, à des conceptions particulières et, au-delà, aux acteurs du culte.

## LES TROPHÉES

87

Les pratiques liées à l'exposition et à la mutilation des armes constituent les premières manifestations de l'activité cultuelle, perceptibles dès le troisième quart du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Des pièces d'armement et d'équipement militaire, probablement prises à l'ennemi, sont of-

fermes aux dieux selon le modèle des trophées mis en évidence sur les sanctuaires de Gaule septentrionale, comme celui de Gournay-sur-Aronde (Brunaux et al., 1985 ; Brunaux, Rapin, 1988 ; Lejars, 1994 ; Brunaux, 2000a). Après un temps d'exposition variable, elles sont mises en terre à l'issue d'une succession de traitements destructeurs désignés sous le terme de « bris inhumatoire », à la suite desquels elles perdent leur fonction guerrière initiale.

88

À Corent, cette pratique est très bien illustrée par l'assemblage métallique constitué d'une cotte de mailles, d'une extrémité distale de fourreau, de quatre umbones et d'une crête de sanglier-enseigne. Bien que ce dépôt ait été mis au jour au nord du sanctuaire, dans le négatif de la tranchée de fondation du mur extérieur de la galerie monumentale, la datation intrinsèque des objets plaide pour une attribution à la seconde moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. L'ensemble paraît avoir été enfoui bien après sa constitution, soit au moment de l'installation de la cloison de la galerie vers les années 100/90 av. J.-C., soit lors de son démantèlement vers 60/50 av. J.-C. Il est fort probable en effet, au vu de la finesse de l'épaisseur des coques de bouclier et de leur faciès de corrosion, que cet ensemble d'objets a été longtemps exposé aux intempéries avant d'être mis en terre.

89

À cette première phase du cycle de dégradation infligé aux objets succède celle du bris rituel avant leur enfouissement définitif. Cette dernière phase est particulièrement bien documentée puisque, à l'exception d'un umbo, toutes les pièces présentent des stigmates de destruction volontaire, de démantèlement systématique des pièces assemblées, de coups et de découpes (voir supra, chap. VI, p. 532-533). La présence superficielle de restes organiques laisse

supposer que le bois des boucliers ou de leur support a été enseveli avec les artefacts métalliques.

90

Bien que cet assemblage ait été retrouvé en position de dépôt secondaire, sa cohérence autorise à l'interpréter comme les vestiges d'un trophée, sous la forme d'un mannequin habillé avec les armes de l'ennemi. L'iconographie classique, tant grecque que romaine, fournit de nombreuses représentations éloquentes, tant sous la forme de bas-reliefs semblables à ceux qui ornent l'arc d'Orange (Amy et al., 1962) que de légendes monétaires, à l'exemple de celles frappées par César pour célébrer son triomphe sur les Gaulois (fig. 351-353).

91

Réalisés à l'origine sur un arbre, à proximité du champ de bataille, ces trophées présentent souvent le même schéma : un torse confectionné avec une tunique ou une cotte de mailles, des bras en croix en bois terminés par deux boucliers fixés dos à dos, un casque pour la tête et très souvent des lances, ainsi que des enseignes et des trompes de guerre en arrière-plan (voir fig. 353). L'assemblage de Corent confirme l'existence de ce type de mannequin dans le domaine laténien, jusqu'alors soupçonnée par la recherche mais non attestée sous une forme aussi explicite. Ses constituants et leur organisation – coques de bouclier disposées par deux dos à dos, fragments de cotte de mailles empilés – correspondent sur de nombreux points à ceux mis en scène dans l'iconographie classique. Bien qu'effectué sans soin particulier, leur dépôt groupé atteste la volonté de conserver une certaine cohérence à l'ensemble initial, malgré les destructions volontaires occasionnées. Sa position à l'aplomb du mur extérieur de la galerie et à plusieurs mètres de distance du premier enclos palissadé, laisse

supposer qu'il était à l'origine suspendu à son sommet, à la manière des représentations connues sur les temples de tradition grecque comme celui d'Athena Nikephoros à Pergame.

*Fig. 351 – Exemples de traitements destructeurs sur l'armement.*

92

La réalisation de mannequins en guise de trophée est évoquée, en milieu gaulois, par un texte d'Elie (Histoires variées, XII, 23) qui relate que « (les Celtes) érigent des trophées à la façon des Grecs, autant pour célébrer leurs hauts faits guerriers que pour laisser derrière eux des monuments de leur vertu guerrière ». Ce compilateur du *ille s. apr. J.-C.* fournit, parmi d'autres sources écrites (Brunaux, 2000a, p. 205-208), l'interprétation symbolique de ces pratiques rituelles guerrières destinées à valoriser le vainqueur. La référence à une forme de trophée érigée « à la grecque » pourrait désigner plus précisément la confection, sur le champ de bataille, de mannequins ou d'aménagements d'envergure semblables à ceux mis en évidence à Ribemont-sur-Ancre (Brunaux et al., 1999).

93

En effet, cette notion semble se référer principalement à l'établissement d'un trophée sur le champ de bataille, si l'on considère le texte de Florus (Histoire romaine, III, 3) qui exclut cette pratique à propos des Romains. Selon lui, elle n'est pas antérieure à la bataille du confluent du Rhône et de l'Isère, qui voit s'affronter les légions de Rome à la coalition des cités Allobroge et Arverne. Il y décrit « Domitius Aenobarbus et Fabius Maximus élevant des tours de pierres sur l'emplacement même des champs de bataille et y dressant des trophées ornés d'armes ennemies », tout en précisant que « cet usage était [jusqu'alors] inconnu de ses ancêtres ». Les tro-

phées monumentaux érigés par les Gaulois sur le lieu même du combat renvoient, par conséquent, davantage à une coutume de tradition grecque qu'à une influence romaine. Cette pratique commune entre Celtes et Hellènes pourrait résulter des contacts occasionnés par le mercenariat, ou par les échanges soutenus que les Arvernes entretenaient avec la colonie de Marseille et ses comptoirs, dont le monnayage de Corent apporte de nombreux témoignages (voir supra, chap. V, p. 317-318). Bien que difficile à prouver, cette hypothèse pourrait se justifier au regard de la datation des premiers sanctuaires à armes, dont la large diffusion au *ille s. av. J.-C.* s'inscrit à une période d'apogée du mercenariat celtique (Brunaux, 2004).

*Fig. 352 – Représentations de trophée de l'arc d'Orange et monnaies célébrant la victoire de César en Gaule.*

94

La situation du trophée de Corent, au cœur d'un oppidum établi sur un haut plateau déconnecté de la plaine, ne permet pas de l'interpréter comme un monument édifié sur le champ de bataille. Il correspond plutôt à la troisième variante de rite définie par J.-L. Brunaux à propos de la consécration des dépouilles, qui consiste à ramener le trophée pour l'exposer dans un sanctuaire au cœur de la cité (Brunaux, 2000a, p. 207-208). L'auteur postule un rapprochement avec la pratique des *spolia opima*, qui caractérise un trophée constitué des armes du chef de guerre ennemi gagnées au combat par le vainqueur. Cette hypothèse peut être évoquée pour l'assemblage de Corent, au vu de la qualité et de la rareté des pièces qui le composent. Attestés ensemble sur les monnayages contemporains (fig. 352), cotte de mailles et sanglier-enseigne spécifient la panoplie des cavaliers, principale base de recrutement des officiers supérieurs quali-

fiés d'équites par César. Cette pratique, des plus glorificatrices, permet de considérer les dépôts d'armes du sanctuaire, en dépit de leur faiblesse quantitative, comme le reflet de hauts faits d'armes, voire de grandes batailles.

95

Elle est clairement évoquée, en contexte arverne, par un texte bien connu de Plutarque évoquant le passage de César dans la région lors de la Guerre des Gaules (*Vies parallèles*, IX, César, 26, 6). Citant une anecdote censée démontrer la *clementia caesaris*, l'auteur précise que « Les Arvernes montrent encore, dans un de leurs temples, une épée suspendue qu'ils prétendent être une dépouille prise sur César. Il l'y vit lui-même par la suite et ne fit qu'en rire. Ses amis l'engageaient à la faire ôter, mais il s'y refusa, parce qu'il la regardait comme une chose sacrée ». Au-delà de son aspect anecdotique, ce texte décrit explicitement l'exposition en hauteur (sur une palissade, au linteau ou aux poteaux d'un bâtiment ?) d'une pièce d'équipement militaire prise à l'ennemi et sa sacralisation sous forme de trophée exhibé dans un lieu de culte. Deux extrémités distales d'épée mises au jour dans la dernière phase du sanctuaire datée de la conquête, qu'on se gardera bien d'identifier à l'arme du proconsul romain, attestent une perdurance des pratiques d'exposition d'armement jusqu'au milieu du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère.

*Fig. 353 – Restitution du trophée (M. Ciavarella, Court-Jus Production).*

96

Des pratiques identiques de valorisation de l'élite guerrière peuvent être postulées, par extension, pour le reste des équipements militaires retrouvés à Corent, principalement dans le comblement lié aux opérations de démantèlement du fossé. Malgré leur situation secondaire, la position des dépôts

plaide pour une exposition sur la palissade, contre sa façade extérieure, en particulier au centre de la branche nord de l'enclos et au niveau de son entrée (fig. 372). La découverte d'orles de bouclier en différents points du négatif de la cloison externe de la galerie monumentale mène aux mêmes conclusions. Elles sont étayées par une comparaison avec d'autres lieux de culte : les armes retrouvées dans les fossés de Gournay-sur-Aronde ou de Montmartin semblent en effet avoir été disposées de manière similaire (Brunaux, Méniel, 1997, p. 236).

97

Comme pour les pièces du trophée, la pratique du bris inhumain est attestée sur la totalité des pièces d'armement. La plupart des fourreaux ont été ployés et désassemblés ; les orles, désolidarisés de la planche du bouclier ; les lames d'épée et les lances coupées. Certains types d'objets ont fait, à ce stade, l'objet d'un tri qui constitue une caractéristique particulière du corpus du Corent. En effet, seules les extrémités distales des fourreaux et des épées, ainsi que les orles des boucliers, sont attestés dans l'enceinte du sanctuaire. Les faciès documentés sur les autres sanctuaires présentent généralement un corpus plus varié, où toutes les parties sont déposées. Cette particularité pose la question du devenir des fragments non inhumés, voire même de leur provenance.

98

On peut envisager, en premier recours, la probabilité d'un dépôt groupé, comparable à celui récemment découvert à Tintignac (Maniquet, 2008) et situé dans la partie non fouillée de l'enceinte du sanctuaire (angle sud-est de l'enceinte). Faute d'éléments plus tangibles, la réponse à cette question est sans doute à rechercher dans les environs immédiats du sanctuaire. Les secteurs adjacents à sa limite nord ont, en effet, livré

plusieurs umbones et autres fragments d'armement, en association avec un masque facial présentant le même type de découpe qu'à Montmartin (voir supra, chap. V, p. 491). Ces éléments se concentrent à l'intérieur et aux abords d'une cour bordée de bâtiments bien distincts des quartiers d'habitat environnants, dont la vocation collective, aristocratique, voire cultuelle, est pressentie. La répartition des armes à l'extérieur de l'enceinte et leur accumulation dans ce secteur milite en faveur de son rapprochement fonctionnel avec les activités du sanctuaire (fig. 354). Proportionnellement beaucoup plus rares sur le reste du site (infra, fig. 373), les pièces d'équipement militaire en présence relèvent d'un faciès complémentaire à celui mis en évidence dans l'enceinte. Il est donc envisageable que des pièces exposées dans le sanctuaire aient achevé leur cycle dans cet espace, ou encore que ce dernier ait constitué une annexe du sanctuaire.

*Fig. 354 – Répartition des armes sur le site, déroulement des opérations d'exposition, de bris et de dépôt.*

99

Quelle que soit la signification donnée à ces amas, l'absence de certaines parties d'armement soulève le problème de la possibilité de sortir un objet offert aux dieux de son cadre rituel défini par l'enceinte du sanctuaire. Imaginer un arrachage des fragments d'armes après leur exposition, à des fins profanes de récupération ou de fonte de leurs matériaux, semble peu crédible compte tenu de l'implication religieuse d'un tel acte et de l'état de dégradation avancé du métal après une exposition prolongée. En outre, les éléments découverts à l'extérieur du sanctuaire ne correspondent que partiellement aux fragments absents, les parties hautes de fourreau étant toujours manquantes. On pourrait, en dernier recours, émettre l'hypothèse

d'un transfert, vers le sanctuaire de Corent, du mobilier issu d'un sanctuaire plus ancien de type « guerrier », lors de sa fondation par exemple. À cette possibilité s'oppose, cependant, la présence de parures de datation similaire, sauf à supposer qu'elles aient été elles-mêmes déplacées. On ne peut, en résumé, que constater l'absence de ces éléments sans pour autant l'expliquer.

*Fig. 355 – Parures : exemples de traitements destructeurs volontaires et d'objets déposés intacts.*

## L'OFFRANDE DE PARURES

100

De la même façon que les armes, les parures sont soumises à des gestes intentionnels de destruction ou de mutilation. C'est notamment le cas des bracelets, dépliés et/ou cisailés, ainsi que de quelques fibules, dont le ressort est volontairement désarticulé. Parallèlement à ces traitements, d'autres objets sont déposés intacts (fig. 355). Il est difficile de cerner si ces deux types de dépositions relèvent d'une symbolique différente, ou si elles répondent à des concepts religieux de même nature, exprimés en suivant un autre rite.

101

Ces dépôts de parure peuvent être interprétés, dans les deux cas, comme des offrandes adressées à une ou plusieurs divinité(s), selon des modalités d'échange qui nous échappent. Il pourrait s'agir de véritables offrandes, conformes au principe romain du *votum* ou du « *do ut des* », consistant à offrir un bien afin de se voir attribuer une faveur ou de voir un vœu être exaucé. On pourrait aussi les interpréter comme le reliquat d'une pratique propitiatoire, visant simplement à afficher son lien avec la divinité. Cette hypothèse a notamment été évoquée à propos des fibules intactes et fermées (Kyll, 1966, p. 58). Dans

ce cas précis, l'offrande de vêtements ou d'étoffes disparus peut également être envisagée. Il serait sans doute réducteur d'associer tous les dépôts de parures à une même pratique rituelle. En effet, leur répartition différenciée sur un plan tant chronologique que spatial – bracelets et anneaux à l'entrée, fibules sur les sols, à l'angle nord-est et dans les enclos – suggère plutôt des pratiques différentes selon le type de parure (voir supra, cartes de répartition, chap. V, p. 142, 144 et 257).

102

La différence est particulièrement marquée dans le mode de déposition des anneaux et des perles en alliage cuivreux, en verre, en os ou en lignite, particulièrement concentrés dans le secteur de l'entrée et dans les fossés des enclos A et B. Si la possibilité d'offrandes de colliers entiers ne saurait être entièrement exclue, leur association presque systématique avec les monnaies et les jetons s'inscrit dans le déroulement de pratiques relevant d'une autre symbolique, privilégiant les objets circulaires et monéiformes sans distinction de matériau ni de fonction d'origine (infra, p. 591-609).

103

L'évolution des types de parure déposés est marquée par le passage d'un premier faciès très diversifié (bracelets, fibules, torques, bagues) dans l'état 1 vers de nouveaux assemblages nettement dominés par les fibules, caractéristiques de l'état 2. L'existence de dépôts de fibules est même sujette à caution pour le premier état, tant ce type de parure y est rare et dans un état si fragmentaire, que la possibilité de pertes doit être invoquée en amont d'un acte de déposition. A contrario, les bracelets et le torque en fer retrouvés dans cet horizon présentent des traces de destruction volontaire ou sont déposés sous une forme intacte qui témoignent d'une certaine intentionnalité. Les modalités de

constitution des dépôts de l'état 1, dues au curage des sols du sanctuaire et à leur vidange dans le négatif de la palissade, ne permettent pas de vérifier ce postulat.

104

Ce processus de remplacement des dépôts de parure diversifiés par un faciès uniformément dominé par les fibules a déjà été mis en évidence sur d'autres lieux de cultes, comme Mirebeau-sur-Bèze, La Villeneuve-au-Châtelot ou Montmartin (Bataille, 2008, fig. 117). Il pourrait traduire un changement dans la codification des cultes mettant en œuvre ce type d'objet, une généralisation du port des fibules au détriment d'autres parures, les surplus engendrés par l'artisanat dans le courant de La Tène finale, ou encore une ouverture des lieux de culte à une fraction plus large de la société.

105

L'hypothèse d'une « démocratisation » de l'accès aux espaces sacrés dans le courant du ier s. av. J.-C. constitue une piste intéressante pour comprendre l'apport massif de fibules dans le sanctuaire à partir du changement de siècle (Poux, 2006 et infra, p. 611-613). Elle s'accorde bien avec la qualité des parures liées à l'enclos palissadé du premier état, qui tranche avec celles du second, et corrobore la forte dimension aristocratique induite par les dépôts d'armement.

106

Ces dépôts de parure, souvent interprétés comme relevant de la sphère féminine, semblent plutôt correspondre à des offrandes individuelles, pratiquées autant par les hommes que par les femmes. Quelle que soit la symbolique régissant leur présence et leurs modalités de déposition, ces dernières relèvent d'un geste de dévotion personnelle réalisé en marge des cérémonies publiques du banquet ou de la consécration des panoplies guerrières. L'ap-

partenance de certaines parures à l'équipement militaire ne peut être envisagée qu'à titre ponctuel, à l'exemple du torque en or recueilli parmi les trophées de Ribemont-sur-Ancre (Brunaux, 1999).

107

Ces dépôts continuent, du reste, à être effectués dans l'enceinte du sanctuaire jusqu'au IIe s. apr. J.-C., selon un rythme nettement moins soutenu durant le Haut-Empire qu'à la période laténienne. La chute de l'effectif qui caractérise la période augustéenne et le Ier siècle de notre ère traduisent une forte baisse de la fréquentation du site et la perduration épisodique de ces pratiques, accomplies par quelques individus (voir infra, p. 648-650). Leur disparition définitive dans le courant du IIe s. apr. J.-C. évoque une évolution globale des modes de dépôt, qui s'observe dans l'ensemble du monde gallo-romain. Manifeste sur le sanctuaire de Martigny, la baisse de l'intérêt accordé aux fibules est perceptible dès la fin du Ier siècle de notre ère et elles cessent d'être déposées dans le courant du IIe s. apr. J.-C. Ce déclin est interprété avant tout comme le signe d'un changement dans les habitudes vestimentaires, le vêtement civil romain ne nécessitant pas l'utilisation de fibules (Rey-Vodoz, 1986, p. 189-191).

108

Cette évolution du dépôt de parures, qui succède à la reconstruction du sanctuaire au début du Ier s. av. J.-C., s'accompagne d'une raréfaction des dépôts d'armement, qui perdurent sous une forme anecdotique jusqu'à la conquête romaine. La corrélation des deux phénomènes s'inscrit dans un contexte plus large de mutation des pratiques religieuses à la fin de La Tène D1 (Bataille, 2008), que reflète bien la montée en puissance d'autres catégories de mobilier : dépôts de faune, d'amphores et de céramiques engendrés par les repas collectifs,

monnaies, jetons et objets monétiformes liés à des pratiques d'échange à grande échelle, caractérisent surtout les sols du quadriportique monumental qui succède à l'enclos palissadé. Bien que déjà représentés dans les premiers niveaux du sanctuaire, ils y figurent dans des proportions beaucoup plus massives qui en font la principale caractéristique de l'activité culturelle dans les décennies précédant la conquête.

## **SACRIFICES, LIBATIONS ET FESTINS**

109

Matthieu Poux, Sylvain Foucras, Romain Lauranson, Matthieu Demierre

110

Les pratiques de sacrifice, de libation et de repas collectif qui ont fait la renommée du sanctuaire de Corent ont donné lieu à plusieurs articles de synthèse détaillant leurs vestiges, leurs modalités et leurs implications (Poux, Deberge et al., 2002 ; Poux, 2003a et 2004 ; Poux, Foucras, 2008 ; Poux et al., 2008 ; Foucras, 2009). L'analyse de ces pratiques est d'autant plus intéressante qu'elle peut s'appuyer sur un faisceau convergent de témoignages écrits, concernant spécifiquement le territoire arverne : Poseidonios d'Apamée, Strabon, César et Florus, notamment.

111

On se bornera ici à rappeler les principales conclusions de ces études et à apporter quelques compléments relatifs au rapport qu'elles entretenaient avec les autres pratiques collectives qui avaient cours sur le sanctuaire et les formes de consommation attestées dans son environnement urbain.

## **DES OS ET DES TESSONS : ASPECTS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS**

112

La masse considérable de vestiges céramiques et reliefs osseux accumulés dans l'enceinte de Corent, soit plus de 95 % du mobilier en nombre de restes et en poids, constitue la principale manifestation de ces pratiques sacrificielles et alimentaires qui lui ont valu très tôt l'appellation de « sanctuaire à festin » (Poux, 2002 et 2004). Ce critère quantitatif caractérise des pratiques collectives, mettant en œuvre une communauté nombreuse réunie dans un espace public, par opposition à la consommation individuelle ou familiale pratiquée dans la sphère quotidienne (Méniel, 2001 ; Poux, 2002).

## **UNE ACCUMULATION EN TROMPE-L'ŒIL**

113

La faune recueillie dans l'enceinte du sanctuaire laténien forme un ensemble particulièrement abondant, estimé à près de 150000 fragments osseux pour un poids total qui avoisine la tonne, dont un peu plus de 24000 restes ont été étudiés. Ce chiffre soutient d'emblée la comparaison avec la masse de restes archéozoologiques collectés sur les plus grands sanctuaires de la Gaule septentrionale, qui se comptabilise en dizaines de milliers – Ribemont-sur-Ancre, Fesques, Gournay-sur-Aronde, et 20000 restes pour le seul sanctuaire de Bennecourt (Bourgeois, 1999). À titre d'exemple, la fouille exhaustive d'un site rural comme celui de la ferme du Pâtural a livré plus de 100000 restes, dans un contexte il est vrai plus proche de la résidence aristocratique que de la simple ferme (Deberge et al., 2008). À surface de fouilles égale, le faubourg artisanal de l'oppidum de Gondole en a produit moins de 10000, nombre qui demeure bien supérieur aux maigres quantités fournies par les fouilles récentes menées à Gergovie. Directement comparable, en terme de surface,

à celle de Corent, l'enceinte du sanctuaire fouillée au centre du plateau n'a livré que 4000 restes, pour seulement une trentaine de kilos (Foucras, 2009). Sans être exceptionnelles, les quantités de restes de faune recueillies sur le sanctuaire de Corent se situent bien au-delà de la consommation « normale » enregistrée sur les autres sites régionaux.

114

Omniprésentes sur les sols et le remplissage des structures en creux du téménos, les amphores sont représentées par un volume de déchets six fois supérieur. Leur nombre cumulé avoisine les 80000 fragments, pour un poids dépassant les six tonnes. Le nombre de récipients comptabilisés par leur étude (voir supra, chap. V, p. 341-342), qui procède par échantillonnage des éléments de forme, atteint à peine le millier d'individus. Bien que significatif, relativement à la surface fouillée (inférieure à 3000 m<sup>2</sup>), il apparaît peu élevé en regard du nombre élevé de pieds (plus de 660) et de bords (plus de 1300) identifiés. Il ne prend pas en compte les amphores découvertes en 2003, dont la masse occupe, en nombre de restes (31000 tessons) comme en poids (3 tonnes), entre le tiers et la moitié de l'effectif global. Nous pouvons supposer qu'il comprend une proportion équivalente de bords et de pieds. En appliquant un coefficient de 30 à 50 % au NMI obtenu sur la base des autres années, la fourchette est plutôt comprise entre 1500 et 2000 individus ; une estimation qui se situe probablement bien en deçà de la réalité. Des études détaillées menées sur d'autres sites (Bâle, Chartres), prenant en compte à la fois des différences de forme et de pâte, montre que le NMI obtenu sur la base des seuls pieds (un par récipient) peut être multiplié par un coefficient de 4 à 5. En tenant compte de ces corrections, on peut évaluer sans risque à plusieurs milliers le nombre d'amphores qui ont transi-

té par le sanctuaire.

115

Cet effectif est exceptionnel dans un tel contexte, pour ne considérer que les sanctuaires de statut comparable sur lesquels des amphores sont également signalées en quantités notables. Le mieux doté correspond au temple de Mazerioie à Naix-aux-Forges, avec 2500 tessons pour un poids supérieur à 300 kg et un nombre minimum d'individus d'au moins deux cents amphores, qui constitue cependant, au nord de la Seine, un cas totalement isolé. Elles sont beaucoup plus rares à Ribemont-sur-Ancre (à peine plus de 200 tessons, pour un poids d'environ 30 kg), à Flaviers-Mouzon (300 tessons, environ 40 kg), à Poitiers/Saint-Georges-les-Bailargeaux (moins de 200 tessons, 100 kg), à Muron (moins de 200 tessons, un peu plus de 20 kg), tandis qu'on ne dénombre que quelques tessons à Hayling Island et qu'elles manquent totalement sur le sanctuaire de Fesques (Poux, 2004). Dans un contexte plus proche, l'enclos quadrangulaire d'Arnac-la-Poste est le seul à livrer une masse d'amphores équivalente, pour une surface trois fois plus importante (Toledo i Mur, Vigneron, 1999).

116

Ces quantités sont, bien entendu, proportionnelles au volume global de vin importé dans les régions dont dépend chaque lieu de culte. Si le sanctuaire de Corent s'inscrit au cœur d'un territoire particulièrement bien approvisionné par les importations italiques, les quantités d'amphores qu'il concentre sont sans commune mesure avec celles répertoriées sur les autres sites voisins : à peine plus de 300 individus dans les faubourgs de l'oppidum de Gondole, moins de 200 pour le plateau de Gergovie, le nombre cumulé d'amphores recueillies sur l'ensemble des sites de plaine de la grande Limagne d'Auvergne (agglomération d'Aul-

nat-Gandaillat, Le Pâtural, Sarliève) ne dépassant pas le millier d'individus (Loughton, Jones, 2000). Toutes évaluations confondues, le volume de vin consommé dans l'enceinte du sanctuaire est de cinq à vingt fois supérieur à la norme enregistrée sur la plupart des sites d'habitat contemporains.

117

Aussi impressionnants qu'ils puissent paraître, ces chiffres ne sauraient être interprétés à l'état brut. Ils doivent être pondérés par la durée d'occupation ou de fréquentation du sanctuaire, qui s'étale sur près d'un siècle. Les viandes animales et le vin introduits dans le téménos ont certainement alimenté plusieurs manifestations successives, dont la périodicité n'a pu être établie par l'analyse des dépôts et la stratigraphie. Les quantités investies à chaque occasion dépendent aussi, sur un plan plus large, des capacités et du rythme d'approvisionnement du site en bétail et en amphores vinaires. À Corent, la masse de mobiliers recueillie est d'abord représentative de la richesse d'un oppidum et de ses occupants. Les fouilles du quartier de centre-ville qui s'étend aux abords du sanctuaire ont confirmé son occupation par des populations privilégiées, dont les modes de consommation ne reflètent pas forcément ceux de l'ensemble du corps social (Poux et al., 2012, p. 134).

118

Une comparaison plus pertinente peut être dressée avec les dépotoirs domestiques ou artisanaux fouillés dans ces mêmes quartiers. Ils ont eux aussi livré un volume considérable d'ossements et de tessons, représentatif des quantités de viande et de boisson consommées durant la même période.

119

Cette comparaison relativise le caractère « exceptionnel » de la

masse de reliefs alimentaires présente dans l'enceinte du téménos. Exprimées en poids, les quantités de faune sont deux fois plus importantes (1,7 tonne) et les amphores cinq fois supérieures (31,5 tonnes) dans l'habitat, sur une fenêtre de fouilles il est vrai beaucoup plus importante (5000 m<sup>2</sup> soit le double de celle fouillée sur le sanctuaire). Du point de vue strictement quantitatif et en tenant compte de cette différence de surface, le volume de consommation y est au moins équivalent à celui enregistré dans le sanctuaire. En d'autres termes, les quantités de mobilier recueillies dans son enceinte sont à la mesure de celles accumulées sur l'oppidum de Corent, qui dominent très largement l'effectif des autres sites régionaux.

120

La part des amphores est proportionnellement beaucoup plus importante sur l'habitat, en raison de leur emploi systématique comme matériau de remblai, de construction de sol ou de cloison. En effet, l'érosion du site et la déperdition due aux ramassages de surface ne suffisent pas à expliquer le déficit qu'accuse la grande quantité de tessons recueillie sur le sanctuaire, relativement à la masse d'argile induite par un nombre de récipients compris entre mille et deux mille individus (entre 20 et 30 tonnes, pour un poids moyen de 20 kg par amphore). Les tessons qui jonchent les sols du sanctuaire ne constituent, à l'évidence, que le reliquat de dépôts beaucoup plus conséquents, emportés lors des nettoyages réguliers dont la cour et le portique ont fait l'objet. Ces phénomènes de déplacement et de réutilisation ôtent toute pertinence au critère de comparaison quantitative des assemblages.

121

La présence de reliefs de faune et d'amphores en quantités sensiblement équivalentes, à l'intérieur comme à l'extérieur du téménos, ne signifie pas pour autant qu'ils

reflètent les mêmes modes de consommation. Ces comptages ne prennent pas en compte le second critère de distinction des pratiques sacrificielles et festives, d'ordre qualitatif (Méniel, 2001 ; Poux, 2002, 2004).

## UN FACIÈS DE FAUNE SPÉCIFIQUE

122

C'est, précisément, dans les faciès fauniques que cette différence se marque de la façon la plus significative (fig. 356). L'étude préliminaire de quelques assemblages recueillis dans les quartiers qui jouxtent le téménos indique, en effet, une sélection différenciée des espèces : elle se caractérise par une nette prédominance des bovins (entre 50 et 70 %, selon les contextes), liée en partie à la présence de plusieurs espaces de découpe bouchère établis en bordure de la place située au nord du sanctuaire (Poux et al., 2012, p. 103-105, 112 ; Foucras, 2009). La préférence accordée au bœuf, dont le squelette est nettement plus pondéreux, relativise l'écart quantitatif en nombre d'individus mais influe peu sur les quantités de viande consommées. Cette proportion est sans commune mesure avec celle enregistrée dans l'enceinte, où les bovins ne constituent que 6 à 15 % de l'effectif. On peut en déduire que ces boucheries n'étaient pas destinées à l'approvisionnement des sacrifices accomplis dans l'enceinte, comme c'est le cas des macella installés à la périphérie des grands sanctuaires d'Italie et de Gaule romaine (Van Andringa, 2008, p. 37). Cette préférence alimentaire caractérise, en revanche, les faciès de consommation urbaine mis en évidence, par exemple, sur les oppida du Titelberg, de Villeneuve Saint-Germain ou dans l'agglomération ouverte de Roanne (Méniel, 2001).

123

Par contraste, la faune étudiée

sur le sanctuaire se distingue par la part beaucoup plus importante des ovicaprinés et des suidés. Ces deux espèces figurent, au même titre que le bœuf, au premier rang des espèces sacrifiées sur les sanctuaires. En marge du sacrifice de grands animaux qui caractérise, sur le modèle des hécatombes gréco-romaines, les amas osseux de Fesques ou de Gournay-sur-Aronde (Brunaux et al., 1985 ; Mantel et al., 1997 ; Méniel, 2001), le petit bétail était généralement privilégié pour les repas collectifs et redistributifs (Dietler, Hayden, 2001, p. 49). Leur taille réduite, qui facilitait la comptabilisation des apports individuels fournis par chaque participant et produisait des quantités de viande plus facilement portionnables, en fait le premier ingrédient des festins organisés sur les sanctuaires laténiens de Ribemont-sur-Ancre, de Bennecourt, d'Estrée-Saint-Denis, d'Allonnes ou dans l'enceinte intérieure de Fesques (Méniel, 1991, 2001).

124

Le tri des espèces animales et des morceaux est une autre caractéristique de ce faciès, qui tranche avec la composition beaucoup plus homogène des dépotoirs fouillés dans l'habitat (fig. 357). Le diagramme de la fig. 358 illustre les écarts de représentation relevés d'une structure à l'autre. Ils traduisent des modes de consommation et de valorisation bien différenciés, qui sont la marque des pratiques sacrificielles et alimentaires attestées en milieu culturel (Méniel, 2001). L'importance accordée aux crânes, humains ou animaux, en constitue l'expression la plus spectaculaire. Dans certains contextes, comme l'enclos A, ils sont particulièrement mis en valeur et témoignent des manipulations diverses dont les restes osseux ont fait l'objet après la mise à mort et le dépeçage des victimes : découpe des têtes et élargissement du trou occipital, exposition, sélection drastique des parties



anatomiques, enfouissement, constituent les principales étapes d'un rituel désormais bien établi, à Corent comme ailleurs (Ménier, 2001 ; Foucras, 2009).

*Fig. 356 – Diagramme comparatif des espèces animales consommées dans le sanctuaire et dans l'habitat (échantillonnage).*

*Fig. 357 – Diagramme de représentation des espèces animales sacrifiées et consommées dans différentes structures (% en NR) (d'après Foucras, 2010).*

## UN FACIÈS AMPHORIQUE INDISTINCT

125

La composition des lots d'amphores, en revanche, ne se prête pas à des comparaisons très poussées. Plus homogène, du fait de leur origine très lointaine, et brouillée par les phénomènes de déplacement évoqués plus haut, elle ne reflète aucune différence significative entre l'habitat et le sanctuaire. La très forte proportion que détiennent les amphores dans les deux contextes indique tout au plus un approvisionnement en vin régulier et un accès facilité à ce breuvage importé à grands frais (Poux, Feugère, 2001 ; Poux, 2004). Elle signale, dans les deux cas, la présence de populations aisées, dont sont vraisemblablement issus les maîtres de cérémonies qui officiaient sur le sanctuaire (voir infra, p. 616-620). La « qualité » des vins ne représente pas un critère suffisamment pertinent pour caractériser des pratiques de banquet. À Corent comme ailleurs, celles-ci font appel à de grandes quantités d'amphores originaires des vignobles étrusques, dont la médiocre qualité est notoire (Tchernia, 1986). Là encore, aucune différence notable n'est perceptible entre le sanctuaire et l'habitat, qui aurait pu transparaître à travers l'origine

des estampilles (voir supra, chap. V, p. 348-350 et l'étude inédite de P. Chanteux). La présence de vaisselles particulières, liées au service du vin, comme les vases en tôle de bronze importés d'Italie ou les coupes en verre d'origine syrio-palestinienne, est tout aussi bien attestée en contexte domestique et ne constitue pas non plus un signe diacritique.

126

Certains récipients retrouvés dans l'enceinte du sanctuaire, en revanche, semblent avoir été soumis aux mêmes manipulations que celles infligées aux carcasses animales : traces de coups volontaires portés à l'aide d'instruments tranchants, de crémation poussée ou d'exposition prolongée à l'aire libre, dispositions organisées, sont la principale marque de reconnaissance des amphores impliquées dans les rites de libation et de consommation collective. Avant même qu'il fasse l'objet de fouilles extensives, le sanctuaire de Corent a été considéré comme emblématique de ces pratiques (Poux, 2004). Cette estimation s'est vue largement confirmée par la masse d'amphores recueillie dans son enceinte, par la découverte de cols sabrés et de mises en scène d'amphores complètes, emboîtées ou disposées en cercle autour des fosses cuvelées (E), dont la fonction libatoire sera discutée plus loin (p. 582-585).

*Fig. 358 – Diagramme de représentation des parties animales en fonction des espèces représentées (% en NR) (d'après Foucras, 2010).*

127

On notera néanmoins que certains traitements, comme le décolletage des récipients, sont également attestés dans les habitats attenants, en marge desquels ont été mis en évidence plusieurs dépôts d'amphores à caractère intentionnel (Poux et al., 2012, p. 214-215). De même, les traces de coups re-

levées avant la fouille concernent surtout les lots recueillis en 1992 à l'extérieur du téménos, dans un secteur d'épandages caractérisé par la présence d'armes mutilées et d'un crâne humain découpé, dont la relation avec les activités cultuelles du sanctuaire a déjà été suggérée (voir supra, p. 569).

128

Il est rare, en revanche, que la composition des ensembles témoigne d'un tri drastique des amphores ou de leurs parties constitutives, comparables aux concentrations de cols et d'anses attestées sur le sanctuaire de Mazeroie à Naix-aux-Forges, de Muron ou dans les fossés d'enclos du Verbe-Incarné à Lyon (Poux, 2004). Les écarts observés sont souvent faussés par la réutilisation de certaines parties d'amphores comme matériaux de construction, les tessons de panses étant préférés pour le pavage des sols ; les cols, les pieds et les épaulements sont utilisés pour la réalisation de banquettes ou de calages de poteaux.

129

Plus significative est la proportion respective de la faune, des amphores et des vaisselles fines, qui accuse de fortes différences selon les contextes. Les différents tronçons constituant le fossé de l'enclos A, par exemple, diffèrent nettement par la composition de leur mobilier : la branche méridionale de l'enclos concentre l'essentiel de la faune, dont plusieurs crânes de mouton en situation de dépôt, ainsi qu'une majorité de vaisselles indigènes, de monnaies et de jetons en céramique. Les amphores y sont peu nombreuses. La concentration de ces éléments, circonscrite à l'arrière du gros monolithe de basalte implanté dans ce secteur, renforce son interprétation comme pierre d'autel (voir supra, chap. III, p. 81-82). Sa branche septentrionale présente un faciès diamétralement inverse : nettement plus pauvre

en faune, en vaisselles et en petits objets, elle concentre en revanche les plus gros tessons d'amphore, dont deux panses complètes et de larges parties de récipients disposées de manière organisée (voir fig. 79). Elle a également livré deux coupes complètes en situation évidente de dépôt volontaire, ainsi qu'un nombre élevé de mandibles de mouton.

130

Observées dès l'amorce de la fouille (Poux, Deberge et al., 2002), ces différences de composition résultent de pratiques de dépôt volontaires qui ont été mises en évidence en d'autres points du téménos : elles éclairent l'accumulation des amphores dans le secteur des fosses cuvelées (E), où la faune est pratiquement inexistante, alors qu'elle marque des concentrations très importantes dans d'autres secteurs, comme la structure sur poteaux D ou l'enclos B. À l'inverse, quelques assemblages très homogènes et particulièrement bien conservés, découverts dans certains trous de poteaux de la galerie (10135) ou dans la tranchée de fondation de son mur externe (13060), peuvent être interprétés comme des dépôts primaires, enfouis à l'issue d'une même cérémonie.

*Fig. 359 – Schéma illustrant le déroulement des opérations sacrificielles dans l'enceinte du sanctuaire.*

131

Les phénomènes d'érosion et les perturbations qui affectent la conservation des dépôts fouillés dans les différentes branches du fossé et de la galerie ne permettent malheureusement pas d'étendre cette analyse au péribole. Ossements et céramiques semblent se répartir équitablement sur l'ensemble de son tracé et l'accumulation des amphores dans certains tronçons s'explique surtout par leur emploi pour le pavage des sols. Seules certaines

catégories marquent des concentrations pouvant être considérées comme significatives. C'est notamment le cas des pots à cuire, qui sont plus nombreux à proximité des espaces de foyer réservés aux activités culinaires (fig. 359).

## DES PRATIQUES EN AUGMENTATION

132

La présence de ces récipients sur les sols de la galerie s'inscrit dans une tendance évolutive plus globale. La comparaison des faciès céramologiques relatifs à l'état 1, respectivement à l'état 2 du péribole, témoigne d'un recul des céramiques grossières, concomitant d'une augmentation des récipients attestée par la part accrue des ollae au détriment des dolia et des pots. Cette évolution peut être expliquée par la place plus importante accordée, au I<sup>er</sup> siècle, à la cuisson des aliments. En témoigne, sur le plan architectural, l'aménagement de plusieurs foyers et espaces culinaires sous la galerie construite à cette période, en remplacement des plaques foyères mobiles utilisées durant l'état précédent.

133

La première phase de fréquentation du sanctuaire se caractérise, de façon plus générale, par une moindre quantité de faune et un effectif céramique nettement plus réduit que dans les phases ultérieures. La rareté des amphores gréco-italique, des Dressel 1 anciennes et de formes de transition, types 1, 2 et 1/2 de Guichard, par exemple, contraste avec la fréquence des mobiliers (notamment métalliques) contemporains de leur diffusion. L'état suivant est marqué par un arrivage massif de variantes évoluées du type Dressel 1A, associées à une proportion déjà non négligeable d'amphores Dressel 1B, qui illustre le fort développement des pratiques de banquet dans le premier quart du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.

134

Ces déséquilibres peuvent en partie s'expliquer par les nettoyages fréquents dont les sols du sanctuaire ont été l'objet. La typologie évoluée des mobiliers retrouvés à la surface de la galerie, des fossés d'enclos comme de la cour laisse supposer qu'ils documentent surtout le dernier stade de cette évolution. Une grande partie de ces dépôts offrent un « instantané » des repas organisés dans les années qui précèdent l'abandon du sanctuaire.

## LE SACRIFICE : DÉROULEMENT ET MANIFESTATIONS

135

L'analyse des ossements apporte de nombreuses informations quant au sacrifice des animaux, à leur consommation et aux mises en scène dont leurs reliefs sont l'objet. La répartition de ces vestiges dans les différents espaces fonctionnels du téménos et leur association avec des foyers, céramiques et ustensiles culinaires, donne une image relativement exhaustive de cet enchaînement rituel, synthétisé sur la figure 359.

## ORIGINE DES VICTIMES SACRIFICIELLES

136

La question du prélèvement des espèces sacrifiées a déjà été abordée plus haut. Dans la plupart des structures (fig. 357), les moutons et les chèvres dominent sur les autres espèces et constituent même l'essentiel des dépôts recueillis dans les enclos A et B. Dans certaines d'entre elles, le porc occupe la première place, notamment aux abords du péribole. Le bœuf vient toujours en troisième position et le cheval est représenté de façon anecdotique, si l'on exclut le dépôt d'un membre en connexion anatomique dans la branche nord du péribole. Ces

grands animaux, qui représentent une masse de viande très importante, semblent avoir été négligés au profit du petit bétail, qui permettait à chacun d'apporter sa contribution sous une forme aisément quantifiable, divisible ou monnayable. Les animaux sont envoyés à l'abattoir à un âge adulte, parfois avancé, comme c'est également le cas dans le cadre des activités alimentaires domestiques.

137

Il est difficile, en revanche, de déterminer s'ils ont été élevés sur place, dans les espaces libres de l'oppidum ou les cours d'habitat, s'ils ont été prélevés dans la campagne et les fermes environnantes, s'ils relèvent d'apports individuels ou d'un partage collectif de ressources entre plusieurs familles, clans ou délégués de cités... On a vu plus haut que la place de marché fouillée entre 2006 et 2008 au nord de l'enceinte, surtout vouée à la découpe et à la vente de viande de bœuf (Poux et al., 2012, p. 102-104, 112 ; Foucras, 2009), n'est pas directement liée au fonctionnement du sanctuaire : elle a néanmoins pu constituer un point d'approvisionnement ou de redistribution pour les prêtres et les dévots, au moins en ce qui concerne la faible part de viande bovine consommée dans son enceinte. À proximité de l'entrée ou dans la structure sur poteaux D qui lui fait face, les opérations comptables liées au recensement ou à l'achat des animaux introduits dans le téménos sont matérialisées par les concentrations de monnaies et de jetons céramiques (voir infra, p. 601-603).

138

Plus exceptionnelle est la présence d'animaux sauvages, prédateurs carnivores pour l'essentiel, traités de la même manière que les espèces domestiques (prélèvement et mise en valeur des crânes). La place qu'ils occupent, sans équivalent sur les

autres sanctuaires, renvoie à la sphère des activités cynégétiques plutôt que sacrificielles, même si certains gibiers ont pu ponctuellement alimenter les sacrifices et les banquets. Le chien constitue une autre caractéristique du sanctuaire de Corent, non pas en nombre de restes, mais parce qu'il est présent dans la presque totalité des structures. Ses restes sont mis en valeur et témoignent des mêmes rites de sacrifice, de consommation et d'exposition que les autres espèces.

139

Quelle que soit leur provenance, il est probable que les futures victimes séjournèrent quelques temps sur le sanctuaire avant leur mise à mort. À l'instar de celui mis en évidence dans l'angle nord du sanctuaire de Gournay-sur-Aronde, l'enclos C localisé dans l'angle sud-ouest de la cour a pu servir au parcage, voire à l'élevage du bétail. Sa capacité, supérieure à 100 m<sup>2</sup>, permettait d'accueillir simultanément plusieurs dizaines de têtes. Le jour venu, à une date vraisemblablement fixée à l'avance, certains animaux étaient prélevés sur ce cheptel et conduits sur le lieu du sacrifice.

## LES OPÉRATIONS SACRIFICIELLES

140

Du geste sacrificiel proprement dit, on sait relativement peu de choses. Les gestes, les paroles prononcées, le profil de l'animal choisi, la manière dont on l'apprête au sacrifice, sont autant d'aspects bien documentés dans le sacrifice grec ou romain qui nous échappent complètement. Les crânes étudiés n'ont pas conservé la trace d'impacts de merlin ou de hache semblables à celles observées à Gournay-sur-Aronde ou Vertault (Méniel, 2008, p. 148). Ces instruments sont, il est vrai, plutôt réservés à l'abattage de grands animaux. La découverte de couteaux en fer permet en revanche de

supposer que les animaux étaient égorgés et saignés de la même manière que dans le sacrifice classique. De forme et de module très variables, ces instruments ont tout aussi bien pu servir aux préparations culinaires ou de découpe des animaux en vue de leur consommation. Rien ne les distingue des exemplaires retrouvés sur les habitats contemporains, à l'instar de la plupart de ceux retrouvés dans les sanctuaires (Argentomagus, Bennecourt) ou dans les sépultures, utilisés aussi bien pour la boucherie sacrificielle que pour la découpe des viandes dans le cadre du festin (Bourgeois, 1999, p. 113-114 ; Metzler et al., 1999, p. 305-307). Les grands couteaux d'apparat en bronze, du type de ceux découverts, par exemple, dans les tombes de prêtres d'Acy-Romance ou sur le sanctuaire de Saint-Georges-les-Baillargeaux (Poux, 2004), font ici totalement défaut.

141

Le lieu précis de la mise à mort est difficile à déterminer avec certitude. On peut supposer qu'il correspond aux zones de découpe bouchère signalées par des concentrations de rejets primaires résultant du dépeçage et du démembrement des carcasses (crânes, bas de patte). L'enclos A et la structure sur poteaux D répondent à ce critère, de par la masse d'ossements accumulée à leur emplacement et sa composition bien particulière : leurs structures sont comblées de crânes, de mandibules et de tronçons de membres correspondant à des rejets abandonnés sur place après l'abattage et la découpe des animaux.

142

Les fossés de l'enclos A ont livré de nombreux crânes issus de la décapitation des animaux, qui se concentrent plus particulièrement en périphérie du gros bloc de basalte implanté en son centre. Sa face supérieure, striée d'incisions et d'impacts provoqués par

un instrument tranchant, suggère qu'il a pu servir de pierre d'autel pour l'égorgeage des animaux. Le même support est utilisé, de nos jours encore, pour certains rites d'égorgeage en vigueur sur le continent africain, lors de l'Aïd musulmane ou pour le culte d'Ogun, par le peuple Yoruba au Nigeria (Müller, Henning, 1999). La grande fosse creusée à l'intérieur de l'enclos est interprétée comme un « autel souterrain », par analogie avec les cavités mises en évidence à Gournay-sur-Aronde et Montmartin. Elle a pu servir à recueillir le sang et/ou une partie de la chair des victimes sacrificielles égorgées à proximité, symboliquement « dévorés » par la terre et les entités qui y séjournent. Cette forme d'offrande aux divinités chtoniennes, considérée comme l'aboutissement du sacrifice sanguin (Brunaux et al., 1985 ; Méniel, 2008, p. 148), n'est en l'occurrence étayée par aucun vestige osseux ou organique. Les seaux ou situles en fer attestés sur le sanctuaire par plusieurs fragments d'anse et d'attache d'anse, ont également pu être utilisés pour recueillir le sang des victimes, à l'instar du seau à garnitures en fer associé au grand couteau de Tartigny dans l'Oise (Massy et al., 1986).

143

L'absence, à l'intérieur de l'enclos, de structure ou de trace de combustion, montre que la cuisson des viandes s'effectuait plutôt à ciel ouvert, dans la cour du sanctuaire. La structure sur poteaux D érigée dans sa moitié ouest a pu être consacrée à cette opération. Sa situation privilégiée, dans l'axe de l'entrée et à l'aplomb du futur temple à cella centrée édifié à l'époque romaine (voir infra, p. 647-648), la désigne comme un point de focalisation du rite sacrificiel. Très lacunaires et fortement perturbés par les constructions romaines, ses vestiges permettent de restituer une sorte de pergola sur poteaux porteurs, dont

on ignore si elle était protégée par une toiture. L'accumulation des rejets de découpe animale à l'aplomb des poteaux suggère, comme pour l'enclos A, un lien avec les activités de boucherie sacrificielle. La portion de fossé de péribole qui jouxte cet espace était comblée de rejets de combustion, associés à un grand crochet de potence en fer destiné à l'accrochage des carcasses animales. Ces rejets sont liés à la proximité de foyers, dont l'emplacement n'a pu être localisé précisément. On peut en déduire que cette structure a servi de cadre aux opérations de découpe, mais aussi de cuisson des victimes sacrificielles, qui ont également pu se dérouler sous la galerie attenante.

## LA MISE EN SCÈNE DES DÉCHETS DE BOUCHERIE

144

L'épaisseur importante des épanchages (plus de 20 cm d'épaisseur), leur densité et l'état de conservation des ossements excluent tout piétinement prolongé. Ils semblent plutôt résulter de l'entassement de restes sacrificiels accumulés au cours des cérémonies. L'érosion des sols et les constructions ultérieures ne permettent pas d'en évaluer la hauteur. Les nombreux trous de poteaux qui ponctuent cette zone, et se recoupent fréquemment, témoignent peut-être de structures légères destinées à soutenir, à encadrer ou à protéger ces amas, que l'on aurait volontairement laissées s'effondrer sur place et reconstruites au fur et à mesure. Ossements et rejets de combustion accumulés ont pu former, au fil du temps, une sorte « d'autel ouranien », complémentaire de l'autel « chtonien » identifié dans l'enclos A, bien que l'existence de telles structures prête à discussion pour l'époque gauloise (Van Andringa, 2002 et supra, p. 558-562).

145

De même, l'accumulation de crânes et de mandibules de moutons, de chèvres ou de chiens qui caractérise le comblement des fossés des enclos A et B dépasse de loin le nombre d'individus susceptibles d'avoir été mis à mort au cours d'une seule et même cérémonie. Si l'on admet que les sols étaient régulièrement nettoyés après chaque sacrifice, ils doivent plutôt être interprétés comme le résultat cumulé de plusieurs cérémonies. Certains, comme le rachis et les pattes de chien découverts dans le fossé occidental de l'enclos A, ont d'ailleurs fait l'objet de dépôts volontaires. Plusieurs crânes présentent des indices d'élargissement du trou occipital, qui ne peuvent s'expliquer que par leur exposition sur des poteaux ou supports en bois. Ils ont probablement été accrochés à la charpente ou à la paroi des bâtiments, à des fins autant décoratives que symboliques, puisqu'ils permettaient à la fois d'en souligner la fonction sacrificielle et de comptabiliser le nombre de cérémonies. Ce principe d'exhibition des crânes animaux est documenté sur la plupart des sanctuaires contemporains : à Gournay-sur-Aronde, à Montmartin ou sur les palissades du sanctuaire d'Acy-Romance, où il constitue la marque ostentatoire des repas qui avaient cours dans son enceinte (Méniel, 1991, 2008 ; Lambot, Méniel, 2001, p. 29-32, 101). La dégradation de ces carcasses sous l'action de l'air et des intempéries constitue, symboliquement, le pendant des rites d'enfouissement pratiqués à l'intérieur du bâtiment.

146

Les fossés de l'enclos B étaient occupés par une multitude de mâchoires de moutons triées et disposées sous forme d'amas organisés, en ligne ou par paires. Le regroupement ou l'appareillage de mandibules d'une même latéralité, appartenant à des animaux de race, d'âge ou de sexe diffé-

rents, n'a rien de naturel et relève à l'évidence d'un geste volontaire. Leur caractère aléatoire semble exclure l'hypothèse de dépôts régis par des prescriptions religieuses. La répartition régulière des ossements au fond du fossé évoque plutôt des faisceaux de mandibules attachées entre elles à la manière de guirlandes. Ces dernières, effondrées d'une seule pièce à l'aplomb des parois, étaient probablement maintenues par des liens périssables dont ne subsistent plus que les clous et pitons d'accrochage en fer. Cette forme de décoration signale, aujourd'hui encore en Afrique ou en Asie du Sud-Est, certains bâtiments destinés aux sacrifices et aux festins communautaires (Dietler, Hayden, 2001, p. 56 ; Müller, Henning, 1999, p. 190-191). Elle est notamment attestée sur le sanctuaire de Tintignac, où des mandibules de moutons et de chèvres ont été retrouvées à l'aplomb de la façade nord du bâtiment quadrangulaire du dernier état (renseignement oral C. Maniquet).

## LA CUISINE DU BANQUET

147

Comme dans le sacrifice gréco-romain, la finalité tant symbolique que fonctionnelle du sacrifice réside dans le partage des viandes sacrificielles, réparties entre les divinités honorées et les participants aux cérémonies : aux premières sont dédiés les bas morceaux, crânes, membres et autres parties pauvres en viande, abandonnés sur place, accumulés ou enfouis au pied des parois, exposés en hauteur pour y être symboliquement consommés par la terre et les éléments climatiques ; aux seconds reviennent les parties les plus charnues, gigots, jambons, côtes et épaules, consommées par l'assemblée conviée au festin.

148

Une catégorie intermédiaire doit être évoquée, constituée par le

foie, les entrailles, la fressure et d'autres morceaux particuliers qui ont pu être utilisés dans le cadre de rites divinatoires, mais n'ont laissé aucune trace tangible. Tout au plus pourrait-on postuler, par analogie avec le rite classique, que ces exta ont été incinérés sur les foyers à ciel ouvert restitués dans l'axe de l'entrée. Le nombre relativement élevé de talus de chèvres retrouvés dans ce secteur en porte peut-être témoignage, dans la mesure où ils ont pu servir d'astragales pour la divination (voir infra, p. 615-616).

149

La découverte de pièces en connexion anatomique, parfois des animaux entiers qui n'ont pas été consommés, constitue un autre cas de figure. À l'exemple du membre antérieur de cheval déposé au centre de la branche nord du péribole palissadé du premier état, ou des crânes de prédateurs carnivores enfouis dans le secteur de l'entrée, ces pièces documentent une forme de sacrifice « total », non suivie d'un partage avec les Hommes. Les « fosses à brebis » d'Acy-Romance, les enfouissements de chevaux et de chiens fouillés sur le sanctuaire de Vertault, offrent un bel exemple de comparaison (Ménier, 2008, p. 155-164). Ces actes ritualisés, régis par des préceptes religieux bien précis, n'intervenaient sans doute que dans des circonstances exceptionnelles, pour la célébration d'un événement particulier comme la fondation ou la clôture d'un lieu de culte. Cette explication pourrait s'appliquer aux dépôts de chevaux et de carnassiers, découverts pour la plupart d'entre eux dans des niveaux d'interface entre le premier et le second état de construction du sanctuaire. Ils paraissent relever d'une forme plus archaïque de sacrifice qui précède la généralisation des rites de consommation collective.

150

Le partage des viandes par la

communauté des fidèles est largement documenté par les reliefs alimentaires qui jonchent les sols du quadriportique. Les ossements retrouvés sous la galerie sont en effet caractéristiques d'un faciès de consommation, tant du point de vue des espèces représentées que des morceaux choisis : cuisses, épaules et gigots, grils costaux et autres parties charnues, présentent pour la plupart des traces de découpe et de décharnement. Des traces de cuisson sont visibles sur quelques dents et extrémités des membres (talus) de suidés, seules parties exposées de l'animal à conserver les stigmates d'un passage direct à la flamme.

151

Ces opérations étaient probablement réalisées dans la batterie d'installations culinaires aménagées sous la branche nord, dotées de foyers construits et jonchées de restes animaux, mêlés à divers ustensiles de cuisine : éléments de chaudrons, de crémaillère et de gril, croc ou louche en fer (fig. 359), céramiques destinées au stockage ou à la cuisson (voir fig. 362), attestent l'existence de préparations aussi bien rôties ou grillées que bouillies, conforme aux descriptions que nous donnent les textes relatant ces festins (infra, p. 588-590). La présence d'une petite cuiller en fer tend également à confirmer l'utilisation de certains épices. Rarement attestés en contexte d'habitat, tous ces ustensiles sont emblématiques de pratiques festives sans rapport avec l'alimentation domestique et quotidienne : la plupart d'entre eux s'inscrivent dans la tradition archaïque du festin carné, telle qu'elle est mise en valeur sur les sanctuaires (Ribemont-sur-Ancre, Montmartin), dans les sépultures et les résidences aristocratiques contemporaines (Poux, Feugère, 2002, p. 203-207 et 216 ; Poux, 2004). Ce secteur se distingue également par une plus forte concentration de céramiques

grossières utilisées pour la cuisson, qui relèvent des mêmes pratiques.

152

Cette vaste cuisine couverte emprunte la fonction de ces grands portiques ou stoai voués, sur les sanctuaires grecs, à la tenue des banquets publics. Au terme des opérations de préparation culinaire, les morceaux sont partagés entre les participants, leur chair détachée à l'aide de couteaux qui ont laissé de nombreuses traces à la surface des os. Ces reliefs, qui mettent un point d'achèvement au cycle sacrificiel inauguré par la mise à mort des victimes, sont traités avec beaucoup moins d'égard que les déchets de boucherie déposés ou exposés dans la cour. Les dépôts accumulés pêle-mêle sur les sols ou rejetés contre les parois n'en représentent qu'une infime partie. Une majorité d'entre eux, évacués lors des nettoyages dont le sanctuaire a été régulièrement l'objet, ont été utilisés pour combler les dépressions engendrées par le tassement du remplissage des fossés et des structures en creux de l'état antérieur ou rejetés dans des dépotoirs extérieurs au péribole.

153

Ce processus d'accumulation et d'évacuation périodiques des reliefs issus du sacrifice et du festin se retrouve sur d'autres lieux de culte comme Gournay-sur-Aronde, Fesques, Ribemont-sur-Ancre ou Bennecourt (Meniel, 2008, p. 149). Interrompu à Corent par les événements de la conquête, ainsi que par les transformations qui affectent le sanctuaire et son mode de fonctionnement (voir infra, p. 645-650), il perdure à l'époque romaine sur les sanctuaires de Gergovie ou sur le temple de Mercure (Foucras, 2011).

## **LES LIBATIONS: SACRIFICES D'AMPHORES ET**

## **CUVES LIBATOIRES**

### **VIN ET SYMBOLIQUE SANGUINE**

154

Le vin transporté à l'aide d'amphores introduites par milliers dans l'enceinte du sanctuaire représente le complément liquide de ces pratiques sacrificielles. La présence d'amphores gréco-italiques dans les premiers niveaux de fréquentation du sanctuaire montre qu'il est importé dès sa fondation, dans le troisième quart du II<sup>e</sup> siècle. Les arrivages connaissent un accroissement spectaculaire à la fin du II<sup>e</sup> s. et au début du III<sup>e</sup> s., suivant en cela les flux commerciaux enregistrés dans toute la Gaule et sur le territoire arverne en particulier (Loughton, Jones, 2000 ; Poux, 2004). Attestées en quantités variables dans la plupart des agglomérations et établissements ruraux de la grande Limagne d'Auvergne, ces importations marquent une concentration particulièrement forte sur l'oppidum de Corent et son principal sanctuaire. Rappelons que les amphores retrouvées dans son enceinte ne constituent pas en soi une spécificité, de surcroît sur un site où les tessons se comptent pour chaque hectare fouillé en nombre de tonnes. Leur accumulation reflète, à une échelle plus réduite, le volume de vin consommé dans les quartiers d'habitat environnants.

155

L'origine des amphores est bien connue : acheminées d'Italie, puis de Gaule méridionale via le cours de l'Allier, elles étaient transportées jusque sur le plateau pour y être commercialisées, par lots ou au détail. Il est possible que leur acquisition ait eu lieu sur la place de marché fouillée au nord du téménos, contrairement au bétail sacrifié, dont le recrutement suivait une filière indépendante des boucheries établies dans le même secteur (voir supra, p. 578-579). Cette supposition est ren-

forcée par la mise au jour, dans l'angle nord-est de la place, d'un grand bâtiment doté d'une cave de très grande capacité permettant le stockage d'une centaine d'amphores, interprété comme un espace voué au stockage et à la vente du vin (Poux, Pranyies, 2008). Comme pour les animaux, on peut aussi envisager l'hypothèse d'apports individuels, acquittés par les participants au festin ou leurs organisateurs.

156

Le nombre d'amphores introduites dans le sanctuaire, évalué entre mille et plusieurs milliers d'individus, représente un volume de plusieurs centaines d'hectolitres de vin, qu'il convient de rapporter à la durée d'occupation du sanctuaire. Contrairement à ceux qui ont été découverts dans l'habitat, ces récipients ne sauraient, par nature, être envisagés dans le cadre d'une consommation quotidienne et profane. À l'instar des victimes animales consommées en marge du sacrifice, leur contenu a été l'objet d'un partage avec les divinités, selon des modalités et des règles tout aussi strictes.

157

Du point de vue symbolique, les boissons alcoolisées entretiennent un lien étroit avec le sacrifice sanguin : au sang animal correspond le vin végétal, qui en emprunte la couleur et les vertus charismatiques, « sang de la terre » assimilé à celui des guerriers, offert aux héros défunts ou aux divinités souterraines (Poux, 2001, 2004). Dans la liturgie gréco-romaine, l'offrande et la consommation des viandes et des boissons se complètent dans l'exercice conjugué du sacrifice et de la libation. À Corent, le sang des victimes animales et le vin importé d'Italie jouent également un rôle parallèle dans l'exercice du culte et les mises en scène dont il est l'objet. Cette complémentarité se matérialise physiquement par l'existence d'aires spécifiques dédiées, res-

pectivement, aux rites de sacrifice et de libation. Ces deux pôles (E et D) sont disposés symétriquement au centre de la cour, dans l'axe de l'entrée. S'il a été démontré que l'enclos A et la structure sur poteaux D ont servi de cadre à la mise à mort, à la découpe et à la cuisson des victimes sacrificielles, cela ne semble pas être le cas de l'espace situé plus au sud, devant l'enclos B, où les ossements sont beaucoup plus rares. Ce secteur se caractérise, en revanche, par d'importantes accumulations d'amphores entières et fragmentées, disposées autour de cuves en bois enfouies dans le sol et qui étaient visiblement destinées à accueillir d'autres liquides. Il paraît avoir constitué un lieu privilégié pour les libations accomplies en l'honneur des divinités.

158

Dans le monde classique, l'acte de libation est accompli concrètement soit par aspersion de la flamme qui brûle sur l'autel, soit par pénétration du liquide dans le sol (Paraskeva, Poux, 2004). Les deux formes d'offrande peuvent être envisagées à Corent, par analogie avec la double dimension, chtonienne et ouranienne, entrevue au travers des aménagements destinés au sacrifice. La première est, du point de vue archéologique, plus simple à mettre en évidence que la seconde. Si le vin a pu intervenir dans les pratiques d'incinération et de cuisson localisées dans la structure sur poteaux E qui fait face à l'entrée, il est impossible de le démontrer. Des amphores sont présentes en quantités non négligeables parmi les amas de faune qui jonchent ce secteur, mais elles n'y sont ni plus ni moins nombreuses que dans les autres structures du sanctuaire. Elles figurent également dans les rejets d'incinération enfouis au sommet du fossé qui jouxte cette structure. En admettant que ces tessons se trouvaient en position primaire, on peut imaginer que les fumerolles engendrées par les

foyers et les sucs de cuisson incluaient également des vapeurs de vin projeté dans les flammes.

## DES CAVITÉS CONNECTÉES AU MONDE SOUTERRAIN

159

Les amphores marquent une concentration beaucoup plus nette au centre du péribole, dans l'espace compris entre les deux enclos A et B. Il est occupé par plusieurs amas de tessons d'amphores organisés, constitués pour partie de panses et de cols complets disposés en rayon autour de petites cavités quadrangulaires ou circulaires (E). Ces fosses étaient revêtues, à l'origine, d'un cuvelage en bois dont témoignent les clous et agrafes en fer retrouvés sur le bord de leur remplissage. L'un de ces amas a été remplacé, dans la seconde moitié du ier s. av. J.-C., par un petit « puits », délimité par une margelle de pierre et environné d'un sol de dalles calcaires.

160

La disposition radiale des amphores, cols convergents dirigés vers le centre de chaque cavité, forme un dispositif dénué de toute utilité pratique et n'a d'autre but que d'indiquer leur fonction première, celle de réceptacles destinés à accueillir et canaliser le vin qu'elles contenaient dans le sol. Le recours à des amphores résiduelles, vidées depuis longtemps de leur contenu et découpées dans le sens longitudinal, confère à cette mise en scène une valeur plus symbolique que réelle – allusion à un vin qui coulerait continuellement, des récipients à la cuve. Dotés d'un cuvelage en bois, ces baquets étanches ont concrètement pu servir au stockage du vin. Le fait que les amphores soient enterrées garantissait de meilleures conditions de fraîcheur, selon le principe des *dolia defossa* adopté en Italie pour sa vinification et son entreposage. Cette explica-

tion s'accorde mal, toutefois, avec leur situation au centre de la cour, dans un lieu de passage à peine abrité par une structure légère.

161

Cette position privilégiée, au cœur des activités du sanctuaire, plaide plutôt pour un dispositif de valorisation du vin dans le cadre des rituels. Des dépôts similaires, composés d'amphores disposées en cercle, caractérisent en effet le comblement des « puits à libations » du sud-ouest de la Gaule, à Agen, à Rodez et sur l'oppidum de La Lagaste, ou encore à Bâle-Gasfabrik (Poux, 2004, p. 319 sq.). La large diffusion de ces cavités libatoires, particulièrement répandues chez les peuples aquitains, est désormais bien reconnue en Auvergne : à Clermont-Ferrand « Le Brézet » ou dans les faubourgs artisanaux de l'oppidum de Gondole, des amphores font l'objet de dépôts à l'intérieur et autour de puits plus ou moins profonds, qui ont pu servir à des fins profanes dans un premier temps (Poux, Vernet, 2001 ; Deberge et al., 2009). La protection des cuves par un abri léger sur poteaux porteurs et son évolution, au début de l'époque romaine, vers une forme de puits parementé, présentent également de fortes analogies avec la fosse libatoire mise en évidence sur le site de Braine, dans l'Aisne<sup>4</sup>.

162

Il faut sans doute voir dans ces aménagements l'équivalent liturgique et symbolique du *bothros* grec ou du *mundus* romain (Paraskeva, Poux, 2004). Leur creusement établit un canal de communication avec le sous-sol et les puissances chtoniennes qui y résident (divinités infernales, âmes des défunts ou des héros). Leur orifice a servi de réceptacle pour les libations de vin qui leur étaient adressées. À l'instar du sang animal déversé dans les autels souterrains, une partie du breuvage était « bue » symboliquement par la terre, ce qui se traduisait, plus

concrètement, par son évaporation ou son imprégnation dans le sol. Deux des cuves (E1 et E4) ont conservé la trace d'une cuvette surcreusée à leur base, qui a pu servir à cet effet. À la manière d'une bonde, elle permettait de ne sacrifier qu'une partie du liquide en limitant sa pénétration dans le sol et de réserver le reste pour le banquet consécutif à la libation.

163

Le caractère purement symbolique de ces cavités n'exigeait pas forcément leur excavation sur une profondeur importante. Aménagées à même le sol, elles ont pu servir à d'autres opérations, comme le mélange et le partage des boissons, l'immersion d'offrandes ou de victimes sacrificielles dans le vin. L'amas d'amphores situé au contact du puits a livré un fragment d'occipital, comptant parmi les rares restes humains retrouvés dans l'enceinte (voir supra, chap. V, p. 493). Son insertion entre les amas d'amphores laisse supposer que ces restes ont été lavés dans le vin, selon le rite homérique (Poux, 2004, p. 349-350). Si leur dimension chtonienne est avérée, les entités auxquelles s'adressaient ces libations posent un problème d'identification qui sera examiné plus loin (infra, p. 621-631).

164

Dans cet espace a sans doute transité l'essentiel du vin importé sur le sanctuaire. Il y faisait l'objet de libations, d'un partage et d'une consommation par les fidèles, suivant un rituel désormais bien établi : débouchées ou « sabrées » à coup de lame, les amphores étaient inclinées en direction des cuves à la manière des récipients disposés à leur périphérie ; leur contenu s'écoulait dans le sol à travers l'orifice aménagé à leur base, le reste étant partagé par l'assistance au terme des opérations de mélange et de distribution. Les restes du récipient, volontairement brisés, suivaient

un parcours similaire à celui des carcasses animales. Leur accumulation périodique sur les sols ou contre la façade des bâtiments, leur emploi en guise de matériau de construction ou de décoration, avaient un caractère ostentatoire au même titre que l'exposition des ossements : à l'instar du nombre de crânes et de mandibules, le nombre de cols et de pieds identifiables donnait la mesure du nombre et du rythme des libations accomplies dans l'enceinte.

*Fig. 360 – Schéma illustrant le déroulement des opérations libatoires dans l'enceinte du sanctuaire.*

165

Les amphores retrouvées dans l'enceinte portent la trace de ces manipulations. Un col d'amphore découvert sous la galerie de péribole avait conservé son opercule en pouzzolane, qui s'est désagrégé lors de son prélèvement mais a pu être documenté par un cliché pris au moment de la découverte (Poux, Deberge et al., 2002, p. 88 fig. 32). Il prouve que la pratique du décolletage par lame, bien attestée sur les sanctuaires contemporains (Ribemont-sur-Ancre, Flaviers-Mouzon, Naix-aux-Forges, Lyon Verbe-Incarné), avait cours dans l'enceinte, sans qu'il soit possible d'en estimer la fréquence du fait de la disparition des autres bouchons. La destruction intentionnelle des récipients est signalée par de nombreuses traces de coups, d'incisions ou de percussions portées à l'aide d'un instrument tranchant ou pointu, imprimées sur les parties les plus résistantes aux chocs (pieds, anses, carènes d'épaule). Leur multiplication sur un même fragment témoigne d'un acharnement systématique, certains tronçons d'anse comportant jusqu'à six entailles parallèles.

166

Ces traces ont été identifiées (Poux, Deberge et al., 2002, p.

85 sq. ; Poux, 2004, p. 276 sq.) comme la résultante d'un geste de sacrifice ou plutôt, de « bris inhumatoire », analogue à ceux qui ont été infligés aux autres catégories d'offrandes animées (bétail) ou inanimées (armes et parures). Cette analogie est soulignée de façon encore plus explicite sur d'autres sanctuaires, comme celui de Muron en Charente. Le lien visuel et symbolique qui unit le décolletage des amphores à la décollation des crânes, pouvait s'exprimer dans le cadre de rites de décapitation accomplis dans les mêmes formes. L'aspect anthropomorphe des récipients les destinait, par nature, à devenir une sorte de substitut sacrificiel, objet d'une liturgie spectaculaire fondée sur le jaillissement et l'écoulement du vin assimilé au sang.

167

Outre les couronnes d'amphores utilisées comme cuves libatoires, plusieurs dispositions organisées sont à signaler. Une panse d'amphore et de gros tessons de panse ont été soigneusement disposés, à la perpendiculaire, dans l'angle nord-est du fossé de l'enclos A. L'une des panses a été volontairement détruite, à l'aide d'un gros bloc de basalte retrouvé à l'intérieur du récipient, à l'aplomb du point d'impact (fig. 79). Hormis ce cas précis, il est difficile de distinguer ces dépôts symboliques d'autres aménagements purement utilitaires, dans lesquels les amphores sont employées comme simples matériaux : sols pavés de tessons de panse, banquettes aménagées à l'aide de gros tessons d'épaulements (fig. 63), cols fichés en terre en guise de calage de poteau ou de cloison... Dans certains cas, la présence d'opercule ou d'une vertèbre animale insérée dans le col permet de trancher pour des conduits à caractère libatoire, analogues à ceux qui ont été mis en évidence sur certains sites culturels et domestiques de Gaule méridionale (Marduel, Martigues, Vieille-Toulouse, Saint-



Pons-de-Mauchien ; cf. Poux, 2004, p. 272).

## LES VAISSELLES À BOIRE ET LEUR USAGE: CONSERVATISME ET CHANGEMENTS CULTURELS

168

L'utilisation de vases métalliques et de récipients céramiques constitue une autre manifestation de ces rites de libation et de consommation du vin. Les premiers sont clairement liés au service ostentatoire des boissons dans le cadre du banquet. Rarissimes sur les habitats, où ils se cantonnent aux résidences les plus riches livrant d'autres marqueurs élitaires comme les pièces d'armement et de char, ils sont en revanche très fréquents dans les tombes aristocratiques contemporaines. À l'instar des ustensiles de foyer et de cuisine, leur association et leur mise en scène confirment qu'ils sont destinés au mélange comme au service et à la consommation des boissons dans un contexte cérémoniel (Poux, Feugère, 2002 ; Poux, 2004, p. 217 sq., 229 sq.). En témoigne à Corent le pied de situle retrouvé à proximité des cuves libatoires et de l'entrée : réservée au mélange de l'eau et du vin, à l'exemple du cratère grec, cette forme de récipient importée constitue, en Italie comme en Gaule méditerranéenne, l'instrument principal et emblématique des rites de banquet (Guillaumet, 1991, p. 8 ; Poux, 2004, p. 246).

169

On peut assigner la même fonction aux seaux en bois à garniture métallique, dont de nombreux fragments ont été recueillis dans le même secteur. L'applique en bronze zoomorphe issue des niveaux laténiens sous-jacents au temple romain à galerie périphérique (supra, chap. V, fig. 147, p. 167) représente un quadrupède au museau allongé et à longues

oreilles, qui rappelle fortement les cerfs ou les chevaux figurés sur les vases peints arvernes de Gandaillat ou de Clermont-Ferrand, dont l'iconographie particulière peut être mise en relation avec la consommation du vin et à l'ivresse qu'il procure (Poux, 2004, p. 344).

170

Un fond de récipient tourné et un fragment de passoire complètent cet inventaire peu fourni. La concentration de tous ces éléments à proximité des cuves (E) ou de la structure sur poteaux (D), qui se vérifie pour chaque état de fréquentation du sanctuaire (fig. 360- 361) conforte leur lien avec les pratiques libatoires mises en scène au travers des amphores.

171

Le répertoire des céramiques à boire est moins caractéristique, puisqu'il est largement documenté sur les habitats contemporains (Deberge, Orengo, 2007). En milieu cultuel, toute vaisselle dédiée au service et à la consommation du vin est théoriquement susceptible d'avoir été impliquée dans les rites de libation, de mélange et de boisson. Certaines pièces renvoient plus explicitement à des rites libatoires : c'est le cas d'une coupe à boire en céramique campanienne de type Lamb. 1 extraite des fossés de l'enclos A, dont la base a été percée après cuisson d'un petit orifice parfaitement centré (Poux, Deberge et al., 2002, fig. 36, n° 15). Cette position centrale, qui exclut l'hypothèse d'une réparation, évoque ces vases libatoires au fond perforé, découverts sur certains sites de Gaule méridionale (Py, 1990, p. 784-785). Découverte au centre de la branche sud du fossé, parmi la concentration de crânes entourant le bloc de basalte interprété comme une pierre d'autel, elle a sans doute été utilisée pour des libations complémentaires de l'offrande du sang des victimes animales.

172

Du point de vue de sa composition, le spectre des céramiques à boire est globalement conforme à celui des assemblages domestiques étudiés dans les quartiers d'habitat qui environnent le sanctuaire. Il s'en distingue pourtant par la quantité nettement plus réduite des formes méditerranéennes importées. Abstraction faite des éléments intrusifs et indéterminés, le taux de vaisselle d'importation enregistré dans les ensembles associés à l'enclos palissadé de l'état 1 (fig. 361) dépasse à peine 1 % du nombre de vestiges et reste inférieur à 2 % du NMI. Il ne concerne qu'une dizaine de formes en Campanienne A et à peu près autant en Campanienne B ou assimilée, ainsi que deux tessons attribués à des pâtes claires méridionales. Leur rareté contraste avec l'abondance des amphores vinaires, largement présentes sur le sanctuaire dès le premier état même si elles ne soutiennent pas la comparaison avec les effectifs qui caractérisent ces états les plus récents.

*Fig. 361 – Répartition spatiale des vaisselles céramiques par catégorie fonctionnelle (état 1) (DAO R. Lauranson).*

*Fig. 362 – Répartition spatiale des vaisselles céramiques par catégorie fonctionnelle (état 2) (DAO R. Lauranson).*

*Fig. 363 – Diagramme comparatif des quantités de vaisselle métallique importée découvertes sur le sanctuaire et dans l'habitat (en NR).*

173

Cette carence tranche nettement par rapport au contexte régional. La part de la vaisselle d'importation atteint déjà des taux supérieurs dans les ensembles du complexe de La Grande Borne, datés de La Tène D1a, qui correspondent à la phase initiale de la circulation des amphores italiennes. Dès la seconde moitié du IIe s., une multitude de vaisselles d'importation de provenances diverses circule en Auvergne : principalement des

Campaniennes A ou B, mais aussi des pâtes claires méridionales, des pichets ampuritains, ou encore, des balsamares et des céramiques communes italiques. Ces productions importées sont particulièrement abondantes sur le site du Bay, occupé au pied même du plateau de Corent à La Tène D1a et au début de La Tène D1b (Deberge et al., 2007). La situation se redresse légèrement durant l'état suivant. Dans le quadriportique et le niveau d'abandon des constructions internes de l'état 2, le taux de vaisselle importée dépasse les 2 % du nombre de restes et atteint près de 5 % du NMI. Il reste cependant inférieur à ceux enregistrés dans les ensembles du Ier s. issus des quartiers urbains de Corent, qui se situent autour de 8 % du NMI. Le spectre des catégories typologiques et fonctionnelles (fig. 362) est également plus diversifié et renvoie aussi bien à la sphère alimentaire (*patinae* en commune italique) qu'à la boisson (gobelets en paroi fine, cruches).

174

L'échantillonnage d'ensembles liés à différents contextes ne permet pas d'expliquer ce déficit par des processus d'ordre rituel ou taphonomique. L'hypothèse d'un tri et d'un rejet différencié des vaiselles d'importation, rejetées à l'extérieur du sanctuaire, apparaît également peu plausible. On peut en déduire que la vaisselle importée n'était pas couramment utilisée durant la première période de fonctionnement du sanctuaire et ne s'est jamais vraiment imposée par la suite.

175

Cette singularité est d'autant plus significative qu'elle s'illustre également au travers des taux respectifs de vaisselle métallique importée recueillie sur le sanctuaire et dans les habitats environnants (voir fig. 361, 362 et 363). Alors qu'elle se rencontre régulièrement à l'extérieur de l'enceinte et figure même dans la plupart des unités

d'habitation fouillées à sa périphérie, cette catégorie n'est représentée ici que par quatre fragments, dont deux susceptibles d'appartenir au même récipient (pied et attache d'anse de situle).

176

Ces observations confortent la thèse selon laquelle le vin importé dans la Gaule d'avant la conquête romaine a été adopté indépendamment des accessoires liés à son service, mais aussi des modes de consommation et des concepts idéologiques qu'ils mettent en œuvre, à savoir la pratique du symposium égalitaire qui se développe dès le VIe s. av. J.-C. dans les sociétés urbaines de Méditerranée, mais ne semble pas avoir connu une large diffusion en Gaule avant la conquête (Poux, Feugère, 2002). C'est pourquoi ces accessoires sont absents des sépultures antérieures, dont la mise en scène privilégie des formes de festivités plus traditionnelles, au cours desquelles le vin est consommé au même titre et de la même manière que d'autres boissons ancestrales, comme la bière ou l'hydromel (Poux, 2004, p. 243-244). Organisée autour de la consommation des viandes sacrificielles, cette tradition archaïque est instrumentalisée par une classe dirigeante qui concentre tous les pouvoirs politiques et religieux (voir infra, p. 616-620) ; sa structure très hiérarchisée est incompatible avec les rites égalitaires du banquet grec, déconnecté depuis des siècles de la consommation alimentaire. Ce conservatisme est encore plus marqué dans la sphère religieuse, dont le vin importé a longtemps été banni avant de refaire son apparition dans le cadre des mutations qui affectent les sociétés indigènes et les lieux de culte de Gaule centrale à la fin de La Tène moyenne (Poux, 2004). Même en territoire arverne, qui compte pourtant parmi les plus perméables aux influences méditerranéennes avec la cité éduenne, les banquets pu-

blics organisés sur les sanctuaires demeurent fidèles à la tradition et ce, jusqu'à leur abandon dans les années de la guerre des Gaules.

177

L'orthodoxie qui régit la composition des assemblages du sanctuaire et les modes de consommation qu'ils reflètent est d'autant plus manifeste si on compare ces derniers avec la situation observée, depuis 2005, sur les habitats alentours. Les vases à boire importés d'Italie y sont nettement plus fréquents : leur proportion atteint plus du double pour ce qui relève des céramiques (Campaniennes, cruches, parois fines) et elle est cinq à six fois supérieure en ce qui concerne la vaisselle en tôle de bronze. Sur une surface de fouille à peine deux fois plus grande, on dénombre pas moins d'une vingtaine de fragments de situles, de cruches, de *simpula*, de gobelets, de *patères* et de *passoires* (fig. 363). Tous les accessoires du symposium sont représentés et il fait peu de doutes, en l'occurrence, qu'ils ont été utilisés conformément au rite gréco-romain. Certains d'entre eux, retrouvés dans des contextes plus anciens contemporains du premier état du sanctuaire, ont servi bien antérieurement à la conquête romaine. La forte augmentation du taux d'amphores et de vaiselles importées dans les contextes de la première moitié du Ier s. av. J.-C. reflète, cependant, une évolution analogue à celle enregistrée dans son enceinte.

178

Une partie de ces ustensiles se concentre plus particulièrement dans le grand bâtiment sur cave fouillé dans l'angle nord-est de la place de marché qui jouxte le sanctuaire, interprété comme un lieu d'entreposage et de vente du vin importé (Poux, Pranyies, 2008). Cette hypothèse induit l'existence d'un mode de distribution plus ouvert, accessible à de larges fractions de la population.

Réservé à l'origine aux festins publics, le vin se mue en bien de consommation courant, sous l'influence croissante exercée par Rome sur ses voisins immédiats du Massif central. La présence de marchands italiques, qui peut être évoquée sur la base d'autres marqueurs de romanisation précoces (matériel d'écriture, de chirurgie, parures italiques, lampe à huile), est envisageable mais ne suffit sans doute pas à expliquer ces changements.

179

Il semble donc que la montée en puissance des pratiques de banquet dans l'enceinte du sanctuaire, marquée par une intégration croissante du vin importé dans la tradition indigène, s'accompagne d'une évolution simultanée de ses modes de consommation dans la sphère privée, moins hermétique aux influences extérieures. Le premier phénomène a pu favoriser le second et explique peut-être l'omniprésence des amphores à l'intérieur comme à l'extérieur de l'enceinte, dont la masse cumulée dépasse les trente tonnes. Ce lien n'est pas perceptible à travers l'étude des assemblages recueillis de part et d'autre et qui relèvent de deux univers parallèles et bien cloisonnés.

180

On ne saurait, par ailleurs, en déduire que le vin faisait, à cette époque, l'objet d'une consommation quotidienne ni généralisée à l'ensemble de la société. Dans ce quartier de centre-ville, la présence de vaisselle métallique est systématiquement associée à celle d'autres marqueurs aristocratiques comme l'armement, les pièces de char, les parures en or ou en argent, ou encore, l'exhibition des crânes (Poux et al., 2008). Ces pièces de vaisselle y figurent souvent en relation avec des dépôts d'amphores et de faune résultant de banquets organisés dans un contexte privé, par les classes privilégiées qui résident à

la périphérie du sanctuaire et des espaces publics qui l'entourent (infra, p. 640-644).

181

Le recours croissant à ces accessoires exogènes est bien symptomatique d'une mutation fonctionnelle, autant que sociale et idéologique, liée à une conception plus égalitaire du partage de la boisson, déconnectée des repas sacrificiels. Mais cette mutation ne semble pas affecter les règles hiérarchiques et liturgiques qui président aux banquets organisés dans le téménos, et demeurent pratiquement inchangées jusqu'à son démantèlement. Elle est l'expression d'initiatives individuelles exercées dans un cadre non contrôlé, qui souligne par contraste le conservatisme des cérémonies publiques organisées par ces mêmes élites politiques et religieuses en charge du respect de la tradition. En d'autres termes, l'irruption et la diffusion du vin dans les communautés urbaines de l'oppidum ne traduisent pas une « démocratisation » mais une évolution intrinsèque à l'oligarchie régnante dont les textes se font largement écho à la même époque.

## L'ÉCLAIRAGE DES TEXTES : CONVERGENCES ET DISCORDANCES

182

Les vestiges de festins mis au jour à Corent et les conclusions que l'on peut inférer de leur étude permettent de relire sous un jour nouveau les textes, nombreux, faisant état de ces mêmes pratiques en Gaule (Poux, 2004). Deux d'entre eux concernent plus particulièrement le territoire arverne et constituent une précieuse source pour appréhender le contexte sociologique et politique de ces manifestations.

183

Le premier texte correspond à un passage de Florus (Epitoma, III, 10), qui évoque le soulèvement populaire ourdi par Vercingétorix après son bannissement de Gergovie :

« Les trouvant, aux jours de fête et dans les lieux de réunion, rassemblés en foule dans les bois sacrés, il les excita, en leur tenant de fiers discours, à revendiquer le droit qu'ils avaient à recouvrer leur liberté d'autrefois. »

184

Ce passage abrégé extrapole le texte de César, lequel ne fait pas mention de cet épisode dans les mêmes termes puisqu'il est simplement question, dans le *De Bello Gallico* (VII, 4), de troupes de basse condition levées dans les campagnes. Le point le plus intéressant de la version de Florus, qu'il emprunte sans doute à une autre source, est l'affirmation selon laquelle ces rassemblements se tenaient à date fixe (*festis diebus*) et se déroulaient *in lucis*. Ce terme générique, qui se confond avec le *locus consecratus* de César, est généralement traduit par « bois sacré » mais peut tout aussi bien désigner un lieu de culte artificiellement paysagé, à l'exemple du bois sacré identifié dans l'enceinte même du téménos de Gournay-sur-Aronde. Cette possibilité ne peut être infirmée ni validée en ce qui concerne le sanctuaire de Corent, dont les sols n'ont pas conservé la trace explicite de chablis. Au-delà de ces détails matériels, le texte livre pour principale information le fait que des festivités régulières étaient organisées en territoire arverne à l'époque de la guerre des Gaules, durant laquelle ce dernier était encore en pleine activité.

185

Le second texte, rédigé par Poseidonios d'Apamée et conservé dans les *Deipnosophistes* d'Athénée (IV, 37, 1-19, Stephanus, 152d-f), décrit la campagne élec-

torale d'un roi arverne nommé Luernios (Λουερνιος) et présenté comme le père de Bituit, battu par les armées romaines en 121 av. J.-C. :

« Luern, père de Bituit, qui fut déposé par les Romains [...] pour gagner la faveur de la multitude, se faisait transporter sur un char à travers les campagnes, et jetait de l'or et de l'argent aux myriades de Celtes qui le suivaient. Il faisait enclore un espace de douze stades carrés, sur lequel il faisait remplir des cuves avec des boissons d'un grand prix, et préparer de telles quantités de victuailles que, plusieurs jours durant, il était permis à ceux qui voulaient entrer dans l'enceinte de goûter aux mets qu'on avait préparés et qui étaient à disposition sans interruption. » trad. Fr. Lasserre, Belles Lettres.

186

On prête également à Poseidonios une description plus détaillée de la même scène (Athénée, Deipnosophistes, IV, 36, 4-40), même si le lien qu'elle entretient avec le texte précédent n'est pas totalement assuré :

« Les Celtes servent leur nourriture avec une sous-couche de fourrage et sur des tables en bois légèrement surélevées par rapport au sol. Leur nourriture consiste en un peu de pain et beaucoup de viande bouillie ou rôtie sur du charbon de bois ou des broches. Ils mangent proprement, mais avec un appétit de lion, soulevant de leurs deux mains des membres entiers dans lesquels ils mordent, et si un morceau est difficile à détacher, ils le coupent sur le côté à l'aide d'un petit couteau qui se trouve à portée de main dans un étui séparé à côté des fourreaux. Ceux qui vivent au bord des fleuves ou de la Méditerranée ou de l'Atlantique portent aussi à leur bouche des poissons cuits avec du sel, du vinaigre et du cumin (ils saupoudrent également leur boisson avec ce dernier). Ils

n'emploient pas l'huile d'olive à cause de sa rareté, et parce que le manque d'habitude la leur fait paraître désagréable. Lorsqu'ils sont plus nombreux à manger ensemble, ils s'assoient en cercle, le plus puissant, qui se distingue des autres par son habileté à la guerre, par sa famille ou par sa richesse, étant au milieu, comme un chef de chœur. L'hôte est à côté de lui, et les autres de part et d'autre, à la suite selon le degré de prééminence qu'ils occupent. Des hommes en arme, porteurs de boucliers oblongs, se tiennent debout derrière eux. Leur garde, assise à l'opposé, en cercle comme les maîtres, festoie elle aussi. Les serviteurs font circuler la boisson dans des récipients ressemblant à des ambiques ou en poterie ou en argent ; et les plats sur lesquels ils servent la nourriture sont de même matière, ou en bronze. [Ils la servent aussi] sur des corbeilles en bois ou en osier. Chez les riches, d'une part, la boisson est du vin venant d'Italie et de la région de Marseille. Il est pur, même si parfois il est mélangé à un peu d'eau. Dans les classes inférieures, d'autre part, c'est de la bière faite de blé auquel on ajoute du miel que la plupart consomment pure : on l'appelle "korma". Ils boivent à la même vaisselle, par petites gorgées – pas plus qu'un cyathe – mais ils le font plutôt souvent. L'esclave sert la boisson à droite et à gauche : telle est la manière de servir. »

trad. Fr. Lasserre, Belles Lettres.

187

Écho d'un récit collecté lors de son voyage en Gaule interne à la charnière des II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> s. av. J.-C., ce témoignage a longtemps été considéré comme légendaire ou anachronique, malgré la référence à Bituit (personnage historique défait par les armées romaines en 121 av. J.-C.) et la mention de nombreux détails matériels compatibles avec la date du récit (mention de monnaies, de vin d'Italie...).

188

Plusieurs points de concordance sont à relever : le fait que les banquets se déroulent dans un enclos circonscrit de palissades (φράγματα), dont le texte ne précise pas s'il a été édifié dans la plaine où se déroulent les distributions monétaires ou en un autre lieu plus propice aux rassemblements ; les « boissons de grand prix » servies aux convives correspondent sans doute à la plus onéreuse d'entre toutes : le vin importé d'Italie, dont Diodore signale dans un autre passage célèbre qu'il était acquis à prix d'or par les Gaulois et dont les conteneurs brisés jonchent le sol du sanctuaire par milliers. Encore plus explicite est le terme de « ληνοί », qui décrit le contenant dans lequel les boissons étaient servies. Improprement traduit par « vase » ou « tonneau », il est plus fréquemment utilisé dans le sens « d'auge », de « fouloir » ou « d'abreuvoir à bétail » et désigne, dans tous les cas de figure, des baquets semi-enterrés. De ces auges remplies de vin, les cuves libatoires (E) fouillées devant l'entrée constituent la traduction matérielle ; la mise à disposition de grandes quantités de nourriture, dont le second passage précise qu'elle se composait principalement de « viande bouillie ou rôtie » et dont les dizaines de milliers d'ossements animaux accumulés sur le sanctuaire semblent apporter le témoignage ; la plupart des ingrédients et des accessoires matériels du banquet, tels que décrits dans le second passage, trouvent également leur équivalent dans les fouilles du sanctuaire : ustensiles destinés à la grillade et à la cuisson des viandes (grils, chaudrons et crocs), couteaux, poissons (ichtyofaune), amphores de vin, vaisselle en métal et en céramique, épées, boucliers, ont tous été retrouvés dans son enceinte, à l'exception des contenants en matière organique (bois, osier) ; les centaines de monnaies qui jonchent le sol du sanctuaire,

où elles sont mêlées aux vestiges alimentaires, font écho aux distributions monétaires qui précèdent le festin, d'autant plus plausibles que beaucoup d'entre elles ont été frappées sur place (Poux, 2003).

189

Au-delà de ces similitudes matérielles, on note également quelques points de discordance : les dimensions colossales de l'enclos construit par Luern, dont le périmètre de douze stades carrés (soit plus de 2 km) est sans commune mesure avec la circonférence de l'enclos de Corent, qui totalise à peine 200 m en additionnant ses quatre branches. En incluant l'esplanade qui s'étend devant l'entrée du sanctuaire, ce chiffre peut être triplé ou quadruplé, sans atteindre de telles proportions. Beaucoup d'exégètes y voient une simple hyperbole exprimant la monumentalité des structures édifiées à cette occasion ; la mention de vin de Marseille, dont la diffusion en Gaule interne est pratiquement inexistante à cette époque, est expliquée par certains comme une référence à un vin italien qui aurait transité par Marseille (Bats, Tréziny, 1986, n. 37). L'absence d'huile d'olive, en revanche, est confirmée par les fouilles, qui n'ont pas livré la moindre trace de conteneur caractéristique de son transport, si l'on excepte une amphore de Brindes retrouvée dans le second état de comblement du fossé (voir supra, chap. V, p. 344), mais dont le contenu reste cependant mal assuré ; la rareté des monnaies en argent dans l'espace du sanctuaire et, surtout, des monnaies d'or attestées par deux exemplaires seulement. Leur disparition peut être imputée à la récupération des métaux précieux thésaurisés sur le sanctuaire, qui ne semble avoir épargné que les espèces de faible valeur (voir infra, p. 593-595) ; d'autres détails accessoires du récit manquent à l'appel : à l'exemple du char conduit par Luern, qui évoque un type courant de véhicule d'apparat

dont quelques garnitures ont été retrouvées à l'extérieur du sanctuaire, en marge d'un habitat situé en bordure de la place qui le borde à l'est ; ou encore, l'absence d'indices attestant l'activité de bardes sur le sanctuaire, dont les récitations ne s'accompagnaient pas forcément d'un instrument. L'absence d'entraves en fer, enfin, est à relever en regard de la mention d'esclaves dévolus au service des convives.

190

Le fait que le récit soit explicitement situé en territoire arverne et à une période qui coïncide, grosso modo, à la phase de fondation du sanctuaire de Corent dans les années 150- 130 av. J.-C., plaide pour son réalisme. Au-delà de son caractère anecdotique, la description des banquets électoraux du démagogue Luern est matérialisée à Corent par des vestiges bien concrets. Ces derniers semblent avoir directement inspiré les témoignages et les observations personnelles réunis par l'auteur au cours de sa périégèse. S'il n'a pas forcément participé en personne à de telles cérémonies, il a pu s'en procurer les descriptions, qu'il qualifie explicitement de source indirecte.

191

Cette filiation est confortée par l'image monétaire qui caractérise la principale espèce en bronze attestée à Corent : sur les quelque 900 pièces découvertes dans le sanctuaire, près de la moitié ont été frappées localement et représentent un renard ou un loup, associé sur certaines variantes à une roue de char. Le choix de cet animal, très rare sur les monnayages contemporains, peut être corrélé aux crânes de carnassiers déposés aux abords de l'entrée du sanctuaire (renards, loups, chiens et chat sauvage). Or, il a été rappelé précédemment que le patronyme Louernoj est lui-même dérivé du terme italo-celtique \*luperno/luperna, qui désigne préci-

sément le renard ou le loup (Poux, 2008). Si l'on accorde à ces derniers une valeur de symbole héraldique ou dynastique, leur mise en scène sur le sanctuaire témoigne de la relation privilégiée qui le liait à la lignée du roi Luern et à sa descendance.

192

Faute d'inscriptions et en l'absence de la version originale du récit de Poseidonios d'Apamée, qui permettrait sans doute de lever toute ambiguïté, ces rapprochements demeurent hautement conjecturels. Peu importe, en définitive, que ce texte se réfère précisément à Corent ou à d'autres sites qui resteraient à découvrir. L'essentiel est qu'il révèle l'importance et les modalités de certaines pratiques évergétiques en vigueur dans les sociétés arvernes de la fin de l'âge du Fer, documentées sur le sanctuaire par d'autres indices.

## **ÉCHANGES, ÉVERGÉTISME ET VOTES**

193

Romain Guichon, Katherine Gruel

194

Les dépôts constitutifs de l'horizon le plus récent du sanctuaire, contemporains du quadriportique de l'état 2, sont caractérisés par l'apparition massive d'un ensemble de petits mobiliers circulaires pratiquement absents de la première phase d'occupation du site. Cet ensemble comprend des monnaies métalliques, des rondelles de céramique, des anneaux et des perles en bronze, en verre ou en os. Au-delà des différents matériaux utilisés pour leur fabrication, ces objets partagent une même morphologie, sont à peu près contemporains et, surtout, présentent la même répartition spatiale : une partie d'entre eux affleurent de manière sporadique sur le sol de la cour, plus fréquem-

ment dans les niveaux d'occupation de la galerie périphérique et les fossés des enclos géminés, mais leur point de concentration principal se situe dans le secteur de l'entrée (fig. 364). L'observation des cartes de répartition indique que la majorité de ces objets proviennent de l'interruption du mur d'enceinte et du bâtiment sur poteaux qui la précède. Le fait que ces objets se concentrent aux mêmes emplacements permet de leur attribuer une fonction ou une valeur symbolique similaires<sup>5</sup>.

## MONNAIES, JETONS ET ANNEAUX

195 Si certains de ces objets circulaires sont issus de contextes remaniés, nombre d'entre eux ont été retrouvés en situation de dépôt primaire. C'est notamment le cas de la plupart des exemplaires concentrés à l'entrée ou dans l'enclos A. La fréquence de ces dépôts est difficile à évaluer. Leur dispersion au sol, tout particulièrement dans la zone d'entrée, ne semble pas résulter d'un seul événement (fig. 365). L'observation de la coupe du péribole (voir fig. 187) fournit, de ce point de vue, des indications supplémentaires : même si l'on observe au bas des dépôts un alignement qui pourrait correspondre à une action ponctuelle, les objets (dans ce cas les seules rondelles de céramique) se répartissent sur la totalité des couches d'occupation de l'état 2, suivant un léger pendage dû à l'affaissement des strates dans le fossé. Il semblerait donc que les dépôts se sont formés par accumulation régulière pendant toute la durée de fonctionnement de la galerie périphérique.

*Fig. 364 – Carte de répartition couplée des rondelles céramiques et des monnaies.*

*Fig. 365 – Entrée du sanctuaire : dépôt dans les couches d'occupations de la galerie (état 2).*

Par exemple, les quelques 300

rondelles de céramique retrouvées à l'entrée, rapportées sur les 50 (...)

196

Mais ces objets ont-ils été intentionnellement déposés, perdus ou abandonnés après usage ? La réponse à cette question, qui ne peut être obtenue sur la seule base des données de fouilles, est largement tributaire des interprétations fonctionnelles qui seront proposées plus loin (p. 593-609). L'hypothèse d'offrandes individuelles, par exemple, suppose un acte significatif mais par nature assez peu fréquent<sup>6</sup>. Celle de dépositions collectives, en revanche, implique qu'un nombre beaucoup plus important de ces objets ont circulé simultanément au sein du sanctuaire.

197

La fabrication de certaines catégories d'objets circulaires est probablement réalisée au sein même du sanctuaire : en témoignent divers outils et rebuts typiques de la production monétaire, les monnaies « ratées », les coins monétaires trouvés à proximité du site, les déchets de tabletterie issus de la découpe des anneaux en os et un faciès céramique identique à celui des matériaux utilisés pour la fabrication des rondelles retaillées. Une partie d'entre eux correspondent à des objets fabriqués sur place et spécifiquement liés aux activités internes de l'enclos sacré. Il en va autrement des perles en verre et des anneaux en bronze, qui présentent pour certains des traces d'un usage antérieur à leur déposition.

198

L'usage de ces séries d'artefacts proches par leur morphologie et leur taille (fig. 366), en partie fabriqués sur place, ne peut être déterminé avec certitude. Leur interprétation doit procéder par hypothèses successives et parfois complémentaires. Dans un sanctuaire, c'est la fonction d'offrande

qui vient immédiatement à l'esprit. Cet aspect votif, qui sera développé en premier lieu, ne doit pas cependant occulter d'autres pratiques collectives plus difficiles à cerner. Monnaies, jetons et autres anneaux, objets par essence polyvalents, ont certainement endossé plusieurs fonctions, dans un lieu qui ne saurait être lui-même réduit à son rôle culturel. La tendance, soulignée dans les chapitres qui précèdent, à la diversification et à l'intensification des dépôts retrouvés sur les sanctuaires de La Tène finale, voit un recul de l'attirail militaire au profit de nouvelles catégories d'objets d'apparence plus modeste. Armes miniatures, fibules, parures, vaisselle, amphores, ossements animaux, mais aussi monnaies, rouelles, jetons et anneaux, documentent l'irruption de pratiques profanes dans des enclos qui, tout en conservant leur caractère sacré, s'ouvrent à des activités collectives plus variées : « assemblées, votations, recensements, procès, exécutions publiques, collecte de l'impôt, distributions alimentaires et monétaires, traités et déclarations solennelles sont autant d'événements majeurs, qui revêtent tous une importance propre à justifier la caution divine » (Poux, 2006, p. 189).

Avec toutes les précautions qu'impose cette approche, lorsqu'elle est appliquée à des objets d'int (...) 199 Le potentiel du petit mobilier circulaire, comme instrument de dévotion individuelle ou comme support des activités collectives qui avaient cours dans le sanctuaire de Corent, peut être envisagé de différentes manières à partir des données matérielles, littéraires, historiques voire même ethnologiques<sup>7</sup>.

*Fig. 366 – Sélection de petits objets monétiformes découverts dans la cour du sanctuaire.*

## LA DÉVOTION INDIVIDUELLE :

## OFFRANDES ET REQUÊTES

La question des offrandes monétaires et de leurs simulacres

200

Il faut préciser, en tout premier lieu, que les monnaies gauloises se retrouvent, à la fin de l'âge du Fer, dans de nombreux contextes (dépôts isolés, habitats ruraux, urbains) où elles revêtent un usage strictement profane. Parmi les 267 lieux de cultes laténiens répertoriés présentant au moins une monnaie, le sanctuaire de Corent se distingue par la découverte de 901 exemplaires en contexte. Il tient donc largement sa place dans la catégorie des « sanctuaires à monnaies » (Batardy, Buchsenschutz, Gruel, Levéry, 2008).

201

La diversité des ensembles monétaires recensés sur les sites cultuels, qui présentent une masse et une composition extrêmement variables, semble indiquer que l'usage monétaire n'était pas le même partout et que certains rituels pouvaient être spécifiques à certains sanctuaires, à certaines régions ou à certaines périodes (Gruel, en cours).

202

Les sources littéraires ne sont pas très éloquentes quant à l'offrande de pièces de monnaies en milieu celtique. César (*Bell. Gall.*, VI, 17) évoque, sans en préciser la nature, un butin de guerre entassé rituellement « en un seul endroit », Diodore (*Bibliothèque historique*, V, 27) de l'or consacré dans les temples et Strabon (*Géogr.*, IV, 1, 13) des métaux précieux conservés dans les sanctuaires ou les lacs sacrés, mais sous forme de « matières non travaillées, en lingots d'or et d'argent bruts ». Le seul texte explicite est celui d'Arrien (*Cynégétique*, XXXIV), qui concerne les Galates d'Asie Mineure : un trésor est constitué par

le versement répété de monnaies (oboles, drachmes) en prévision d'un sacrifice annuel offert à la divinité.

203

Sous cette forme, le rite se rapproche du mécanisme de l'offrande monétaire romaine (*stips*), mieux connu par les textes et les inscriptions. Ce dernier consiste au dépôt d'une ou plusieurs pièces dans un réceptacle prévu à cet effet (*thesaurus*), collectées régulièrement par les officiants pour être remises en circulation ou éventuellement refondues, au profit du sanctuaire (Estienne, de Cazanove, 2009, p. 21)<sup>8</sup>. Certains de ces troncs à offrandes en pierre ou en métal, souvent installés à l'initiative des responsables politiques locaux, ont même été recueillis dans plusieurs temples d'Italie et de Gaule romaine<sup>9</sup>.

On peut citer en complément, à mi-chemin entre le *thesaurus* et la *iactatio*, la description détaillée (...)

204 Une variante de ce dépôt méthodique est la *iactatio stipis*, la pièce que l'on jette pieusement en accompagnement d'un vœu. Cette pratique – brocardée notamment par Sénèque (*Des Bienfaits*, VII, 4, 6) raillant les superstitions romaines ou le converti Lactance (*Institutions divines*, II, 2, 14) dans sa critique du polythéisme de ses ex-coreligionnaires – ne diffère pas foncièrement de la *stips* dans un *thesaurus* car elle implique également que les pièces soient récupérées et thésaurisées par les autorités cultuelles, ainsi que le regrette un dévot cité par Tertullien : « [...] les revenus des temples baissent chaque jour. Combien peu de gens jettent encore des pièces dans les temples ? » (*Apologetique*, 42, 8 ; trad. J.-P. Waltzing, Paris, Les Belles Lettres, 1929)<sup>10</sup>. Sur le même principe, les milliers de pièces lancées quotidiennement dans la célèbre fontaine de Trevi, en gage de prospérité ou de fertilité, sont récoltées chaque matin sous contrôle policier et

réinvesties dans des œuvres de charité chrétienne.

205

Cette pratique romaine de la *iactatio* est le plus souvent invoquée pour expliquer la présence de monnaies non seulement sur les fana gallo-romains mais également dans les dépôts hétérogènes des sanctuaires de La Tène finale, dont Corent : les monnaies, comme le reste du mobilier, acquièrent un caractère inviolable et ne seraient donc pas ramassées<sup>11</sup>. Par extension, cette interprétation peut aussi s'appliquer au petit mobilier circulaire qui accompagne souvent ces monnaies : à partir des observations effectuées sur le sanctuaire de Bennecourt, L. Bourgeois (1999, p. 174) emploie les termes de « simulacres » et « offrandes de substitutions », qui regroupent les monnaies de potin, les anneaux métalliques non fonctionnels, les rouelles, les bagues symboliques, les fibules « en oméga » et les rondelles de céramique. Ces objets pourraient correspondre à des « offrandes modestes, dont le jet rituel compte davantage que leur nature même » (Fauduet, 1994, p. 180), en somme, à des « variantes à bon marché d'ex-voto monétaires » (Poux, Deberge, Foucras, Pasquier, Gasc, 2002, p. 79).

J.-P. Morel oppose une « avarice contrôlée » à la « générosité parfois ostentatoire » des fidèles, (...)

206 L'hypothèse est séduisante : à Corent, elle semble confortée par l'apparition et la répartition conjointes des monnaies, jetons, anneaux et perles. Leur concentration à l'entrée marquerait un éventuel rite de passage, un acquittement symbolique, et la valeur intrinsèque toute relative de ces artefacts cadrerait bien avec l'idée d'« offrande du pauvre ». Même parmi les monnaies, potins et petits bronzes sont majoritaires, alors que les dépôts ne comptent qu'une part infime de pièces d'argent et d'or. Ce déficit

a déjà été observé sur les sanctuaires d'Allonnes, Bibracte, les Bollards ou Mirebeau (Gruel, 2005) comme, plus généralement, sur la majorité des sites culturels de La Tène finale (Gruel, 2007, p. 710). On pourrait en déduire, soit que les fidèles étaient pingres ou démunis, soit que les offrandes n'avaient finalement pas un caractère intouchable et que les officiants récupéraient seulement les pièces de valeur<sup>12</sup> ?

207

Le symbolisme astral, dont l'influence dans la religion celtique est désormais bien reconnue, suffirait à justifier la circularité des offrandes. C'est notamment le cas pour les rouelles métalliques de Gaule celtique, à Villeneuve-au-Châtelot (Piette, Depeyrot, 2008) et Villeneuve-Saint-Germain (Debord, 1993), ou de certaines rondelles méridionales en plomb ou en céramique marquées ou non de signes radiaux retrouvées à Correns (Arcelin, Gruat, 2003, p. 200) ou Gaujac (Charmasson, 1986), à propos desquelles le culte solaire à Taranis est le plus souvent évoqué. La rouelle en étain de Matagne-la-Petite, dédiée sur ses deux faces à *iovi optimo maximo*, irait dans ce sens.

208

On pourrait aussi supposer l'existence d'une taxe sacrificielle plus ou moins fictive, liée à la participation aux banquets. L'échange d'un « jeton » fabriqué sur place contre une vraie monnaie capitalisée dans le sanctuaire est parfaitement plausible, quand bien même difficilement démontrable<sup>13</sup>. Perles, anneaux, jetons ont pu être vendus par les « marchands du temple » postés à des emplacements stratégiques puis consacrés par les prêtres, conservés par les fidèles à des fins de protection, suspendus au cou à la manière d'amulettes ou conservés dans une bourse...

Lire notamment l'argumentaire

détaillé de M. Kasprysk (2005, p. 324-326) à propos des dépôts monétisés (...)

209 On pourrait enfin s'accommoder de cette interprétation globale pour le petit mobilier circulaire de Corent. Après tout, le concept romain de *iactatio stipis* peut très bien s'appliquer à la Gaule celtique, cette hypothèse étant difficilement contestable pour les monnaies retrouvées en grand nombre dans certains gués et sources. L'importance de ce rituel en milieu aquatique est évidente, tant en contexte celtique (Gruel, 1989, p. 124) que romain (Estienne, de Casanova, 2009, p. 21 ; Van Andringa, 2002, p. 121). Elle est d'autant plus plausible en contexte de sanctuaires<sup>14</sup>.

210

S'en tenir à cette interprétation serait faire peu de cas de la polyvalence de ces objets et de leur lieu de découverte. Cette vision strictement votive appelle par ailleurs quelques réserves : les objets apparaissant sur l'ensemble du site (quand bien même en quantités variables), faut-il en déduire une pratique généralisée à tout le sanctuaire ? Si l'on admet qu'ils résultent d'un rituel d'entrée, il est surprenant d'observer que ces offrandes étaient déposées en plein milieu du passage et exposées au piétinement... On remarque par ailleurs l'absence des traces de mutilations volontaires constatées sur d'autres sites. Ce « procédé neutralisant » n'est pas attesté à Corent.

211

La fréquence du rituel pose également un problème. On est loin, en effet, des masses considérables de monnaies recueillies sur certains sanctuaires belges ou des 70000 rouelles de la Villeneuve-au-Châtelot (Bataille, 2008, p. 121). Ces très grandes quantités concernent surtout, il est vrai, la phase gallo-romaine du site, pour laquelle on a pu parler de « prolétarisation » des dépôts

(Piette, 1981, p. 272). Les dépôts de La Tène finale, en revanche, présentent une analogie étonnante avec ceux de Corent. Celui de la zone A4-A5, daté de La Tène D2b, est particulièrement intéressant : de part et d'autre de la coupure du fossé périphérique extérieur, se concentrent 702 monnaies (dont 491 bronzes et 211 potins) et 234 rouelles de bronze à quatre rayons, possédant ou non un moyeu central ajouré. L'ensemble du dépôt se répartit dans une couche de 0,80 m d'épaisseur et, soulignant la variété du faciès monétaire, les fouilleurs optent plutôt pour une accumulation résultant d'une multitude d'actes de dévotion, effectués sur une période assez étendue (Piette, 1987, p. 221 ; Piette, Depeyrot, 2008, p. 8). Si la fonction d'offrande est évidente pour les innombrables rouelles gallo-romaines, on peut cependant s'interroger sur ces dépôts laténiens et proposer une alternative liée, par exemple, à des pratiques politiques (infra, p. 599-609).

212

À Corent, il semble par ailleurs difficile de généraliser cette lecture votive à d'autres catégories de mobilier intimement imbriquées, à l'entrée surtout, aux objets circulaires : la balance de précision correspond-elle à une offrande, de même que chaque tessou ou ossement animal ? Quant aux monnaies « étrangères » ne circulant habituellement pas dans la région, peut-on les interpréter systématiquement comme des offrandes de pèlerins originaires d'autres contrées ou comme la trace d'une activité officielle de change ? (infra, p. 596).

213

Sans exclure les hypothèses qui précèdent, il est important de rappeler que la famille des monnaies, des objets monétiformes et autres jetons a très bien pu répondre à différents usages inscrits dans la « quadruple exigence religieuse,



politique, militaire et économique » régissant un sanctuaire de cité comme celui de Corent (Poux, 2008, p. 200).

## LES PRATIQUES COLLECTIVES

214

À l'offrande directe, qui implique un acte intentionnel effectué à titre individuel, s'opposent d'autres formes de dépôt à caractère plus profane liés aux échanges, aux distributions ou aux pratiques collectives au sens large. Elles sont généralement conditionnées par un mode de déposition involontaire, qu'il s'agisse d'une perte (la pièce qui roule et disparaît dans l'égoût) ou d'un abandon après usage (le ticket jeté en sortant d'un spectacle). Destiné à être manipulé, le mobilier circulaire de petite taille était fréquemment égaré. À titre de comparaison, la place artisanale et commerciale (complexe C) fouillée sur la parcelle attenante au sanctuaire a livré, parmi les niveaux détritiques piétinés constitutifs de la chaussée, plusieurs centaines de monnaies et de rondelles de céramique dont l'abandon ne résulte pas d'un acte délibéré : ayant visiblement circulé en grandes quantités à cet endroit, comme instruments de paiement et de comptabilité, il est normal d'en retrouver une partie éparpillée au sol (voir infra, fig. 389). Les concentrations observées dans le sanctuaire peuvent résulter du même principe.

## COMPTAGES, ÉCHANGES ET THÉSAURISATION

215

Les sanctuaires interféraient en permanence avec l'économie de la cité : leur caractère sacré et l'autorité juridique des druides (Bell. Gall., VI, 13) en faisaient le conservatoire idéal des richesses des familles et de la communauté. Il correspond sans doute aus-

si au lieu où étaient enregistrés et conservés les engagements publics et privés. La monnaie comme moyen de règlement de ces échanges « sacralisés », à l'instar du monde grec (Will, 1954, p. 213) a pu avoir un rôle déterminant mais pas forcément exclusif.

On peut citer, dans ce même ordre d'idée, le système triangulaire mixte monnaie-troc impliquant po (...)

216

Cette question rejoint celle qui entoure le degré de monétarisation de la société gauloise à La Tène finale. On peut en effet supposer que toutes les affaires quotidiennes n'étaient pas réglées par la monnaie, que « des systèmes intermédiaires entre le troc et l'échange monétaire ont sans doute existé » (Gruel, 1989, p. 143)<sup>15</sup>. La science anthropologique précise toutefois que « le troc ne peut être organisé que par des instances spécialisées et dans des circonstances politiques strictement déterminées » (Lewuillon, 1999, p. 429), ramenant l'analyse vers l'autorité politico-religieuse propre au sanctuaire. Monnaies, jetons, anneaux n'étaient sans doute pas étrangers à ce système.

## COMPTER AVEC DES JETONS : TABLES ET REGISTRES

217

Les jetons de toutes sortes sont destinés en première ligne au comptage, le mot lui-même dérivant du verbe « gecter », l'acte de compter sur une table. Cette pratique était courante dans le monde gréco-romain, grâce à l'abaque (du grec ἄβαξ, table, plateau) sur laquelle on déplaçait à l'origine des cailloux plats (Ψῆφοι en grec, calculi en latin, signifiant « galets » et plus généralement différentes formes de « jetons »). On ne connaît rien des pratiques comptables en vigueur dans les sociétés gauloises. Considérant cepen-

dant qu'elles ont emprunté l'usage de la monnaie aux Grecs, elles ont très bien pu assimiler aussi leurs méthodes de calcul (Gruel, 1995, p. 139). Avec l'intensification des échanges qui caractérise les décennies précédant la conquête, l'intégration à un réseau commercial d'envergure et la diffusion de l'usage de la monnaie a certainement requis un nombre croissant d'opérations de comptage.

218

À Corent, ce sont les rondelles de céramique qui semblent les plus appropriées pour ces opérations comptables : de faible valeur, dépourvues de marque distinctive et commodées à manipuler, elles peuvent être facilement posées à plat, puis rapidement regroupées en pile au creux de la main. Leur diamètre moyen (30 mm) est conforme à la plupart des lots étudiés pour La Tène finale et correspond grossièrement à l'ouverture arrondie formée entre le pouce et l'index. Cette interprétation est d'ailleurs la plus couramment proposée.

219

Elle est moins évidente concernant les pièces métalliques estampillées. Si leur diamètre généralement plus réduit en fait des objets moins facilement maniables, on peut cependant envisager une telle fonction pour certaines d'entre elles, en particulier pour les potins ou les petits bronzes de faible aloi (Gruel, 1995, p. 139). L'utilisation de tables à compter identiques à celles en usage dans le monde méditerranéen est difficile à établir : rarement en pierre, le plus souvent en bois ou même réduites à de simples tapis, elles n'ont laissé que peu de traces et leur existence dans la société gauloise reste donc tout à fait possible. Elles permettaient de réaliser des opérations complexes, en posant des jetons sur des lignes et colonnes correspondant aux différentes unités de valeur, le résultat étant obtenu par un jeu de

regroupement et de réduction de ces jetons. Accessible aux analphabètes, cette technique supposait quand même le plus souvent une comptabilité écrite.

Sur l'organisation des ateliers monétaires, leur affermage, les com-manditaires et les bénéfiques, v (...)

220

Dans cette optique, on peut imaginer les autorités du sanctuaire de Corent faire usage de telles tables et de jetons pour régler les transactions officielles. On pourrait évoquer le contrôle des émissions monétaires et la perception d'impôts, car il est fortement supposé qu'à Corent comme sur d'autres sites, sanctuaire et atelier monétaire étaient intimement liés, ce dernier étant situé au sein même de l'enceinte sacrée ou dans sa proximité immédiate (Poux, 2003 et supra, chap. V, p. 323-324)<sup>18</sup>.

Le nom apparaît sur la légende de monnaies des Meldes, des Médiomatrices et des Lexoviens. Sur l'i (...)

221

La numismatique atteste l'existence d'un magistrat gaulois, l'arcantodannos<sup>19</sup>, vraisemblablement chargé de gérer ces émissions en véritable trésorier : mission réglementée qui impliquait forcément des opérations précises de calcul et comptabilité. Une autorité assez puissante pour battre et diffuser la monnaie devait aussi avoir le privilège d'en récupérer le bénéfice, sous la forme du tributum notamment – impôt direct dont l'existence en Gaule est explicitement mentionnée par César (Bell. Gall., VI, 13).

222

Observant le lien qui unit l'atelier monétaire au sanctuaire de Corent, il est vraisemblable que ce dernier ait centralisé la collecte de recettes fiscales : les percepteurs remettant l'impôt aux responsables de la ferme, qui

comptaient les espèces à l'aide de jetons. Ces manieurs d'argent devaient appartenir au personnel religieux car, selon César, seuls les druides étaient aptes à tenir des registres (Bell. Gall., VI, 14). En allant au bout de cette hypothèse et d'après la répartition des jetons céramiques et des monnaies, leur « bureau », amovible ou permanent, pourrait être localisé dans le secteur de l'entrée, où l'on a d'ailleurs trouvé une balance de précision en position fonctionnelle et plusieurs poids en plomb (voir supra, chap. V, p. 179-181 et infra, fig. 365). Ce trébuchet, dont les deux plateaux et le fléau sont conservés, pouvait servir à la pesée officielle de métaux précieux (aestimatio) dans le cadre de la production monétaire, du change, voire du paiement de tributs et de rançons<sup>20</sup>. La restitution, à cet emplacement, d'un dispositif d'entrée monumental de type « tour-porche », permet également d'envisager que ces opérations étaient effectuées à l'étage, en un lieu moins exposé au passage.

223

L'hypothèse de services bancaires rendus aux particuliers (essais de monnaies, dépôts, crédits...) n'est pas totalement inconcevable, à l'image de ceux proposés par les métèques de l'agora ou les Lombards des foires médiévales. Elle implique néanmoins que la société gauloise ait atteint un degré de monétarisation suffisant. On sous-estime probablement le rôle économique et bancaire des sanctuaires (Gruel, 2007, p. 710), qui est bien établi dans le monde romain (Bodei Giglioni, 1977 ; Malrieu, 2005). En comparaison et à la même période, le temple des Dioscures sur le forum romain faisait office de banque et abritait un bureau des poids et mesures (ce cas particulier sera traité plus loin, dans la partie consacrée au vote).

224

La circulation de monnaies et de jetons dans le cadre d'opérations

marchandes est plus que probable, ne serait-ce que pour l'approvisionnement du sanctuaire en vue des banquets. En échange de leurs marchandises, des négociants en vin ou en bétail, locaux ou étrangers, ont très bien pu se faire payer sur place. L'hypothèse de véritables « foires » organisées dans l'enceinte même du sanctuaire semble plus hasardeuse : ce type de manifestation se tenait plus probablement sur l'esplanade monumentale qui prolongeait le sanctuaire à l'est ou dans le complexe productif et commercial fouillé dans le quartier qui la jouxte au nord. Ce secteur de l'oppidum a en effet livré les quantités de monnaies et de jetons céramiques les plus importantes en dehors de l'enclos sacré (infra, fig. 389). Il est cependant possible que certaines opérations, comme l'acquittement de taxes par les commerçants, le contrôle de leurs marchandises ou les opérations de change aient été réglés dans le sanctuaire et prioritairement à l'entrée, sous le contrôle des divinités et des autorités religieuses. Cette dernière possibilité est appuyée par la présence de monnaies étrangères rares, émises en Narbonnaise, à Marseille, en territoire ibérique, ou de certaines séries gauloises inconnues jusqu'à présent en territoire arverne. La carte de répartition de ces monnaies « étrangères », bien que conforme à la carte générale (supra, fig. 207), montre qu'elles se concentrent à l'entrée, à proximité immédiate de la balance.

## COMPTER AVEC DES JETONS : GROUPES ET MÉMORISATION DES ÉCHANGES

225

En poursuivant dans la sphère des échanges, il faut évoquer l'existence d'autres méthodes de comptage au moyen de jetons, encore plus simples que les opérations sur table : la numération par

groupes est à l'origine du calcul, ces groupes étant naturellement pour les humains formés sur les bases cinq et dix. Dans les sociétés traditionnelles d'Afrique subsaharienne, on groupait par cinq ou dix des coquillages percés ou des perles, en les enfilant sur un lien, ou des objets pleins tels que des fèves ou des pièces métalliques, en les entourant d'écorce. Ces paquets étaient placés en nombres prédéfinis dans des Calebasses qui constituaient, une fois remplies, des unités-repères. Ce principe de groupes-multiples et d'unités-repères permettait de visualiser globalement les opérations sans en perdre le fil et de compter rapidement de grandes sommes par un jeu d'additions (« arithmétique oculaire »). Il est possible ainsi de compter à la main plusieurs centaines de coquillages en un temps réduit à une minute (Rivallain, 1988b, p. 839).

226 Les rondelles de céramique gauloises ont pu être utilisées de la même manière : les « piles » de jetons observées à Varennes-sur-Allier ou à Nanterre (fig. 367), qui étaient probablement conservées dans des étuis périssables (cuir, tissu), semblent correspondre à ces groupes de calcul. Sur le second site, on discerne bien deux rouleaux de cinq rondelles (Viand, 2004, p. 48). Les nombreux anneaux de bronze non-fonctionnels, les perles en verre et en os ainsi que les rondelles céramiques perforées trouveraient précisément leur place dans ces pratiques comptables, puisqu'ils étaient susceptibles d'être liés par groupes à la manière des « filières » africaines.

227

L'ethnographie indique que ces instruments de comptabilité, aussi frustes et accessibles qu'ils soient, jouaient également le rôle de « paléo-monnaies » en tant que supports d'échanges variés, employés quotidiennement pour mémoriser certains actes et engagements

réciroques (Rivallain, 1988b, p. 850-851 et 855). C'était le cas, par exemple, lors des compensations matrimoniales, au Congo notamment : « Le fiancé puis mari paie en plusieurs étapes à ses beaux-parents la somme fixée. À chaque versement, il prend des bâtonnets correspondant au nombre d'objets donnés, quelle qu'en soit la nature, et les met de côté. Si après quelques temps la femme ne veut plus de son mari ou s'en retourne chez ses parents, l'homme réclame son paiement et, pour faire savoir combien il a donné, il présente son paquet de bâtonnets » (la monnaie principale étant un type de lance métallique).

228

Ce témoignage ethnographique évoque celui rapporté par César, concernant la dot gauloise : « Les hommes, en se mariant, mettent en communauté une part de leurs biens égale, d'après estimation, à la valeur de la dot apportée par les femmes. On fait de ce capital un compte unique, et les revenus en sont mis de côté ; le conjoint survivant reçoit l'une et l'autre part, avec les revenus accumulés. » (Bell. Gall., VI, 19 ; trad. L.-A. Constans, Paris, Les Belles Lettres, 1950).

*Fig. 367 – Piles et rouleaux de rondelles céramiques mis en évidence au sein du complexe artisanal et commercial de Coënt (en haut), à Varennes-sur-Allier (en bas à gauche ; Lallemand, 2000, cliché inédit) et à Nanterre « Les Guignons » (en bas à droite ; Viand, 2004).*

229

Ce type de thésaurisation familiale devait inclure des espèces monétaires et des biens en nature : bijoux, bétail, terrains agricoles, désignés par César sous le terme de pecunia au sens de « l'ensemble des biens, le patrimoine entier d'une personne » (Lewuillon, 1992, p. 146). Ce « capital » pouvait être mémorisé autant

sur des registres écrits que par l'échange-dépôt de jetons à la manière africaine. Notons que les « contrats » africains relevant de la sphère privée avaient souvent lieu sur la place publique et n'étaient pas exempts de sacralité.

230

En Gaule celtique, les sanctuaires ont pu représenter le lieu privilégié de cette « économie privée » : dans une société où l'exercice de la religion rythme la vie quotidienne (Bell. Gall., VI, 16-18), il faut considérer que tous les actes importants de la vie sociale – naissance, passage à l'âge adulte, fiançailles, mariages, funérailles, héritages, adjudications, ventes, amendes, contrats... – se traduisaient par des échanges cérémoniels (fig. 368). Par postulat, on peut admettre qu'une partie d'entre eux se concrétisait dans le sanctuaire, sous l'autorité d'un clergé dont les fonctions administratives sont soulignées par César ; jetons, perles, anneaux offraient un support matériel à ces engagements humains, enregistrés ou placés dans le sanctuaire en attestation ou promesse d'un paiement effectué au même endroit, parfois sous forme d'espèces monétaires. Ce principe du paiement regroupé et différé – de la taille médiévale dans un bâton à encoche à l'ardoise de bistrot – est souvent privilégié par des populations illettrées et/ou exclues du système monétaire.

*Fig. 368 – Schéma illustrant les interactions entre le sanctuaire et les activités économiques de l'opidum.*

## (RE) DISTRIBUTION ET FIDÉLISATION

231

Forgé à l'origine sur les champs de bataille, entre compagnons d'armes, le clientélisme représente l'un des principaux liens fondateurs de la société celtique (Tertart, Baray, 2007). Par le principe

du don et de la dette, les puissants et les possédants y assoient leur prestige par la réalisation sociale de leurs richesses économiques. Le sanctuaire, en tant que lieu de convergence, et les monnaies ou les jetons, en tant que supports d'échanges, ont pu constituer un vecteur efficace de ces transferts.

232

Il convient d'examiner en premier lieu la question des « tessères » gréco-romaines, primordiale pour la compréhension du sujet. L'affirmation de leur assimilation à des objets monétiformes<sup>21</sup> remonte à la fin du XIX<sup>e</sup> s., en particulier suite aux travaux de M. Rostovtzeff sur les « plombs » romains<sup>22</sup> : présents par milliers dans les collections d'antiquités, souvent dépourvus de contexte archéologique fiable, ces jetons circulaires sommairement coulés aux dimensions généralement réduites comportent une iconographie variée<sup>23</sup>. Leur identification comme « tessères » aux usages divers repose avant tout sur l'observation de motifs et de légendes : les plombs présentant des scènes de gladiature ou des masques tragiques correspondent, selon cet auteur, à des tessères donnant accès au cirque et au théâtre ; ceux qui arborent un épi de blé à des tessères frumentaires utilisées pour les distributions officielles de grain, comme les mentions ou portraits des membres de la famille impériale indiquent des tessères de libéralités émises lors de congiales exceptionnels et, bien entendu, les jetons aux scènes érotiques constituaient des tessères d'entrée au lupanar...

233

Cette interprétation simpliste demeure aujourd'hui largement admise. Elle doit cependant être fortement nuancée. D. Van Berchem (1936) a dénoncé un classement arbitraire, des catégories très incertaines et surtout une terminologie abusive. En effet, le mot tessère dérive du grec τέσσαρες,

« quatre » et désigne avant tout en langue latine un objet quadrangulaire, tel qu'un dé à jouer ou un cube de mosaïque. Employé pour désigner des tablettes (consigne militaire, attestation officielle, contrat de patronage...) et, par extension, les privilèges conférés par ces documents (accès aux distributions frumentaires, alliance entre particuliers, ...), le mot ne définit pas prioritairement un jeton circulaire. La confusion originelle proviendrait d'une mauvaise interprétation du terme tessera nummaria, hapax traduit par tessère en forme de monnaie plutôt que monnayable contre (Virlovet, 1988, p. 138 ; 1995, p. 311). On ne peut que se conformer à cet avis et douter « que ces jetons aient jamais porté dans l'Antiquité le nom de tessères » (Van Berchem, 1936, p. 298). La fonction de ces plombs monétiformes n'en reste pas moins à éclaircir. On ne saurait, à l'instar de D. Van Berchem, tomber dans le piège inverse de l'interprétation unique, celle de jetons-calculi de comptabilité<sup>24</sup>.

234

Là encore, il ne faut pas perdre de vue la polyvalence inhérente à ce type d'objets, par ailleurs bien documentée en Grèce ou plus tard dans l'Occident médiéval : certains jetons athéniens en plomb, en bronze ou même en terre cuite ont pu être identifiés de manière convaincante comme des bons de placement au théâtre ou des jetons de présence convertibles en espèce lors des assemblées populaires (Gauthier, 1972, p. 74-75 ; Boegehold, 1995, p. 67-72). Plus parlants encore sont les méreaux, ces jetons monétiformes aux usages multiples omniprésents dans la vie quotidienne au Moyen Âge : il est bien attesté que ces objets de facture modeste et le plus souvent anépigraphes, diffusés par diverses autorités (confréries religieuses ou professionnelles, villes, riches particuliers), servaient tout autant à jouer et compter qu'à autoriser l'accès

à certaines manifestations, ou encore à distribuer de l'argent et des vivres (Labrot, 1989). Le caractère hautement falsifiable de ces objets ne s'oppose pas à une telle fonction : toute transaction est scellée en théorie par un pacte de confiance et les sanctions encourues ont souvent des vertus autrement plus efficaces et dissuasives (Will, 1954, p. 213 ; Labrot, 1989, p. 166).

235

L'usage de jetons monétiformes semble également attesté par les sources écrites romaines dans le cadre de largesses publiques ou privées ; nous pensons spécialement aux nomismata apparaissant dans les Épigrammes de Martial, par exemple à propos de l'ivrogne Sextilianus : « Quand chaque chevalier n'a touché que dix bons de vin (bis quina nomismata), pourquoi, Sextilianus, en bois-tu le double à toi seul ? L'eau chaude eût depuis longtemps manqué aux domestiques qui l'apportent, si tu ne buvais, Sextilianus, ton vin pur. » (Ep., I, 11 ; trad. H.J. Izaac, Paris, Les Belles Lettres, 1930)<sup>25</sup>.

236

Les « jetons » de Corent correspondent-ils au même type de « bons » émis par une autorité déterminée et reconvertibles en biens ou en nature ? L'hypothèse a déjà été avancée pour la Gaule indépendante à propos de monnaies de faible valeur. Les potins en particulier – petites pièces coulées d'alliage et de poids aléatoires, sans système divisionnaire, à l'iconographie variée, généralement anépigraphes – ont pu avoir un usage para-monétaire comparable à celui de certains méreaux médiévaux<sup>26</sup>. Ils ont peut-être été employés, dans un premier temps, comme des jetons de compte ou de change et diffusés le long des voies commerciales. Une fois leur usage établi et généralisé, on peut imaginer la création de types différents par confrérie, par type d'artisanat, par clientèle au sens

celtique du terme. De là, ce « jeton protohistorique » pourrait avoir évolué vers une monnaie privée, représentant une somme à payer ou à recevoir, attestant d'un travail ou d'un service rendu, destinée à être rapidement échangée contre de vraies monnaies ou des denrées (Gruel, 1995, p. 139).

237

Possibles instruments des largesses prodiguées par les patrons à leurs obligés, les potins présents dans le sanctuaire de Corent à hauteur de cent neuf exemplaires pourraient constituer la « trace archéologiquement tangible du clientélisme celtique » (Ibid). Dans le contexte arverne, des pièces arborant le nom de chefs locaux montrent l'implication des élites dans la frappe monétaire (EPOS, MOTVDIACA, ADCANAVNOS) et il semblerait qu'un ensemble monétaire spécifique, celui des « petits bronzes de Corent » comprenant les types dits « au cheval-cheval » (74 ex.) et « au renard » (149 ex.), soit aussi fortement lié à la mainmise aristocratique. Sur ces pièces sans grande valeur intrinsèque, frappées à Corent et circulant presque exclusivement en ce lieu, l'image du renard ou plus généralement du carnassier semble avoir eu une valeur d'emblème dynastique (Poux, 2008, p. 196 et supra, p. 590 et p. 617-621). Elles ont pu servir à certains oligarques arvernes pour dispenser leurs libéralités en tant que « bons au porteur » dans le sanctuaire même (infra, p. 620-621).

238

Parmi tous les plombs romains commodément regroupés par M. Rostovtzeff sous l'appellation de tessères de particuliers, certains attirent notre attention (fig. 369). Ces jetons associent un nom de personnage à une représentation animale, parfois sur le mode du calembour : ainsi, un certain C. Iulius Catus était accompagné d'un chat au revers, ou encore, P. Gliti Galli d'un coq tenant une couronne

dans son bec (Rostovtzeff, Prou, 1900, p. 127-128). Ces plombs ont d'abord été interprétés comme des jetons de riches particuliers, ornés de signes conventionnels ou « armes parlantes », garants de l'engagement de la personne et valables dans les relations d'hospitalité et de clientèle<sup>27</sup>. S'il est possible d'objecter qu'ils ont pu être tout aussi bien employés comme jetons de comptabilité au sein d'entreprises privées (Van Berchem, 1936, p. 310-311), il n'en reste pas moins que l'analogie avec les monnaies de Corent « au renard » est frappante. Ce principe de personnification animale est aussi attesté dans l'iconographie monétaire tardo-républicaine, notamment sur les émissions du consul de 90 av. J.-C., P. Rutilius Lupus (Poux, 2008, p. 196).

239

Ces exemples romains, animés par une même idéologie de représentation personnelle, sont susceptibles d'éclairer la logique des petits bronzes de Corent. J. Creighton a mis en évidence des parentés entre plusieurs types monétaires de Bretagne insulaire, d'Italie et de Maurétanie romaines, phénomène qu'il explique par l'institution républicaine des obsides, ces otages de haute lignée envoyés à Rome pour y être « acculturés » (Creighton, 2002).

240

Devenus adultes et réétablis dans leurs contrées d'origine, ils y menaient une politique de mentalité pro-romaine suivant les codes en vigueur dans l'Urbs, les sanctuaires de cité étant le lieu privilégié de cette propagande. Dans cette perspective, la constitution d'un obses arverne de sang royal, au lendemain de la défaite de 121 av. J.-C., est une donnée historique déterminante (Tite-Live, Epit., 61, commenté dans Poux, 2008, p. 198) : dans l'hypothèse d'un retour du prince romanisé autour des années 100 av. J.-C., celui-ci pourrait bien être l'instigateur du

type monétaire « au renard », dont l'apparition au sein du sanctuaire correspond précisément à cette période (état 2.1). Soulignons toutefois que l'apparition des potins gaulois, qui arborent souvent des représentations animales, parfois associées à des profils humains sur l'autre face, remonte à La Tène moyenne et plaide en faveur d'une initiative gauloise sans implication romaine.

*Fig. 369 – Exemples de jetons de représentation et de distribution (ou interprétés comme tels) émis à différentes époques.*

241

Les remarques précédentes amènent à proposer l'existence de jetons de clientèle circulant à Corent, probablement en lien avec la tenue de festins qui se déroulaient dans l'enceinte (supra, p. 573-590). On peut en effet supposer que les détenteurs de ces monnaies symboliques, contre services rendus, étaient autorisés à prendre part aux repas communautaires organisés par leurs patrons ; la valeur libératoire des jetons n'ayant cours que dans l'enceinte du sanctuaire, il ne serait alors pas étonnant de les retrouver éparpillés au sol, parfois abandonnés sur place une fois le privilège temporaire consommé<sup>28</sup>. Ce type d'organisation est attesté par les sources médiévales : au xve s. lors de la « fête du may » organisée par la corporation des Arbalétriers de Saint-Omer, « un grand banquet se déroulait dans un bois appartenant au Comte de Flandre et dont l'accès était contrôlé afin d'éviter les déprédations d'une foule trop nombreuse. Le magistrat faisait fabriquer 700 méreaux distribués aux invités en guise de bon d'entrée » (Labrot, 1989, p. 77). Cet exemple est loin d'être isolé, les confréries prenaient aussi en charge les noces ou les enterrements des membres, occasions lors desquelles « certains méreaux donnaient droit à des rafraîchissements, à des distribu-

tions de viande ou de pains aux frais de la Guilde » (Ibid.). Une manière en somme de fidéliser le groupe en redistribuant le capital issu des cotisations des confrères et des puissants donateurs. Malgré le décalage chronologique, ces pratiques nous renvoient au texte d'Arrien concernant les Galates d'Asie Mineure :

« Il y a chez les Celtes des gens qui ont coutume de sacrifier à Artémis chaque année. Ils assignent un dépôt à la déesse et lorsqu'ils attrapent un lièvre, ils jettent deux oboles dans ce dépôt. Pour un renard, ils y mettent une drachme parce que c'est un être insidieux qui détruit les lièvres ; ils mettent donc plus d'argent, sous le prétexte qu'un ennemi a été capturé. Pour les chevreuils, ils comptent quatre drachmes parce que c'est une grosse bête et un gibier plus estimé. Alors que l'année poursuit son cours, lorsqu'arrive l'anniversaire de la naissance d'Artémis, ils ouvrent le dépôt et, à partir de ce qui a été rassemblé, ils achètent une bête sacrificielle ; pour certains, il s'agit d'un mouton, pour d'autres d'une chèvre ou d'un veau, si les choses vont bien. Après avoir sacrifié et offert les victimes à Artémis, selon la coutume de chacun, eux-mêmes et leurs chiens festoient. Ils couronnent les chiens en ce jour, pour qu'il soit évident qu'on célèbre en leur honneur. ». Cynégétique, XXXIV ; trad. L. L'Allier, Paris, Les Belles Lettres, 2009.

242

Cette forme de thésaurisation collective et sacrée, suivie d'une redistribution sous forme de repas sacrificiel est similaire à celle des confréries médiévales et résonne fortement avec les observations effectuées à Corent. Sans tomber dans la stricte analogie, on peut remarquer que tous les éléments du récit s'y retrouvent : gibier sauvage consacré, chiens apprivoisés, bétail sacrifié, repas collectifs et monnaies ; auxquels on serait

tenté d'ajouter d'éventuels jetons de (re)distribution. Dans cette optique, les concentrations de jetons et de monnaies observées dans les zones du sanctuaire où sont localisées les activités de sacrifice et découpe bouchère (enclos A et structure sur poteaux D) ou de cuisson alimentaire (branche nord de la galerie) pourraient prendre tout leur sens.

243 Hormis ces distributions en nature effectuées dans le sanctuaire, l'existence de distributions sous formes d'espèces sonnantes et trébuchantes peut être envisagée. Autorisées et financées par les equites-patrons, allouées par les responsables monétaires contre des jetons de clientèle ? Cela pouvait s'inscrire dans le cadre de fonctions professionnelles (salaire), de service militaire (solde) ou d'allégeance électorale (pot-de-vin). Cette pratique est attestée par les textes dès la fin de la République(...)

244

On peut finalement se retourner vers le fameux passage de Poséidonios d'Apamée commenté plus haut (p. 589), qui évoque cette double redistribution en nature et en espèce. La description pittoresque souvent qualifiée d'allégorie évoque des pratiques en vigueur à Rome, spécialement une forme particulière de distribution, la sparsio de missilia, pendant laquelle de réelles monnaies ou des bons de loterie étaient jetés à la volée dans la foule. Ces réjouissances publiques étaient organisées par les dirigeants soucieux de soigner leur base d'appui plébéienne<sup>29</sup>. Un autre cas de « double redistribution » dans la société romaine nous est fourni par la pratique de la sportula : le terme désignait à l'origine le panier d'osier utilisé pour emporter des vivres lors de distributions privées, par extension la distribution elle-même puis la somme équivalente à ce repas dispensée comme indemnité de présence aux partici-

pants des banquets publics ou des repas de confrérie (Daremberg, Saglio, 1887, p. 1443). Dans son sens le plus classique, elle correspond à l'assistance matérielle et pécuniaire comptant parmi les obligations morales du patronus envers ses clientes. La distribution, généralement en espèces, qui se déroulait dans les riches atria lors de la salutatio matinale prodiguait aux clients un revenu d'appoint non négligeable pour les dépenses substantielles courantes (Juvénal, Satires, I, 119-120) ; le « remboursement » s'effectuait notamment par une allégeance électorale et commerciale auprès du bienfaiteur. Concernant la société celtique, la suite du récit de Poséidonios suggère le même type de relations :

« D'autres, dans un « théâtre » (ou dans un lieu d'assemblée), ayant reçu de l'argent et de l'or, certains ayant obtenu des amphores de vin, et s'étant engagés solennellement à rembourser ce don, après l'avoir partagé entre leurs proches et leurs amis, ils sont couchés le dos sur leur bouclier et quelqu'un se tenant à leur côté leur coupe le cou avec une épée. ». Athénée, Deipnosophistes, IV, 154, b-c ; trad. J.-L. Brunaux, 2002.

245

Distributions ou rétributions en espèces et en nature, obligation morale de remboursement, évoquent le même principe que celui qui régit la sportula romaine. En définitive, le récit de Poséidonios, quel qu'en soit la précision ethnographique et la part de reconstruction, traduit assurément une réalité gauloise de fond, attestée par d'autres sources : l'entretien d'une clientèle, par une « double » redistribution des richesses, à des fins politiques<sup>30</sup>.

## RECENSEMENTS

246

Le recours aux monnaies et aux objets circulaires à des fins de

légitimation ou de propagande politique, explicitement évoqué dans les textes, renvoie à d'autres usages civiques, parmi lesquels les opérations de recensement ou de vote.

247

Selon G. Dumézil, l'action de recenser est inhérente à toute l'organisation socio-politique des populations indo-européennes. Elle permet de situer l'individu à sa juste place et de distribuer publiquement, au besoin, « les blâmes et les éloges » (Dumézil, 1943, p. 188). Ainsi Festus (*De Verborum Significatu*, L, 358) nous apprend qu'elle était prescrite par les Livres rituels étrusques, au même titre que les rites de fondation des villes et des sanctuaires. C. Nicolet insiste sur l'importance du census dans la société romaine, générateur de classements militaires, politiques et fiscaux, suivant des critères héréditaires, patrimoniaux et moraux (Nicolet, 1976a, p. 71-121). Le même auteur insiste sur le fait que le cens est très prisé des constitutions oligarchiques ou aristocratiques, car il crée de « l'égalité proportionnelle » en attribuant des droits et des devoirs différents selon les classes (Ibid.)<sup>31</sup>. Cité par J.-L. Brunaux (2005, p. 114), rappelant également que G. Dumézil attribuait aux bardes ga (...)

248

Ce système convient parfaitement aux sociétés de Gaule indépendante dominées par une aristocratie foncière, où « la plèbe n'ose rien par elle-même » (César, *Bell. Gall.*, VI, 13)<sup>32</sup>. La pratique du recensement y est explicitement attestée dans un autre passage (*Bell. Gall.*, I, 29) : après la soumission des Helvètes, on trouva dans leur camp des registres (*tabulae repertae*) dénombrant précisément leur population, parmi laquelle on distinguait les hommes capables de porter les armes, les femmes, les vieillards et les enfants. Il s'agissait sans doute de

listes nominatives écrites en caractères grecs concernant des dizaines de milliers d'individus.

249

L'existence de tels registres publics étant fortement envisageable pour un peuple aussi important que les Arvernes, on peut imaginer que les opérations mêmes du recensement se sont déroulées dans le sanctuaire de Corent, à l'aide de jetons circulaires. La position centrale et la sacralité du lieu sont deux atouts majeurs pour la tenue de tels rassemblements. Dans la Rome républicaine, le censeur prenait les auspices de nuit, à partir d'un emplacement consacré (*templum*), puis convoquait les habitants mâles sur le Champ de Mars pour un recensement qui se terminait toujours par la cérémonie religieuse du *lustrum*, ponctuée d'un *suovétaurile* et de rites purificateurs (Varron, *De Lingua Latina*, VI, 86 et Nicolet, 1976a, p. 88-89).

250

Il est possible, en théorie, que les sacrifices attestés dans le sanctuaire de Corent aient marqué l'aboutissement de telles pratiques. Quand bien même elles restent difficiles à prouver, des pratiques oraculaires avaient certainement cours dans son enceinte. Primordiales aux yeux des Celtes, elles utilisaient en Grèce comme à Rome de nombreux jetons, anneaux, perles ou monnaies (*dactylomancie*, *sphondylomancie*, ...). J. Wendling (2009, p. 286) rattache à la mantique le jeu avec des pions et des jetons, perçu sous son aspect rituel et non ludique. Cette grille de lecture du petit mobilier circulaire, susceptible d'éclairer la fonction politico-religieuse du site, sera développée plus loin (*infra*, p. 613-616).

251

Le résultat du recensement aboutissait, on l'a vu, à l'établissement de listes nominatives détaillées

– comme celles des Helvètes – mais il est vraisemblable que des étapes préalables de dénombrement aient pu employer des jetons. En témoigne ce récit de Denys d'Halicarnasse, sans doute anachronique, dans lequel le roi Servius Tullius présenté comme le premier censeur romain aurait ordonné une estimation démographique globale précédant l'enregistrement nominal des citoyens : « Tous les paysans d'un même village étaient obligés de se trouver à l'assemblée, d'assister aux sacrifices, d'y porter chacun une certaine pièce de monnaie, les hommes une pièce de telle façon, les femmes une autre, et les enfants en donnaient d'une autre espèce. Ceux qui présidaient aux sacrifices comptaient ces pièces, et par ce moyen on connaissait le nombre des habitants de chaque bourg suivant le sexe et l'âge » (*Antiquités romaines*, IV, 15 ; trad. F. Bellanger, Paris, Lottin, 1723).

252

L'expression grecque *κεφαλὴν ὠρισμένον νόμισμά*, traduite par « une certaine pièce de monnaie », évoque un procédé simple et précis pour recenser une population entière au moyen de monnaies – ou d'objets monétiformes – lors de fêtes publiques régies par un clergé administrateur. À Corent, la concentration d'objets circulaires observée à l'entrée du sanctuaire pourrait constituer la trace de pratiques similaires. Chaque tribu ou *pagus* répondant à la convocation, a pu y présenter solennellement ses chefs de famille avec femmes et enfants devant les autorités de la cité postées à l'entrée pour les compter au moyen de divers « jetons » (monnaies, rondelles, anneaux, perles) ; cet enregistrement pouvant donner accès aux sacrifices et aux banquets communautaires organisés dans l'enceinte.

253

Cette forme d'énumération existe également dans la sphère militaire,

le passage en revue des forces vives étant préalable à toute opération guerrière. Durant la République, les décisions étaient transmises depuis Rome via les places publiques de province (conciliabula), s'ensuivait l'enrôlement des légionnaires sur ces mêmes places et la chasse aux déserteurs le cas échéant (Tite-Live, XXV, 5, 6 et 22, 4 ; Jacques, 1991). Le census annuel des equites, qui se tenait probablement sur le forum devant le temple de Castor et Pollux, résout directement avec ces pratiques (Taylor, 1966, p. 25 et infra). On pense par exemple aux milliers de mercenaires germains engagés par les chefs arvernes peu avant (...)

254

Si les armées gauloises ne semblent pas vraiment structurées par un cadre institutionnel (Brunaux, 2005, p. 123), il n'en demeure pas moins qu'à l'appel des aristocrates « chevaliers », les hommes en armes devaient ponctuellement se regrouper en un lieu unique, selon un certain ordre. En 52 av. J.-C., pour former l'armée de secours aux assiégés d'Alesia menée par l'Arverne Vercaessivellaunos, on « réunit huit milles cavaliers et environ deux cent quarante mille fantassins et on procéda sur le territoire des Héduens au recensement et au dénombrement de ces forces, à la nomination d'officier. » (Bell. Gall., VII, 76 ; trad. L.-A. Constans, Paris, Les Belles Lettres, 1950). Le sanctuaire de Corent et l'esplanade qui le prolonge ont pu, là encore, constituer une place appropriée pour compter des soldats et les répartir en escouades<sup>33</sup>.

## VOTES

255

Rappelons d'emblée que les pratiques de votes comme celles de recensements ne sont pas l'apanage des constitutions démocratiques et siéent parfaitement au régime oligarchique qui caracté-

rise la société gauloise de La Tène finale. Selon Aristote, le seul réel outil démocratique serait le tirage au sort, alors que l'élection est garante de l'oligarchie ou de l'aristocratie (Politique, 1294, b7). Dans la Rome tardo-républicaine, il est établi depuis longtemps qu'assemblées populaires ne riment pas forcément avec égalitarisme<sup>34</sup>. Elles correspondraient davantage à des instances de légitimation que de décision, visant à exprimer un consensus lors de véritables rituels politiques (Hollard, 2010). En tant qu'acte engageant la cité, le vote fait l'objet d'une véritable sacralisation : toujours effectué dans un templum consacré, il démarre le matin par une prise d'auspices puis une prière des votants eux-mêmes, la carmen des comices, avant la lecture des propositions retenues. Par analogie, il n'est pas inconcevable qu'en Gaule des pratiques chargées d'une portée similaire aient pu se dérouler dans ou à proximité des sanctuaires.

## ÉLECTIONS ET PROCÈS EN GAULE PRÉROMAINE

256

Cette hypothèse peut s'appuyer sur les rares éléments de description que fournissent les textes des organes politiques gaulois : César et Tite-Live distinguent d'une part le senatus, conseil aristocratique permanent présidé par un magistrat élu annuellement, le vergobret, et d'autre part le concilium, l'assemblée des hommes libres et des « citoyens » (Brunaux, 2004 ; Lewuillon, 2002 ; Lamoine, 2006). Les prérogatives de ces assemblées étaient diverses (élection du stratège et des magistrats, décision d'entrée en guerre, procès...) et le témoignage de Strabon à propos de Celtes orientaux précise qu'elles pouvaient se tenir dans les sanctuaires principaux des cités qui possédaient une dimension confédérale (Géogr., XII, 5, 1). Le même cadre est utilisé par

César lorsqu'il rétablit au pouvoir l'Eduen Convictolitavis « qui avait été nommé, conformément aux usages, sous la présidence des prêtres » (Bell. Gall., VII, 33 ; trad. L.-A. Constans, Paris, Les Belles Lettres, 1950).

257

Les textes laissent également entrevoir que la constitution de certaines civitates gauloises de la fin de l'âge du Fer ont pu être calquées sur les modèles méditerranéens (Brunaux, 2005, p. 114). La même question se pose, dès lors, pour les pratiques civiques à proprement parler : les décisions y étaient-elles prises par simple acclamation à main levée, ou lors de séances plus organisées, avec décompte et contrôle des participants, cheminement vers les structures de votes, usage de tablettes et de jetons ?

258

Selon J.-L. Brunaux (2004, p. 139), qui a proposé l'interprétation de l'enclos sacré de Fesques comme une vaste esplanade vouée aux assemblées judiciaires et aux banquets, l'approche positiviste inhérente à la recherche protohistorique aurait conduit à négliger les vestiges archéologiques de la vie politique gauloise. Cette lacune est palliée par plusieurs recherches récentes : sur l'oppidum trévire du Titelberg, J. Metzler (2006) suppose l'existence de files de vote amovibles, matérialisées par des couloirs palissadés parallèles d'au moins soixante mètres de longueur, selon le modèle des saepta romaines. L'auteur note leur similitude avec les installations situées au sein même du sanctuaire de Gournay-sur-Aronde (Ibid., d'après Brunaux et al., 1985).

259

Ch. Peyre (2001) avait déjà proposé cette interprétation à propos des fossés en croix du site de Villeneuve-Saint-Germain en territoire suession. Il impute l'appari-



tion de telles structures à l'impact de « la romanisation, qui s'intensifiant, ne pouvait que favoriser ces larges consultations populaires, dans lesquelles l'aristocratie gauloise pro-romaine reconstituait ses clientèles ». Il suppose aussi que les rouelles et les perles en verre concentrées à la croisée des fossés ont été utilisées comme jetons, lors des votes ou recensements organisés périodiquement dans le cadre de grandes fêtes publiques. Insistant sur la symbolique de la croix, de la roue comme « projection du templum céleste » sur ces manifestations civiques, l'auteur interprète en ce sens la stèle bilingue de Verceil, qui mentionne un espace « commun aux dieux et aux hommes ». Cette lecture a été récemment remise en cause, dans ses fondements, par un réexamen approfondi de la documentation de fouilles (Ruby, Auxiette, 2010), qui trahissent la distribution différenciée des rouelles et des perles en verre, ainsi que leur position secondaire dans les fossés. Sans écarter définitivement l'hypothèse des files de vote, leur identification sur le site de Villeneuve-Saint-Germain semble loin d'être établie.

260

Partant de cet exemple précis, la tenue d'assemblées civiques ou électives faisant appel à des jetons circulaires avait été envisagée pour le sanctuaire de Corent (Poux, 2006, 2008 ; Guichon, 2006). Suivant la démarche adoptée à Villeneuve-Saint-Germain, il convient de réexaminer cette hypothèse à la lumière des données exposées dans ce volume.

## VOTER AVEC DES JETONS

261

Il faut admettre en premier lieu qu'il n'existe, à Rome, aucune trace explicite de votes effectués directement par l'intermédiaire de jetons circulaires ou monétiformes. Jusqu'aux années 140 av. J.-C., chaque électeur devait se pré-

senter face au magistrat (rogator, littéralement le « questionneur ») et répondre de vive voix au choix binaire qui lui était proposé. Cette réponse était simplement cochée sur une tablette et comptabilisée. Ce fonctionnement qui favorisait l'intimidation des électeurs et perçu à ce titre comme une atteinte à la souveraineté populaire (Staveley, 1972, p. 159 ; Salerno, 1999, p. 123), est remplacé sur initiative des tribuns de la plèbe par le vote dit « secret » ou « écrit » lors duquel on déposait des tablettes dans des urnes (Leges tabellariae des années 139, 137 et 130 av. J.-C.). Ces tablettes ne nous sont parvenues que par les textes et l'iconographie monétaire : il est possible de restituer des planchettes d'écriture sur lesquelles le votant, muni d'un stylet, pouvait écrire le nom du candidat de son choix ou, plus simplement, des petites tabellae en forme de dominos avec lettres préinscrites à cocher (Hollard, 2010, p. 36 ; Staveley, 1972, p. 160). De jetons, il n'est pas question et tout au plus peut-on supposer leur emploi pour le dénombrement ou le contrôle des participants.

262

Il en va autrement du monde grec, dans les assemblées de l'Athènes classique notamment, où les votes étaient exprimés autant à main levée (χειροτονία) qu'avec des jetons (ψηφοφορία) : ce dernier terme est dérivé de psèphos (ψῆφος), caillou poli ou galet qui prend tour à tour le sens de jeton de vote, de jeu, de divination ou de calcul. On distingue généralement deux tas correspondant à l'un ou l'autre des prétendants et, après comptage, le plus garni emporte la décision<sup>36</sup>. Peu importe l'aspect du jeton, il est à la fois l'expression d'un choix et un moyen de comptage. Sur le même mode binaire, une autre pratique attestée consiste à voter avec des jetons et deux urnes camouflées signifiant, respectivement, l'acquiescement et le refus (Boegehold, 1995, p.

28).

263

Les rondelles de céramique découvertes sur le sanctuaire de Corent, pratiquement indifférenciées, aisément maniables et faciles à empiler, ont théoriquement pu servir au même usage. Il est d'ailleurs fort possible que l'eklesia athénienne ait usé de jetons semblables, disposant d'une abondante réserve de matériaux issus des quartiers artisanaux adjacents, qui ont également servi pour la rédaction des ostraka lors des procédures d'exil<sup>37</sup>. Les exemplaires découverts lors des excavations de l'agora, dans les niveaux d'époque archaïque, ne s'opposent pas à cette idée : 119 rondelles de céramique taillée, semblables à celles de Corent, y ont été recueillies dans les mêmes couches qu'un « dépôt votif » daté du VII<sup>e</sup> s. av. J.-C. et relié par les fouilleurs au fonctionnement du tribunal voisin de l'Aréopage (Burr, 1933, p. 640).

264

En poursuivant sur cette voie, on pourrait également évoquer les 1892 jetons en céramique sommairement retaillés qui parsèment « l'autel des cendres » de l'oppidum méridional de Gaujac (Charmasson, 1986). Le caractère sacré de cet espace, retranché sur un site de hauteur et marqué par le fonctionnement successif de onze foyers pendant une période assez courte (425-390 av. J.-C.) est indéniable. Autour du feu sacré entretenu par les autels-foyers, la communauté participait à de grandes cérémonies accompagnées de rites de libations, de sacrifices et d'offrandes en l'honneur d'un dieu solaire, incarné par Taranis dans le panthéon celtique. Les rondelles de céramique ne seraient autres que des représentations miniaturisées du disque solaire, évoqué par les cercles incisés sur les chénetes et les plaques de foyers. Une pièce de céramique a même été découpée en forme d'étoile, sym-

bole céleste par excellence.

*Fig. 370 – « Autel des cendres » et mobilier associé de l'oppidum de Saint-Vincent à Gaujac, Gard (Charmasson, 1986).*

265

Si l'allusion au soleil est concevable pour les 841 pièces circulaires, elle l'est beaucoup moins pour les exemplaires lyriformes (681), quadrangulaires (114) ou triangulaires (247). L'hypothèse d'assemblées politiques, concomitantes de cérémonies religieuses, peut s'appuyer sur le degré d'héliénisation des peuplades celto-ligures. Par analogie avec les pratiques électorales attestées en Grèce, on est tenté d'interpréter les pièces de céramique comme des jetons de vote abandonnés, égarés, voire consacrés devant les autels-foyers après leur usage « civique ». Les 223 galets de rivière amenés sur le site évoqueraient, dans ce contexte, les premiers psèphoi des électeurs égéens. Cette seconde interprétation, qui ne contredit pas totalement la première<sup>38</sup> mais demanderait un examen plus poussé du mobilier, documenterait l'introduction en Gaule de pratiques civiques grecques usant d'authentiques ostraka en céramique. Malgré les réserves récemment formulées à l'encontre de nos premières tentatives de rapprochement (...)

266

À Corent, la comparaison ne peut s'appuyer sur aucune inscription ou aménagement spécifique au vote. Le grand nombre de jetons en céramique retrouvés et leur concentration à l'entrée du sanctuaire, à l'aplomb des passerelles qui permettraient d'en contrôler l'accès, rappellent tout au plus la situation observée à Ville-neuve-Saint-Germain.

267

Partant de ce qui ne peut demeurer qu'une simple hypothèse de

travail, on peut tenter de restituer le scénario suivant : sur convocation des magistrats politiques, judiciaires et législatifs (druides, vergobret), les foules habilitées à participer au scrutin se présentent sur la grande esplanade qui s'étend devant l'entrée de l'enclos sacré (voir infra, p. 633-636). Triés et canalisés par files séparées (famille, classe censitaire, pagus ?), les participants se dirigent en ordre vers l'entrée où les autorités procèdent à un contrôle – les registres censitaires, tels qu'ils sont mentionnés pour les Helvètes par César (Bell. Gall., I, 29) pouvant servir de listes électorales – et remettent à chacun un jeton. Les rondelles de céramique seraient a priori les plus appropriées, mais on peut aussi supposer l'emploi de monnaies de faible valeur, d'anneaux en bronze, d'os ou de perles en verre. Une fois ces opérations effectuées, le participant entre dans l'enceinte sacrée en passant sous le porche monumental et procède au vote proprement dit, accompli sous la galerie, où se concentre la majorité du petit mobilier circulaire, sous le contrôle solennel d'un ou plusieurs responsables politico-religieux. Le porche d'entrée, restitué comme un espace à deux travées internes, permettait d'éviter les fraudes en surveillant le chassé-croisé des participants. Après la sortie du dernier votant, les portes sont refermées et l'on procède au dépouillement à l'emplacement même du vote, la foule attendant le verdict à l'extérieur.

268

Cette restitution, qui fait essentiellement appel à l'imagination, ne privilégie que l'un des nombreux scénarii possibles. Si elle n'est pas contredite par les données de terrain, force est de constater que ces dernières ne fournissent guère d'arguments probants. Le sol du sanctuaire et de l'esplanade n'a pas conservé la trace d'aménagements durables, comparables aux passerelles restituées à Ville-

neuve-Saint-Germain, aux saep-ta du Titelberg ou de Gournay-sur-Aronde. Les trous de fixation ménagés dans le sol du forum de Fregellae indiquent, il est vrai, des installations temporaires qui n'ont pas forcément laissé de traces (Coarelli, 1997, p. 161-162).

269

Bien que maçonnées et couvertes, les Saep-ta Iulia aménagées par César et achevées par Agrippa reprennent vraisemblablement l'emplacement de simples enclos aux structures légères, faites de bois et de cordes (Taylor, 1966, p. 47). À Corent, l'esplanade rocheuse a fait l'objet d'un terrassement mais ne comporte pas le moindre trou de piquet. La configuration spatiale offerte par le sanctuaire, son entrée monumentale et la place qui le prolongent, corrélée à la présence massive de « jetons » dans ce secteur (infra, fig. 382), autorise néanmoins à penser qu'elle a servi de cadre à des pratiques de vote analogues à celles qui sont attestées à Rome.

## VOTER DEVANT LES SANCTUAIRES :

l'exemple contemporain du temple de Castor et Pollux

270

L'existence d'installations affectées au vote dans le centre de certains oppida sollicite naturellement le parallèle romain des Saep-ta du Champs de Mars, déjà décrites plus haut. Il faut cependant rappeler que ces travées électorales, dont on sait peu de choses avant leur version pétrifiée d'époque césarienne, ne constituaient pas le seul cadre du vote républicain : une bonne partie des assemblées populaires se tenait également dans la zone du forum Romanum, lieu de réunion privilégié des comices tributes et de l'assemblée de la plèbe (concilium plebis) consultés régulièrement ici pour la plupart des procès et toutes sortes de projets de lois<sup>40</sup>. Abrités à l'origine par le Comitium, ces rassem-

blements politiques ont migré vers la partie orientale du forum dans la seconde moitié du I<sup>e</sup> s. av. J.-C., en particulier dans la zone du temple de Castor et Pollux et de l'esplanade qui lui faisait face (Coarelli, 1985, p. 159 et 164).

L'aedes Castoris est en fait l'archétype du temple romain à tribune frontale, dont R. B. Ulrich (1 (...)

271

Ce lieu sacré et prisé depuis longtemps par les familles patriciennes pour leur propagande, en tant que symbole de leur gloire militaire, fait l'objet d'une réfection générale ordonnée par le consul en 119 av. J.-C., Metellus Delmaticus, financée par le butin pris sur les Dalmates : l'avant du podium devient notamment une véritable tribune, sans escalier frontal et flanquée de deux accès latéraux restreints, utilisée non seulement pour les harangues préliminaires (contiones) des magistrats, mais aussi pour la lecture de leurs propositions législatives, suivie sans doute du vote lui-même.

272

Les textes et l'iconographie monétaire relatifs au vote romain ont conduit à proposer des systèmes de passerelles temporaires en bois (pontes) conduisant simultanément plusieurs votants sur ce parvis-tribune, sur lequel étaient placées les urnes (Taylor, 1966, p. 41 ; Cerutti, 1998, p. 301 ; Mouritsen, 2001, p. 22). Ce dispositif permettait un contrôle efficace des participants, une distribution aisée des bulletins de vote et, surtout, l'accomplissement concret du rituel civique sur un templum consacré (fig. 371).

273

Quatorze rondelles ou jetons en céramique sont mentionnés dans la publication du temple. La majorité provient d'un petit sondage (T) pratiqué dans l'angle nord-ouest du bâtiment, à l'aplomb du tribunal et près de l'escalier la-

téral, dont les couches intactes sont rattachées au fonctionnement d'une échoppe de barbier en activité sous les Flaviens et Trajan (Slej, Culhed, 2008, vol. 2, p. 320). Seuls trois jetons se trouvaient dans ces contextes, le reste provenant de couches récentes et largement remaniées, susceptibles d'intégrer des éléments de remblais plus anciens : en effet, la quasi-totalité des jetons a été prélevée dans des fragments d'amphores africaines datant de la fin de la République ou du début de l'Empire (Guldager Bilde, Poulsen, 2008, vol. 1, p. 320). Un dernier exemplaire provient d'une couche d'époque républicaine. Cette série homogène (facture grossière, diamètre moyen de 3-4 cm) est interprétée par les auteurs comme des pions de jeu. Leur localisation près de l'escalier latéral, lieu de passage supposé des foules consultées lors des comitia à l'époque de leur dépôt (I<sup>e</sup> s. av. J.-C.), n'exclut pas un usage comme jetons de comptage ou de contrôle des participants à ces votations (sur le modèle proposé dans Nicolet, 1976b, p. 709).

*Fig. 371 – Rome, temple de Castor et Pollux : schéma hypothétique du déroulement des votations aux I<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (d'après Mouritsen, 2001, p. 22) et dépôt de rondelles de céramique (Guldager Bilde, Poulsen, 2008, p. 320).*

274

L'ordonnance de la place, du tribunal et du temple, fréquentés successivement lors des cérémonies, renvoie aux observations qui seront émises plus loin à propos du sanctuaire de Corent, constitutif d'une véritable « scénographie » de l'espace communautaire, focalisée sur l'entrée du téménos (voir infra, p. 633-636). L'imposante tour-porche d'entrée qui surmonte ses portes, dont la restitution n'est pas totalement assurée, a également pu être utilisée comme tribune, pour s'adresser aux foules réunies sur l'esplanade, ainsi,

peut-être, que comme dispositif de contrôle des élections et votations accomplies dans ce secteur à l'instar du tribunal de l'aedes Castoris.

275

La découverte, en 2011, d'un hémicycle d'assemblée en limite sud de l'esplanade qui jouxte le sanctuaire (voir infra, p. 636-639) ne contredit pas cette lecture et semble même la conforter. La juxtaposition des deux édifices en bordure de la place rappelle, en effet, la triade comitium / templum / forum qui caractérise les espaces civiques coloniaux républicains (Cosa, Paestum), eux-mêmes calqués sur celui de l'Urbs (Ulrich, 1994, p. 72 et 112).

276

En Gaule préromaine, l'existence de structures comparables est explicitement attestée par César, à l'occasion du conflit qui oppose l'Éduen Cotos à son frère Convictolitanis « dans les dernières comices » (VII, 67 : proximis comitiis), tandis qu'il signale à plusieurs reprises la tenue de « sénats » (Bell. Gall., I, 31 ; III, 17, 59 ; IV, 11 ; V, 54 ; VII, 32-33 ; VIII, 21) et qualifie même certaines places publiques de forum (VII, 28 à propos d'Avaricum). Ces passages suggèrent que de grandes consultations populaires ont pu se tenir sur l'esplanade du sanctuaire de Corent, en marge d'assises délibératives cantonnées dans l'hémicycle. Il est à noter qu'aucun jeton n'a été découvert dans l'emprise de ce dernier. Ce déficit, qui tranche avec la présence de jetons isolés dans la plupart des habitats environnants, est hautement significatif. Il n'est guère surprenant, si l'on admet qu'il a servi de cadre à la tenue de débats menés au sein d'une assemblée déjà élue. Selon les hypothèses formulées précédemment, la disparition des jetons le désigne a contrario comme un lieu par nature étranger aux procédures électives qui se tenaient à l'entrée du sanctuaire et sur la

place adjacente.

277

Cette hypothèse, qui peut sembler à première vue hasardeuse, doit tenir compte du contexte historique dans lequel ce dispositif a été construit. Suite à leur défaite de 121 av. J.-C., les Arvernes passés sous tutelle romaine voient le départ du fils de Bituit, Congentiat, confié par décret au sénat de Rome (Tite-Live, *Epit.*, 61, commenté dans Poux, 2008, p. 198). Chronologiquement, son séjour dans l'Urbs s'inscrit en plein bouleversement des pratiques politiques romaines : investissement du forum pour les contiones depuis les années 140-120, introduction du vote secret et, surtout, recentrement des comitia tributa sur le temple des Dioscures. En d'autres termes, le jeune otage arverne a pu assister à la reconstruction intégrant le nouveau tribunal, inauguré en 117, et découvrir à la suite des Romains cette nouvelle manière de faire la politique devant un sanctuaire : cadre des votations, mais également lieu occasionnel de réunion du sénat et scène majeure de la vie politique tardo-républicaine. Après son éventuel retour en Gaule, entre les années 110 et 90 av. J.-C., Congentiat a pu y transposer les mêmes formes de pratiques politiques romaines, à une époque qui voit la transformation de l'enclos originel en vaste quadriportique de type méditerranéen, la construction d'un bâtiment en hémicycle de type gréco-romain et une augmentation concomitante de la masse de monnaies et de jetons circulaires.

Q. Arrius, candidat au consulat en 58 av. J.-C., y organise un festin public (*epulum*) rassemblant (...) « Il maggior centro di cambio di Roma » à la fin de la République, selon G. Bodei-Gigioni (1977, (...)) Les observations de P. Méniel sur l'espace public du Titelberg mettent en évidence une bouche-rie b (...)

278

Pour clore cet argumentaire, on insistera sur le fait que cette hypothèse de votations n'est pas contradictoire avec les activités plus évidentes qui caractérisent le sanctuaire de Corent, bien au contraire. On pense en particulier aux rites de festins et aux pratiques d'émission ou de circulation monétaires, dont les vestiges archéologiques sont omniprésents. Ce mélange des genres se retrouve dans le modèle contemporain de l'aedes Castoris : en marge des fonctions politiques, l'exercice du culte n'y a jamais cessé et dans l'enceinte même du temple la tenue de grands banquets démagogiques ainsi que la présence de bureaux de banque<sup>43</sup> sont explicitement signalées. Une polyvalence similaire caractérise le centre des oppida de Villeneuve-Saint-Germain et du Titelberg, sur lesquels ont été identifiées de possibles installations électorales et qui témoignent d'un contrôle de la frappe monétaire et de la tenue de banquets, sinon d'une forme de restauration collective<sup>44</sup>.

279

Dans l'Antiquité, argent et festivités se dissimulent derrière toute consultation populaire et transparaissent souvent sous le vernis religieux. En atteste le fameux passage de Poseidonios décrivant tour à tour les libéralités et les banquets électoraux de Luern. Un témoignage qui a pu être inspiré par la vision contemporaine d'un sanctuaire arverne « voué au culte du politique, de la monnaie et du vin importé » (Poux, 2008, p. 199) et fait écho à ce mot de Plutarque : « Le premier qui a ôté au peuple sa souveraineté est le premier qui lui a offert des banquets et de l'argent » (Vie de Coriolan, 14, 5 ; trad. R. Flacelière, E. Chambry, Paris, Les Belles Lettres, 1969).

## LES ACTEURS DU CULTE : DIVINITÉS, MAÎTRES DE

## CÉRÉMONIE ET DÉVOTS

280

Matthieu Poux, Noémie Beck, Audrey Pranyies

281

Dans ses travaux consacrés au décryptage des religions gauloises, J.-L. Brunaux (2000, p. 25) a eu l'occasion de souligner l'étroit rapport qu'entretient la religion avec les phénomènes socio-culturels, « dont elle est autant le produit que le creuset ». Cette approche sociale et anthropologique des espaces de culte a permis, à la fois, de remettre en question les clichés naturalistes qui imprégnaient la vision des religions gauloises jusque dans les années 1970, mais aussi, de dépasser l'approche syncrétique qui tendait à les assimiler de façon systématique au modèle romain. Afin de ne pas ancrer le fait religieux dans des réalités biaisées ou tronquées, les archéologues privilégient désormais l'approche matérialiste sur l'analyse de la documentation textuelle ou iconographique. La comparaison ne peut dès lors porter que sur des concepts fondamentaux, communs aux religions polythéistes adoptées par la plupart des sociétés archaïques de la Protohistoire européenne.

282

L'approche archéologique des processus rituels doit beaucoup aux recherches menées par J.-L. Brunaux sur les grands sanctuaires de Gaule belge (Brunaux, 1991, 2004). Ces acquis mettent en avant les fortes analogies structurelles et fonctionnelles qui unissent certaines pratiques comme le sacrifice, les libations et les banquets, à celles qui étaient en vigueur dans les sociétés méditerranéennes (Brunaux, 1991 ; Poux, 2004). Les découvertes de ces dernières années ont également montré l'importance du fait religieux dans le fonctionnement des sociétés de la fin de l'âge

du Fer et l'étroite imbrication des sphères religieuse, politique et économique qui caractérise le monde des oppida et rapproche ces derniers des cités du monde classique. L'ampleur des surfaces explorées sur le plateau de Corent donne l'opportunité d'appréhender religion et société sur un même terrain et dans une même perspective. La vision qu'offrent le sanctuaire et les pratiques qui s'y sont déroulées trouve son reflet dans les quartiers centraux de l'oppidum fouillés à sa périphérie, et réciproquement. À travers l'analogie des vestiges matériels retrouvés de part et d'autre de son enceinte transparaît le terreau commun qui unit les activités politiques, économiques et religieuses exercées dans les sphères du sacré et du profane (infra, p. 640-644).

283

Cette approche positiviste, émanée de l'héritage des textes antiques, a également montré ses limites. Les vestiges architecturaux, les témoins matériels « inertes » que constituent les offrandes (Brunaux, 2006, p. 207) ne restituent en effet qu'une image partielle, dépouillée de sa substance. On imagine aisément ce que serait notre connaissance de la religion grecque ou romaine sans l'apport des textes et des images, qui nous renseignent sur des réalités plus intangibles : celle des entités divines et humaines concernées par ou impliquées, à des degrés divers, dans la pratique religieuse. En Gaule, l'absence de textes sacrés, d'inscriptions votives et d'effigies divines, semble obéir à des prescriptions religieuses qui nous empêchent d'aborder certaines questions fondamentales : qui officie dans le sanctuaire et à quelles entités s'adressent les dévotions ? Sur cet aspect en particulier, les rares textes consacrés aux religions gauloises sont peu éloquents et véhiculent nombre d'images, contradictoires, de divinités barbares avides de sang humain (Lucain) ou rapprochées

à grands traits du panthéon classique (César), de druides investis dans les affaires de la cité (César) ou adonnés à des pratiques pittoresques comme la cueillette du gui (Pline). La fouille des sanctuaires permet, à défaut de trancher, d'apporter quelques nuances quant à la validité et à l'exhaustivité des informations qu'ils transcrivent (Brunaux, 2000a, p. 157).

284

L'interprétation des vestiges découverts sur le sanctuaire de Corent se heurte au même déficit de documentation épigraphique ou iconographique, qui perdure même à l'époque romaine. L'étude des vestiges architecturaux et des mobiliers liés à l'activité rituelle permet d'entrevoir, plus qu'appréhender, l'identité des acteurs investis dans les cérémonies ou, pour reprendre le terme qui désigne leur cadre chez Poseidonios d'Apamée, dans le théâtre du sanctuaire : celle des divinités honorées dans son enceinte, des prêtres qui exercent à leur service et la communauté des fidèles conviés à assister ou à participer aux cérémonies. Ces trois entités intègrent différents niveaux de lecture et différentes problématiques.

285

La dernière de ces entités est paradoxalement la mieux perceptible, dans la mesure où elle regroupe les acteurs les plus nombreux. La masse d'offrandes recueillie à sa surface laisse en effet à supposer qu'une large part des populations environnantes était autorisée à accéder au sanctuaire. Mais dans quelles conditions et selon quelles modalités ? Ces questions posées par G. Bataille (2008, p. 229) ne peuvent être que partiellement résolues par l'étude des faciès matériels : si elle aide à mieux cerner l'identité des protagonistes, elle ne traduit pas leurs intentions ou leurs croyances, à la différence des inscriptions votives qui peuplent les sanctuaires de Gaule romaine. La nature même des of-

frandes et leurs modalités de mise en scène permettent tout au plus de distinguer certaines catégories de fidèles selon des critères d'âge, de sexe, de richesse ou de statut social et leur représentation au fil du temps.

286

Une fraction plus restreinte des populations impliquées dans le sanctuaire correspond à la classe des « prêtres » au sens large du terme, qui désigne les officiants, gestionnaires et initiateurs du culte, intermédiaires entre les dévots et les divinités. Leur statut exact, leurs prérogatives religieuses ou politiques et leur implication dans la sphère profane, constituent autant d'aspects difficiles à appréhender, pour les mêmes raisons que celles évoquées à propos des fidèles. Les marqueurs de statut hiérarchique qui distinguent l'élite ne suffisent pas à désigner comme tels tous ses membres, qui ont pu participer de façon passive aux cérémonies, au contraire de certains accessoires diacritiques, réservés à l'organisation des sacrifices et des banquets.

287

Encore plus difficile à appréhender sont les entités auxquelles s'adressaient les sacrifices et les dévotions. De façon paradoxale, les acteurs principaux du culte sont aussi les plus insaisissables, faute de représentations figurées et de théonymes gravés dans la pierre ou dans la céramique. À l'étude des vestiges osseux issus du sacrifice, dont la composition est régie par des critères de sélection bien spécifiques, des autres faciès d'offrandes ou des rares représentations figurées retrouvées sur le sanctuaire, ménage quelques pistes qui ne sont pas exclusives. Ne peut procéder que par analogie, par comparaison avec d'autres sanctuaires. Leur identification éventuelle aide, rétrospectivement, à mieux percevoir le lien qu'entretiennent les hommes avec ces entités et la finalité des dévo-

tions et des cérémonies accomplies à leur attention.

## LE CERCLE DES FIDÈLES

### UNE COMMUNAUTÉ ÉLARGIE AU IER S. AV. J.-C.

288

Les chapitres qui précèdent ont souligné la dimension publique d'un culte qui s'adressait, par nature, à une communauté de fidèles plus ou moins nombreuse. Si les rites guerriers accomplis dans l'enclos palissadé du premier état ont pu être réservés à un cercle plus restreint de privilégiés (voir infra, p. 620-627), ce n'est sans doute pas le cas de la galerie monumentale de l'état 2. La surface couverte par ses portiques permettait, en effet, d'abriter des centaines de personnes. L'esplanade qui prolonge le téménos à l'est a également pu être utilisée, à titre permanent ou périodique, pour accueillir des foules encore plus conséquentes, dont le nombre théorique se monterait à plusieurs milliers. Cette densité démographique se traduit surtout par la masse de mobiliers divers recueillis dans l'enceinte du sanctuaire, qui se monte à près de dix tonnes. Elle témoigne de sa fréquentation assidue par des populations nombreuses, même si on la rapporte à sa durée d'occupation relativement longue.

289

À Corent comme sur l'ensemble des sanctuaires étudiés en Gaule septentrionale ou centrale, l'abandon progressif des pratiques de d'exposition et d'offrandes guerrières dans le courant du IIe s. av. J.-C. s'accompagne simultanément du développement des pratiques de commensalité (Bataille, 2008, p. 240 ; Poux, 2004). Plus qu'un indice de mutation des pratiques religieuses, il est possible que ce phénomène soit le signe d'un élargissement de la commu-

nauté des fidèles. Restreint dans un premier temps au cercle des aristocraties militaires, l'accès au sanctuaire a pu s'élargir au fil du temps à l'ensemble des guerriers, à une classe oligarchique regroupant plusieurs centaines de membres, à sa clientèle, voire à la totalité des habitants de la cité. C'est ce que laisse entendre Poseidonios d'Apamée, lorsqu'il précise que les festins organisés par le roi Luern dans la seconde moitié du IIe s. av. J.-C. étaient ouverts à tout le monde et rassemblaient, en théorie, un nombre considérable de participants. De telles manifestations revêtaient sans doute un caractère exceptionnel et ont pu se tenir dans des lieux mieux adaptés au rassemblement de plusieurs dizaines de milliers de participants. Dans le même passage, les distributions monétaires qui précèdent le banquet sont localisées « dans la plaine » (διὰ τῶν πεδίων) : ce terme désigne peut-être un espace ouvert apparenté au principe du campus romain, qui sert de cadre à la fin de la République aux libéralités, banquets, élections et dont le champ de Mars constitue le meilleur exemple. L'esplanade accolée à la façade est du sanctuaire, qui s'étend sur plusieurs milliers de mètres carrés, a parfaitement pu accueillir les foules conviées à assister aux cérémonies, mais reléguées à l'extérieur de l'enceinte.

290

Ces questions touchent au problème, plus large, du rapport qui unit les sanctuaires à leur environnement, dont l'évolution est également perceptible entre la fin du IIe s. et le début du Ier s. av. J.-C. (Poux, 2006). Fréquentés à l'origine par des communautés rurales plus ou moins nombreuses, mais dispersées, qui s'y réunissaient périodiquement pour des cérémonies ponctuelles, les lieux de culte s'inscrivent désormais au centre d'oppida plus densément peuplés. Ce rapprochement a pu favoriser l'émergence de pra-

tiques religieuses plus régulières, voire quotidiennes. Le sanctuaire de Corent entretient à l'évidence de nombreuses interactions avec son cadre urbain, qui seront examinées au chapitre suivant.

291

L'approche sociologique des pratiques qu'il abrite au Ier siècle peut s'appuyer, dans un premier temps, sur la nature des mobiliers retrouvés à l'intérieur même de l'enceinte. La grande diversité d'objets en présence renvoie à des comportements et à des interprétations multiples. Les reliefs de sacrifice et de banquet indiquent, par exemple, la participation des fidèles aux cérémonies collectives, les monnaies, les transactions qui s'opèrent entre les hommes et les divinités, tandis que les pièces de parure témoignent plutôt d'actes de dévotion individuels. Ces trois catégories de vestiges sont caractérisées par un effet d'accumulation qui tranche avec les pratiques courantes d'alimentation, d'échange ou de perte d'objets. Elles ne sont pas exclusives pour autant, l'échange ou le don de monnaies et de parures étant susceptible d'intervenir dans le cadre des sacrifices et des banquets (voir supra, p. 593-595) ; il est possible et même probable, à l'inverse, que ces derniers aient été requis pour tout acte d'offrande et de dévotion.

292

L'interprétation des autres catégories de dépôt représentées sur le sanctuaire est plus délicate. En dehors de l'espace sacré, la répartition de tel ou tel objet, du simple clou au plus bel objet de parure, permet la plupart du temps d'assigner aux différents espaces des fonctions particulières, investis par des catégories sociales ou par des groupes distincts (ateliers, espaces de stockage, habitats modestes ou aristocratiques...). Les réalités du sanctuaire sont plus complexes, notamment lorsqu'il s'agit de déterminer l'identité de

ceux qui ont déposé ces objets. Les croisements que l'on peut opérer entre les différentes catégories de mobilier en présence et la panoplie de pratiques rituelles en vigueur sur les sanctuaires antiques révèlent leur extrême polyvalence (Poux, 2006). Celle des centaines de jetons qui parsèment les sols du sanctuaire a été amplement démontrée dans le chapitre qui précède. Une simple meule peut avoir servi aux opérations de mouture dans le cadre de la préparation du banquet, en même temps que d'offrande aux divinités du sol et de la fertilité. Interprétés en termes de dépôt votif, les outils en métal servant au travail du bois, de la pierre ou de l'os renvoient autant à la sphère artisanale que économique ou domestique. Les pendeloques ou appliques figurées ont pu revêtir une fonction votive aussi bien que décorative, etc.

293

Un premier postulat considère que la nature des offrandes identifie la catégorie de population qui en est l'auteur. À la communauté masculine seront attribués l'armement, les pièces de harnachement et de char, et d'autres objets spécifiques, comme les rasoirs ; aux femmes, les objets de toilette (rasoirs, pinces à épiler), parures qualifiées de « féminines » sur la base des découvertes funéraires, à l'instar des fibules de Nauheim ou des perles en verre ; aux enfants, de rares marqueurs comme les objets miniatures (vases, fibules) ou le hochet en terre cuite (voir supra, chap. V, p. 307). Cette discrimination sexuelle se heurte à certaines exceptions, comme la présence de miroirs dans les tombes masculines ou, à l'inverse, de panoplies militaires dans les sépultures féminines, qui renvoie à l'implication de femmes dans certains événements guerriers comme le siège de Gergovie ou la révolte de Bouddica.

294

En termes de tendances, la présence de nombreuses parures « féminines » parmi les dépôts de banquet (fibules de Nauheim, bracelets et perles toriques en verre) laisse supposer que les cérémonies n'étaient pas réservées à la seule communauté masculine des guerriers. Le faciès du sanctuaire partagé, de ce point de vue, de fortes similitudes avec celui mis en évidence dans les quartiers environnants et permet d'affirmer qu'il a été fréquenté, au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., par une population mixte, à peu près représentative de celle qui résidait sur l'oppidum. Cette observation rejoint l'hypothèse, examinée plus haut (p. 591-609), selon laquelle les monnaies, perles, jetons et autres petits objets circulaires retrouvés en grand nombre sur les sols du sanctuaire ont pu intervenir dans le cadre de manifestations individuelles ou collectives à caractère matrimonial ou familial : naissance, passage à l'âge adulte, fiançailles, mariages, funérailles, héritages, adjudications, ventes, amendes, contrats.

295

Le même constat s'impose lorsque l'on cherche à qualifier ces dépôts en termes de « richesse » ou de statut social. Dans l'enceinte du sanctuaire, les parures de prestige sont très minoritaires et noyées dans une multitude d'objets de parure de faible valeur : fibules de Nauheim, perles en bronze, en verre ou en os. Les fouilles menées dans les quartiers périphériques du sanctuaire montrent la présence massive de ces mêmes objets en contexte domestique, dans les habitats adjacents. De façon paradoxale, les parures en or ou en argent y sont même plus nombreuses (voir infra, p. 640-644). On peut émettre la même observation pour la plupart des objets utilitaires présents dans l'enceinte (instruments de toilette et d'écriture, outils, garnitures d'ameublement), qui ne se distinguent en rien de ceux utilisés au quotidien par l'ensemble de la

population.

296

La composition des dépôts traduit, là encore, une certaine mixité sociale, même si l'on verra plus loin qu'ils impliquaient également une part d'individus issus de classes plus privilégiées. Dans la mesure où elle semble refléter l'ensemble du corps social, il serait hasardeux de chercher à rattacher tel ou tel objet à une fonction ou à un métier précis. L'armement caractérise une caste militaire qui reste somme toute assez minoritaire et se fait de plus en plus discrète au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Les outils et déchets liés à la pratique de l'artisanat ne correspondent pas forcément à des dépôts d'artisans et peuvent tout aussi bien avoir servi à l'entretien courant du sanctuaire. Les monnaies et les amphores, emblématiques de l'activité des commerçants à la fin de l'âge du Fer, étaient tout autant valorisées par leur clientèle. Aucune majorité ne se dégage clairement au sein des dépôts, susceptible d'indiquer l'implication d'une catégorie socioprofessionnelle particulière, comme c'est le cas des lieux de culte romains privilégiés par certains col-lèges.

## **DU GESTE À L'INTENTION : OFFRANDES ET PRATIQUES DIVINATOIRES**

297

La présence de ces petits objets peut s'expliquer, en grande partie, par des pratiques de déposition individuelle. Il est bien entendu impossible, en raison du brassage des niveaux, d'établir s'ils résultent d'une succession de gestes d'offrande distincts ou d'un dépôt groupé. Leur dispersion sur les sols et dans l'ensemble des structures fouillées ne permet pas non plus de reconnaître des ensembles cohérents similaires à ceux mis en évidence,

par exemple, sur le sanctuaire de Mirebeau. La nature même des objets ne permet pas de trancher. Une fibule fermée peut être interprétée comme l'expression symbolique du « lien » intime qui unit le fidèle à la divinité, comme le reliquat d'une étoffe utilisée pour habiller l'effigie de culte ou orner l'espace du sanctuaire, dans le cadre d'un acte de piété collectif (Rey-Vodoz, 1991).

298

On peut néanmoins opposer la faible valeur de certains objets et leur usage courant à d'autres offrandes chargées d'une valeur particulière, comme les parures en or ou les armes prises à l'ennemi. Ces dernières sont généralement l'objet d'un rite de dévotion des *anathemata* accompli à titre collectif plutôt qu'individuel (Brunaux, 2000a), même si l'hypothèse de dépouilles gagnées lors d'un combat singulier (*spolia opima*) peut être envisagée pour le trophée de Corent (*supra*, p. 566-570). Cette pratique concerne principalement le premier état palissadé du sanctuaire, le dépôt de fibules, de monnaies et de petits objets circulaires étant surtout caractéristique des sols du quadriportique de l'état 2.

299

La question de savoir si ces dévotions singulières s'adressaient à la divinité tutélaire du sanctuaire, célébrée dans le cadre des pratiques communautaires, ou à diverses entités honorées à titre individuel par le dédicant, relève d'un autre problème qui sera abordé plus loin.

## DES DONS DE PARURES ?

300

Leur intention est encore plus difficile à caractériser. La signification des pratiques de déposition à la fin de l'âge du Fer a fait l'objet d'une abondante littérature, qu'on ne saurait résumer en quelques lignes (Bataille, 2008 ; Bataille,

Guillaumet, 2006). L'étude des pratiques religieuses attestées dans le monde gréco-romain archaïque et classique montre à quel point leurs acceptions et les interférences qui les caractérisent sont nombreuses : les principales d'entre elles, à savoir les sacrifices, les libations, les banquets ou les actes divinatoires, s'assortissent d'une grande variété de dépôts accomplis dans le cadre d'un vœu de guérison, de victoire, de prospérité, d'un geste d'expiation ou de réparation... Leur signification est d'autant plus difficile à cerner qu'elle renvoie au lien intime qui unit l'individu à l'entité qu'il honore, même si cette notion ne revêt pas le même sens ni la même portée que dans les religions monothéistes.

Même dans le monde romain, certains sacrifices, processions ou actions de grâce comme les *supplica* (...)

301

On a trop souvent tendance à considérer tout mobilier de sanctuaire dont la signification pose un problème comme le résultat d'une offrande, au sens premier d'un don effectué en l'honneur de la divinité. L'étymologie latine du terme *obferere* possède pourtant un sens beaucoup plus large, qui désigne tous les biens non périssables abandonnés dans les sanctuaires et ne préjuge pas de l'intention qui a présidé à leur dépôt. Cette dernière est souvent réduite au principe du vœu, exprimé par la formule *do ut des*, « je te donne afin que tu me donnes », ou plus justement encore, par l'impératif *da ut dem*, « donne-moi pour que je te donne ! » (J. Scheid, *Leçon inaugurale*, Collège de France, Paris, 2002). Or, cette conception bilatérale et contractuelle de l'acte religieux ne prévaut que dans certaines circonstances comme le *votum*, et ne s'applique pas à toutes les formes d'offrandes<sup>45</sup>.

302

Dans ses premiers états comme pour l'époque romaine, le sanctuaire n'a livré aucune offrande véritablement explicite (statuette, ex voto anatomique ou épigraphique). Les parures (bagues, bracelets, anneaux ou fibules) sont généralement comptées dans cette catégorie. La valeur de don ou de contre-don qui leur est assignée renvoie au fait qu'elles sont fréquemment offertes dans la sphère profane, à l'occasion de naissances, de mariages ou d'autres événements de la vie courante, ou encore, au titre de décorations militaires (*dona militaria*).

303

Ce statut peut engendrer des confusions. L'inscription latine *SI DAS DABO* lue sur une bague en bronze retrouvée dans la cour du sanctuaire de l'état 4.2 semble porter témoignage de telles pratiques pour l'époque romaine et éclairer, rétrospectivement, la signification des parures déposées sur les sols antérieurs d'époque gauloise. L'expression vise en fait une autre forme de relation « contractuelle » entre adultes consentants et témoigne plutôt des contacts entre prostituées et troupes militaires du limes rhénan (voir *supra*, chap. V, p. 147). De manière moins triviale, elle éclaire peut-être l'existence, évoquée plus haut (p. 397-398), de compensations matrimoniales mentionnées dans le fameux passage de César sur la « dot » gauloise, qui ont pu faire l'objet d'une thésaurisation par les familles dans l'enceinte même du sanctuaire.

304

L'hypothèse d'offrandes peut être retenue pour les trois bagues ployées en or découvertes à l'aplomb du mur extérieur de la branche septentrionale de la galerie. Leur valeur les désigne comme des présents de choix et leur nombre exclut l'hypothèse d'une perte, mais pas celle d'un « trésor » profane dissimulé dans une cloison en matériaux périss-



sables. Cette hypothèse peut être étendue à certaines fibules en métaux précieux, à l'instar de l'exemplaire à pied grillagé rehaussé de cabochons d'or abandonné dans la cour du sanctuaire de l'état 2. De manière plus générale, la fréquence des fibules sur les sanctuaires de la fin de l'âge du Fer et du début de l'époque romaine plaide pour des dons adressés aux divinités.

305

Cette finalité n'est sans doute pas étrangère à leur fonction première, qui est d'attacher deux pans de tissu. Par extension, elles ont pu exprimer le lien symbolique qui unit le fidèle à la divinité (Rey-Vodoz, 1986), surtout lorsqu'elles sont découvertes par paires reliées par une chaînette, à l'instar des fibules en or découvertes à l'extérieur du sanctuaire, dans la zone de dépôts attenante à sa façade nord (Poux et al., 2012, p. 242). L'existence de telles pratiques est explicitement attestée par un socle de statuette découvert à Châlons-en-Champagne, comportant une dédicace offerte par un prêtre (sacerdos) à une divinité gauloise du nom de Smertulitanus (AE 2006, 835). Outre la statuette, il y est également fait mention de deux fibules dorées par le dédicant (fibulas duas inauravit) avant d'être dédiées à la divinité. Rappelons enfin que certaines parures, comme les bracelets et les fibules, ont fait l'objet de destructions et de mutilations intentionnelles, similaires à celles infligées aux armes. Ce geste visait sans doute à les rendre définitivement inutilisables pour le monde profane afin de mieux souligner leur nouveau statut d'objets consacrés aux dieux et délivrait, en quelque sorte, un message aussi explicite que certaines inscriptions votives d'époque romaine.

306

Il est difficile de réduire à ce seul aspect la multitude d'objets qui jonchent les sols du sanctuaire.

S'il peut expliquer la récurrence de certaines pièces de parure liées à la sphère personnelle, comme les fibules ou les instruments de toilette, il ne suffit pas à rendre compte de la complexité des rites accomplis dans son enceinte. L'étude consacrée à l'interprétation des monnaies et objets circulaires a démontré la polyvalence et la polysémie de ces objets qui resteront toujours équivoques, faute d'inscriptions : les rites d'offrandes peuvent masquer bien d'autres pratiques, comme les opérations de change, de recensement, la perception de taxes, la thésaurisation collective ou privée, les pratiques de redistribution ou de vote... Quelle que soit l'interprétation retenue, leur accumulation dans les niveaux du second état procède d'une diversification et d'une complexification croissantes de la pratique religieuse, dont témoignent les changements observés à la fois dans les faciès mobiliers et l'architecture du sanctuaire. On peut interpréter ces évolutions aussi bien comme le signe d'un élargissement de la communauté des fidèles ou des divinités honorées, que de leur sollicitation plus soutenue, sous la forme d'interrogations, de remerciements, d'exhortions ou de réparations.

## **DES ACCESSOIRES LIÉS À LA DIVINATION ?**

307

Dans le monde gréco-romain, la diversité des offrandes retrouvées sur les sanctuaires trouve son explication dans les sources littéraires et iconographiques, qui permettent d'entrevoir la variété et la complémentarité de certaines pratiques religieuses. Parmi celles-ci, la divination occupe une place centrale, en tant que complément ou finalité des sacrifices et des libations. L'implication de certaines catégories d'objets dans sa pratique est bien établie par l'étude du mobilier recueilli sur les lieux de culte désignés par les sources comme oraculaires et liés

aux grandes figures mantiques du panthéon que sont Apollon, Artémis, Pan, Zeus ou les Nymphes (Pranyies, 2005).

308

La Gaule n'offre, a priori, rien de comparable à ces grands oraculaires qui constituent, de Dodone à Didymes, de Delphes à Argos, des éléments majeurs du paysage religieux. L'exercice de la divination est rarement mentionné dans la littérature, antique et moderne, consacrée à la religion gauloise. À l'exception notable d'un texte de Diodore (Bibl. Hist. V, 31), faisant état de sacrifices sanglants accomplis à des fins divinatoires, nombre d'auteurs ne l'évoquent que de manière implicite : comme dans le monde classique, la conduite de la politique, de la guerre ou de la justice ne sauraient être engagée sans s'enquérir au préalable de l'avis ou de l'accord de la divinité. De Polybe aux édits des premiers évêques chrétiens, en passant par Cicéron, Diodore de Sicile, Lucain, Pline, Justin, Elie ou Dion Chrysostome, certains textes font parfois allusion à des pratiques divinatoires qui sont toutes documentées en Grèce ou en Italie : immolation des victimes sacrificielles, examen des viscères, observation du vol des oiseaux ou des astres, tirage au sort, usage de plantes et autres procédés variés, faisant appel à une multitude d'accessoires d'apparence anodine.

309

Parmi les dépôts retrouvés sur le sanctuaire, nombreux sont les objets qui ont pu intervenir dans ces pratiques. L'origine sacrificielle accordée aux ossements animaux amène à s'interroger sur la destination de leurs entrailles, privilégiées dans le monde gréco-romain pour la lecture des oracles (hiéroskopie). En Gaule, cette pratique est attestée de façon explicite par plusieurs auteurs (notamment Justin, Elie ou Hérodien). La disparition des parties molles

ne permet évidemment pas d'en vérifier l'existence sur des bases archéologiques. Les analogies constatées entre les pratiques sacrificielles observées en Gaule comme à Rome ou en Grèce autorisent néanmoins à considérer l'examen des viscères comme un complément incontournable, sinon comme la finalité des sacrifices accomplis dans l'enceinte, dont l'exercice demeurerait lui-même méconnu en l'absence d'ossements. L'hypothèse selon laquelle une partie des chairs était incinérée dans l'espace de la structure sur poteaux (D) installée face à l'entrée, permet d'avancer celle de prophéties tirées de l'observation des flammes et de la fumée (pyromancie).

310

À cette fin ont également pu servir certains couteaux, rasoirs et autres pincettes, souvent utilisés pour la dissection et la lecture des entrailles. C'est également le cas d'un certain nombre de petits objets, comme les dés à jouer, les « astragales » (talus de chèvre), les anneaux ou les jetons. Leur présence récurrente sur les sanctuaires grecs montre qu'ils n'étaient pas exclusivement dédiés au jeu, mais participaient également aux procédés de tirage au sort (cléromancie), bien attestés par les textes. C'est peut-être le cas de deux dés en os découverts dans l'enceinte, qui ont théoriquement pu servir à cette fin, bien qu'ils ne diffèrent pas des exemplaires découverts sur l'habitat environnant et sur d'autres sites de Limagne (La Grande Borne, Le Pâtural). Leur forme allongée, qui limitait le tirage à quatre chiffres, les prédestinait tout particulièrement à la pratique de la divination par les nombres.

311

Certains anneaux en bronze, en os ou en verre ont également pu intervenir dans des pratiques de divination par projection ou immersion d'anneaux (dactylioman-

cie) ; les jetons qui jonchent le secteur de l'entrée, dans le cadre de tirage aux sorts, selon un principe popularisé par le jeu du « pile ou face » ; telle petite feuille en bronze découverte aux abords du temple romain à galerie périphérique, à la divination par le bruissement des feuilles d'arbre réelles ou métalliques (dendromancie). Cette présomption peut tout aussi bien s'appliquer aux bassins en bronze (lécanomancie, examen des reflets projetés par le fond des récipients ou par leur contenu), aux miroirs (catoptromancie), aux vases miniatures, aux passoires (coskinomancie, divination par le crible), aux haches en fer (axinomancie, divination par les vibrations d'une hache plantée dans un poteau), aux perles et aux fusaiöles (sphondylomancie, divination par les mouvements d'une boule) et jusqu'au matériel de mouture (aleuromancie, divination par la farine de froment moulue). Même le dépôt de monnaie trouve sa place dans le cadre d'une consultation oraculaire, comme tribut accordé à la divinité ou en remerciement pour un vœu exaucé.

312

La présence récurrente de faune aviaire parmi les dépôts d'ossements étudiés dans le sanctuaire (voir supra, chap. V, p. 485-486) mérite également d'être signalée. Elle est d'autant plus significative qu'il s'agit d'espèces rares, comme le hibou grand-duc, le milan noir ou le grand corbeau. Le fait que leurs os soient mêlés à ceux du bétail sacrificiel semble exclure l'intrusion d'espèces séjournant de façon temporaire ou en permanence sur le sanctuaire, sous les charpentes de la galerie ou au sommet de la structure sur poteaux (D). Ces rapaces ou strigidés occupent une place à part dans le bestiaire religieux antique. De tous les animaux, ils sont ceux auxquels les Grecs comme les Romains, ou encore les Étrusques, accordent le plus de pouvoir à véhiculer la pensée

divine<sup>46</sup>. À ce titre, ils sont fréquemment impliqués dans les pratiques divinatoires : l'observation de leur vol (Diodore, *Bibl. Hist.* V, 31 ; Cicéron, *De Div.* I, 41) ou de leurs viscères. Reprenant une observation d'Artémidore, Strabon (*Géogr.*, IV, 4) précise qu'il pouvait s'agir de corvidés, espèce privilégiée par la science augurale romaine (Brunaux, 2000a, p. 176-177) ; d'autres auteurs évoquent des aigles (Cicéron, *De Div.* I, 41 ; Valère Maxime, *De Mem.* I, 4, 2) ; d'autres enfin, des présages tirés de la course d'un lièvre (Dion Cassius, *Histoire romaine*, 62, 6-7), espèce également attestée parmi les dépôts de faune sauvage enfouis aux abords de l'entrée.

313

Le vin et les pratiques libatoires qui entourent sa consommation ne sont pas non plus étrangers à l'exercice de consultation des divinités. Le vin des libations jeté sur le feu possédait des vertus mantiques (Bouché-Leclercq, 2003), tout comme son ingestion. Au même titre que certaines décoctions de fruits ou de plantes (verveine, glands), il intervenait parfois dans le cadre « d'intoxications divinatoires » faisant appel aux propriétés psychotropes de ces produits (Poux, 2004). Aristote rapporte que dans une grotte de Thrace, les prêtres consumaient de grandes quantités de vin avant de rendre les oracles de Dionysos (Aristote *apud* Macrob., *Sat.*, I, 18, 1). Plus généralement, les procédés de divination par les liquides mettent en œuvre toute une série de récipients métalliques : bassins, situles, chaudrons et phiales, objets polyvalents utilisés dans le cadre des pratiques rituelles comme en milieu funéraire, qui méritent d'être pris en compte dans leur association avec d'autres types de mobiliers – à l'exemple de la vaisselle métallique de la tombe de Stanway ou du bassin associé à l'instrumentum de la tombe de Tartigny. Les quelques récipients en tôle de bronze recueillis sur le

sanctuaire (situles, cruches, passoires) ont également pu répondre à cet usage.

314

Les fosses cuvelées (E) dans lesquelles était déversé le vin des libations offraient un cadre particulièrement propice à de telles pratiques, par l'examen de ses reflets ou l'immersion d'objets, voire, de restes humains (nécromancie), comme le suggère le fragment de pariétal retrouvé au contact de l'une des cuves. Leur installation à proximité de l'entrée n'est pas sans évoquer les dispositifs attestés devant la porte de certains sanctuaires : puits, bassins ou citernes utilisés pour la divination (hydromancie) ou interprétés de façon plus générale comme des réceptacles à offrandes (Pranyies, 1995, p. 45). L'acquittement d'un droit de passage, intégré à l'économie du sanctuaire, permettait de s'enquérir du consentement de la divinité avant d'accéder au sanctuaire. C'est peut-être dans cette perspective qu'il convient d'interpréter la citerne aménagée à gauche de l'entrée du dernier état de construction du sanctuaire d'époque romaine (état 4.3), dont le comblement était occupé par des centaines de bas de pattes de moutons (infra, p. 649-650).

## UN CULTE AU SERVICE DE L'OLIGARCHIE

315

Le rôle joué dans ces pratiques par les prêtres et les servants du culte se laisse difficilement appréhender de manière tangible. La fouille n'a livré aucun objet susceptible d'être interprété comme un emblème ou un accessoire liturgique spécifiquement réservé à l'exercice du culte : poignard sacrificiel à poignée anthropomorphe, sceptre, diadème ou casque cérémoniel, comparables aux panoplies exhumées dans les tombes (Lejars, Perrin, 2000) ou dans l'enceinte du sanctuaire de Tintignac (Maniquet, 2008).

316

Les textes font pourtant état de différents corps sacerdotaux aux attributions et aux domaines d'action bien définis, qui se reflètent rarement dans la documentation archéologique. On peut en déduire que ces derniers se définissaient essentiellement par la fonction qui leur était assignée au cours des sacrifices et des cérémonies. Discerner leur présence au sein de la communauté des fidèles n'est pas chose aisée, dans la mesure où tout participant a pu intervenir dans leur déroulement ou leur organisation. S'il est probable que seuls certains d'entre eux étaient habilités à le faire, leur identification ne paraît pas pouvoir s'appuyer, à Corent, sur des marqueurs fonctionnels spécifiques ; distinguer ces prérogatives religieuses des autres fonctions et métiers profanes qui régissaient la vie de la cité requiert donc une approche sociologique plus globale, prenant également en compte les quartiers qui entourent le sanctuaire.

317

On n'entrera pas dans la discussion, très théorique, qui traite des différents termes utilisés par César, Diodore et d'autres auteurs pour qualifier ces différents corps sacerdotaux : les fonctions de druide, vates, gutuater, correspondent à des réalités imprécises qui se recouvrent partiellement et sont présentées dans les sources de manière souvent contradictoire (voir à ce sujet, en détail : Brunaux, 2000a). Faute d'inscription, le sanctuaire de Corent ne saurait contribuer à cette problématique et permet uniquement de caractériser l'identité socioculturelle des officiants du culte, toutes fonctions confondues et sans distinction hiérarchique.

318

Le sacrifice s'inscrit au cœur de la pratique religieuse et constitue la première activité attestée dans

l'enceinte. Son exercice renvoie, étymologiquement, à la classe des « faiseurs de sacré<sup>47</sup> » distinguée par J. Scheid et J.-L. Brunaux, préposés à la mise à mort des animaux, chargés d'accomplir ou de superviser les opérations successives de boucherie et de préparation des viandes consommées au banquet. Dès le III<sup>e</sup> s. av. J.-C., le sacrifice représente l'apanage d'une aristocratie guerrière familiarisée avec la mort et ses implications symboliques (Brunaux, 2000a, 2004). César (Bell. Gall., VI, 13) précise que l'abattage et la découpe des victimes ne pouvaient être accomplis que par des prêtres attirés ou sous leur contrôle, tout comme la découpe et la cuisson des viandes. Les ustensiles liés à cette cuisine sacrificielle (couteaux, seaux, bassins, grils ou chaudrons) marquent sur le sanctuaire une concentration inhabituelle qui tranche avec leur rareté sur les autres sites de la région, occupés durant la même période (Aulnat-Gandailat, Le Pâtural, Gondole, Gergovie). Dans le reste de la Gaule, leur dépôt caractérise surtout les tombes de l'élite, entre autres marqueurs diacritiques destinés à souligner ses prérogatives : au même titre que l'exercice de la guerre et de la chasse, la possibilité de procéder au sacrifice et à l'organisation de banquets à grande échelle s'illustre concrètement par la détention d'armes et d'une batterie culinaire spécialisée (Poux, Feugère, 2002). Chez les Arvernes, comme dans toute la Gaule, ils figurent rarement parmi l'inventaire domestique « courant » retrouvé sur les habitats, à l'exception de quelques résidences aristocratiques au statut bien particulier (Montmartin, Braine, Fontenay-le-Comte) (Poux, Feugère, 2002, p. 216).

319

La possibilité, évoquée précédemment, de rites divinatoires consécuteurs à la mise à mort des victimes, implique aussi la présence de devins dont la fonction était dis-

tincte, si l'on en croit Diodore (Bibl. Hist. V, 31), de celle des druides – à l'inverse de Lucaïn ou de Dion Chrysostome, qui accordent également à ces derniers le pouvoir de prophétie. La description que nous fait Cicéron (De Div. I, 41) du « druide » éduen Diviciacos, expert en art divinatoire, donne une image sans doute assez proche de ses homologues arvernes qui officiaient sur le sanctuaire de Corent. Leur activité s'y illustre, virtuellement, à travers une multitude de petits objets qu'il est difficile d'identifier avec certitude et davantage encore, d'attribuer à une classe sacerdotale particulière.

320

Espace de contact entre les hommes et les divinités, dont le pouvoir absolu rejaillissait par délégation sur les préposés à leur culte, le sanctuaire constitue un instrument idéal de promotion et de légitimation des élites en place (Brunaux, 2000a ; Verger, 2009). Le pouvoir politico-juridique des druides est reconnu par plusieurs sources (César, Bell. Gall., VI, 13-14, 18, VII, 33 ; Strabon, Géogr., IV, 4) et l'influence du clergé sur les affaires de la cité, signalée par la position centrale des sanctuaires au cœur du tissu urbain. Les chapitres qui précèdent se sont attachés à souligner à quel point la pratique ostentatoire de la consécration des armes, du sacrifice, du banquet, des libéralités ou des offrandes impliquait la présence des élites sociales à tous les niveaux et leur mainmise sur la plupart des activités en vigueur dans le sanctuaire.

## UN INSTRUMENT DE LÉGITIMATION DES DYNASTIES LOCALES

321

Les vestiges de trophée mis en évidence sous la branche nord de la galerie du sanctuaire (fig. 372) témoignent de cérémonies mili-

taires dédiées à l'exaltation de la valeur guerrière qui s'inscrivent, de par leur chronologie ancienne, au origines des pratiques rituelles exercées dans son enceinte : cotte de mailles, sanglier-enseigne et épée de cavalier caractérisent le sommet d'une hiérarchie guerrière non seulement habilitée à porter des armes et à user de son droit de vie et de mort, mais aussi, de conduire des troupes au combat, de s'adonner à des duels singuliers, de s'approprier la dépouille d'un ennemi vaincu pour la consacrer aux divinités.

322

Ces pratiques d'autocélébration de l'élite guerrière concernent la majorité des armes, ainsi, peut-être, que les quelques fragments de crâne retrouvés dans l'enceinte. Ces derniers ont pu faire l'objet d'autres manipulations plus particulières, dont la valeur diacritique est bien reconnue : aux indices de préparation du masque facial découvert au nord du sanctuaire s'ajoutent, sur un autre fragment de pariétal issu du même contact, ceux d'un prélèvement de la chevelure (voir supra, chap. V, p. 493-494). Ces traitements précèdent de la valorisation de têtes coupées, dont Poseidonios précise qu'elles étaient conservées à demeure par l'élite et dont les habitats fouillés à la périphérie du sanctuaire livrent de nombreux exemples (Poux et al., 2012, p. 216). L'hypothèse examinée plus haut, selon laquelle certains restes humains ont été baignés dans les cuves libatoires (E), renvoie, quant à elle, aux rites homériques d'héroïsation accomplis dans les mêmes sphères (Poux, 2004, p. 328, 350). Dans le cadre de ces pratiques, les crânes ont pu constituer un accessoire liturgique à part entière, si l'on en croit un fameux passage de Tite-Live (Ab Urbe condita, XXIII, 24) expliquant que la tête des ennemis vaincus était portée en triomphe dans les temples, recouverte d'or et utilisée « en guise de vase sacré pour

les libations dans les fêtes solennelles, de coupe pour les prêtres et les desservants du temple », qui établit un lien explicite entre valeur guerrière et exercice du culte.

323

Dès sa fondation, dans le troisième quart du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., le sanctuaire est un lieu de représentation aristocratique où les armes exposées sur ses palissades exhibent à tous les regards la puissance militaire et la gloire des élites locales. Tournés vers l'extérieur, les trophées affirment leur pouvoir et leur emprise sur le territoire dans lequel est ancré le téménos (Brunaux, 2000a). Cette appropriation territoriale s'exprime également par la présence des trophées de chasse qui signalent de façon ostentatoire ou symbolique l'entrée du sanctuaire, enfouis à peu près à la même époque : loups, chiens, renards et chat sauvage sont autant d'animaux dangereux qui incarnent la force primitive d'une nature sauvage mais désormais maîtrisée, canalisée au profit de la cité et de ses classes dirigeantes.

*Fig. 372 – Principaux points d'exposition et de dépôt des trophées militaires et cynégétiques.*

324

Ces trophées semblent participer, à Corent, d'un véritable programme iconographique au service de la lignée au pouvoir. À la présence récurrente du renard, du loup et du chien au sein des dépôts de faune, parmi la faune, répond leur image figurée sur les monnayages de type « au renard » frappés dans l'enceinte : l'image des carnassiers y est associée à une roue de char, véhicule d'apparat des rois Bituit et Luern ; elle a inspiré la formation du patronyme celtique \*Iuperno et la mise en avant des meutes de chiens-loups qui précédaient, selon Tite-Live et Appien, l'équipage de Bituit. La convergence des indices archéozoologiques, numismatiques

et onomastiques plaide pour un culte dynastique entretenu à l'attention d'une lignée royale dont le règne est à peu près contemporain de la fondation du sanctuaire (Poux, 2008). Dans le même ordre d'idée, l'autre ensemble de pièces émises sur le sanctuaire, de type « au cheval-cheval », pourrait renvoyer au patronyme d'Épad(s) nactos (« né du cheval »), dont les monnaies « au cavalier » à légende CICEDVBRI. EPAD représentent peut-être la version évoluée. La découverte d'une patte de cheval déposée en connexion anatomique dans la branche nord du fossé, qui fait écho aux dépôts de carnivores enfouis à l'entrée, appuie cette hypothèse.

325

Ces références à la guerre et à la prédation sont accompagnées de parures de qualité, voire de grande valeur (bagues ployées en or, fibule à pied grillagé rehaussé de cabochons en or), dont certaines peuvent être qualifiées de « féminines ». Dans la mesure où elles ne correspondent pas elles aussi à des trophées, ces dernières laissent entrevoir l'implication de populations civiles issues des classes dirigeantes et de leur cercle familial, incluant hommes, femmes et peut-être enfants. Ces pratiques reflètent tout à fait celles observées sur d'autres lieux de culte de taille plus modeste, comme les enclos sacrés de Montmartin ou de Bennecourt (Brunaux, Méniel, 2007 ; Bourgeois, 1999), caractérisés eux aussi par la présence de trophées mêlant pièces d'armement, crânes et ossements humains ou animaux. L'enclos de Montmartin est identifié, plus précisément, comme un lieu de culte à caractère semi-privatif, construit en marge d'une résidence aristocratique qui constituait la principale base de recrutement des prêtres officiant dans son enceinte.

*Fig. 373 – Sélection d'éléments remarquables recueillis dans le*

*corps de bâtiment A au nord du sanctuaire.*

326

Les fouilles menées depuis 2005 à Corent témoignent du lien de proximité qui unit, en milieu urbain, les lieux de culte au cadre de vie des élites préposées à son fonctionnement. L'exposition des pièces d'armement et des crânes sur le sanctuaire trouve un écho important, en dehors du péribole, sous la forme de concentrations mises en évidence dans les demeures les plus riches qui entourent le sanctuaire (infra, p. 640-644 et fig. 391). Leur répartition spatiale montre une présence particulièrement nette dans le corps de bâtiment (A) mis au jour une dizaine de mètres seulement au nord du sanctuaire, qui se distingue par l'abondance et la qualité des objets métalliques retrouvés à sa surface (fig. 373) : une quinzaine d'umbos et orles de bouclier, des éléments de fourreaux d'épée, associés à des éléments de parure (bracelet, fibules), à des pièces d'instrumentum culinaire (couteau, chaudron), à des éléments de construction (clous, huisserie) et à d'autres indices d'activités domestiques ou artisanales (lingots, scories). Le nombre et l'état de conservation des objets excluent l'hypothèse de pertes accidentelles, comme celle d'un dépôt détritique. Certaines armes présentent d'ailleurs des traces de ploiement et de mutilation volontaires, identiques à celles mises en évidence sur le sanctuaire. L'un des trous de poteaux de la façade du bâtiment a livré un fer de lance et une herminette entiers, déposés en faisceau et suggérant leur exposition aux structures en bois du bâtiment. Les radiers empierrés constitutifs de l'état le plus récent du même bâtiment ont livré un petit dépôt monétaire composé de trois potins Cantii de type « tin coins » (Gruel, Haselgrove, 2007), une pendeloque en bronze en forme de lanterne et une paire de fibules en or reliées par une chaînette, d'origine

italique (Poux, 2008).

327

Cette accumulation d'objets de valeur relève de pratiques ostentatoires de même nature que celles attestées dans le téménos. Accomplies dans un cadre privé, public ou semi-public, elles désignent un espace à vocation collective, voire cultuelle, intégré ou attenant à un habitat aristocratique. Cette hypothèse s'applique surtout à son premier état, matérialisé par une sorte de cour intérieure encadrée par de puissants poteaux délimitant une structure à claire-voie, de type halle couverte, qui semble reproduire à une échelle plus réduite l'aménagement du sanctuaire. Son faciès mobilier offre un concentré de toutes les activités, domestiques, artisanales et religieuses, attestées dans sa périphérie immédiate et dans les bâtiments environnants. La datation des objets couvre toute la séquence d'occupation de l'oppidum, de la fondation du sanctuaire à son abandon. La proximité du téménos invite à identifier ce bâtiment soit comme une annexe du culte, soit comme la demeure d'un prêtre ou d'un collège de prêtres officiant dans son enceinte, analogue à celle proposée pour les résidences rurales de Montmartin ou de Fontenay-le-Comte (Brunaux, Méniel, 2007 ; Poux, 2004). Cette interprétation pourrait, à terme, être étendue à d'autres demeures aristocratiques environnantes pourvues des mêmes marqueurs (crânes humains, armement, parures en métaux précieux. Voir fig. 391).

## UN REFLET DES MUTATIONS SOCIALES DE LA FIN DE L'ÂGE DU FER

328

On ne saurait pousser plus avant la comparaison avec les sanctuaires ruraux de Montmartin ou de Bennecourt, dont le rayonne-

ment ne dépasse pas les frontières d'un petit territoire (pagus). Aucun d'entre eux n'a connu un développement important à la différence du sanctuaire de Corent, qui voit sa fréquentation augmenter très fortement à la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Cette évolution particulière, qui intervient au moment où le plateau de Corent devient un oppidum, peut s'expliquer par des facteurs d'ordre politique et sociologique. La naissance de l'agglomération n'explique pas à elle seule une augmentation de l'activité du sanctuaire, et doit plutôt être considérée comme une conséquence de changements plus profonds.

329

La situation politique décrite par César à l'occasion du soulèvement de Vercingétorix en 52, dominée par un sénat d'oligarques aux intérêts opposés, contraste fortement avec celle évoquée par Poseidonios quelques générations plus tôt. Les frasques ostentatoires de Luern et de Bituit, derniers représentants d'une monarchie en quête d'appuis populaires, témoignent d'un processus amorcé dès le milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Leur destitution consécutive à la défaite de 121 av. J.-C., l'influence croissante de Rome et le contrôle qu'elle exerçait sur la classe militaire, l'élargissement du pouvoir politique et religieux, ont certainement favorisé la montée en puissance de nouvelles élites commerçantes, aptes à mobiliser des ressources importantes. Ce schéma participe d'une évolution sociologique plus globale, observée dans d'autres cités gauloises de la fin de l'âge du Fer, qui voit le recul des formes de pouvoir monarchique au profit d'assemblées délibérantes dominées par l'oligarchie. L'espace de l'oppidum, qui se développe au même moment, est à la fois la résultante et le creuset de ces nouvelles pratiques sociales (Metzler, Méniel, Gaeng, 2006).

330

Ces changements sont matérialisés, à Corent, par la reconstruction du sanctuaire au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Sa mutation architecturale et l'apparition de nouvelles catégories de mobilier témoignent de l'ouverture croissante des cérémonies au plus grand nombre, de nouvelles modalités de recrutement et de représentation de l'aristocratie qui n'influent pas fondamentalement sur la structure hiérarchisée du culte. La masse de métal utilisée pour la construction de la galerie implique, à elle seule, l'intervention d'un pouvoir capable d'accumuler et d'investir les richesses nécessaires à son édification. Au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., la mainmise de l'élite ne se traduit plus uniquement au travers de la présence d'armes et de trophées, mais aussi, par les reliefs de banquet qui en occupent les sols. Son exercice manifeste l'aptitude des classes dirigeantes à centraliser et à redistribuer les ressources économiques de la cité, qui lui permettent en retour d'asseoir son emprise sur une clientèle de plus en plus importante. Ustensiles de banquet et amphores vinaires distinguent, à la même époque, les sépultures les plus riches (Poux, Feugère, 2002 ; Poux, 2004) et se retrouvent en quantités massives dans les demeures aristocratiques qui environnent le sanctuaire.

331

Les pratiques électorales et évergétiques matérialisées par les monnaies et les jetons, sur lesquelles il n'y a pas lieu de revenir (supra, p. 604-609), aident à mieux cerner la manière dont le sanctuaire était utilisé par les élites pour maintenir leur pouvoir et régler leurs rivalités, à l'occasion de joutes électorales, de votations, de procès et d'assemblées dont le « sénat » arverne mentionné par César ne constitue que la traduction romaine. L'épisode de l'élection du Vergobret des Éduens, placée sous le contrôle des prêtres de la cité et censée se dérouler à l'intérieur même de l'oppidum

de Decetia (Bell. Gall., VII, 33), illustre bien la polyvalence d'un espace public dédié à la fois aux rassemblements religieux, politiques et juridiques. La découverte, devant l'un des temples d'Argentomagus, d'un vase gravé d'une dédicace effectuée par le Vergobret des Bituriges, fournit une preuve matérielle de son implication dans l'espace cultuel.

332

À l'instar de l'Aedes castorum à Rome, le sanctuaire de Corent pouvait se prévaloir d'une légitimité religieuse, mais aussi, dynastique et historique, qui garantissait le bon déroulement du vote et plaçait les suffrages populaires sous étroite surveillance des dieux et des élites<sup>48</sup>. À la différence des enclos belges de Montmartin, de Gournay-sur-Aronde ou de Bennecourt, il bénéficiera à ce titre d'un processus de monumentalisation qui traduit un renforcement des classes dirigeantes et explique sans doute l'intensification de sa fréquentation et le développement concomitant de l'oppidum. Ce schéma évolutif pourrait également s'appliquer à d'autres oppida comme Manching ou le Titelberg, où l'antériorité des sanctuaires par rapport à leur séquence d'occupation principale est flagrante (infra, p. 644-645).

## DES ENTITÉS INSAISSABLES

333L'étude de l'architecture et des objets permet, non sans difficultés, d'appréhender l'intervention des fidèles et des officiants du culte qui constituent la communauté réunie dans le sanctuaire. Si les intentions qui président à leurs actes sont encore plus difficiles à cerner, elles le sont infiniment moins que les entités auxquelles ils s'adressent et les croyances qui les animent. Il est notoire, en effet, que les dieux et les mythes celtiques n'ont pas été représentés de façon pérenne avant l'époque romaine. Les rares

effigies conservées dans la pierre (Paule, Levroux) ou dans le bois (Genève, Yverdon, Bobigny) nous renvoient plutôt l'image de défunts héroïsés. L'interdit qui vise, à la fin de l'âge du Fer, toute consignation par écrit du fait religieux (Bell. Gall., VI, 14), a contribué à effacer toute trace de leur existence. Le recours à l'interpretatio césarienne, à l'épigraphie ou à la statuaire gallo-romaine, oriente l'analyse vers une multitude d'entités génériques ou topiques aux attributions très larges, parfois contradictoires, diluées dans le vernis de la romanisation (Van Andringa, 2002).

334

La fouille du sanctuaire de Corent n'a livré aucune inscription ni représentation figurée susceptible de contribuer à cette problématique. Quelques graffiti tracés à la pointe sur des céramiques d'époque laténienne et romaine évoquent, lorsqu'ils sont lisibles (voir supra, chap. V, p. 503-504, la contribution de R. Sylvestre), des noms propres en langue celtique transcrits en caractères latins, susceptibles de correspondre aussi bien à des théonymes qu'à des anthroponymes. Même s'il est remarquable d'observer que ces graffiti ne se retrouvent jamais dans les quartiers d'habitat qui environnent le sanctuaire, il pourrait s'agir de simples marques de propriété, à l'instar d'un grand nombre de marques sur céramique. Le préfixe BRIG+[---] ou BRIC++[---] noté sur l'un d'entre eux s'apparente théoriquement à celui du nom de la déesse celtique Brigantia. Il semble toutefois hasardeux, compte tenu des incertitudes qui viennent d'être évoquées, d'affirmer sur cette seule base que cette divinité a été honorée dans l'enceinte et, davantage encore, qu'elle l'a été à l'exclusivité de toutes les autres.

335

Cette absence de témoignage épigraphique ou iconographique se

fait encore ressentir à l'époque romaine, à l'exception d'une tête de statue en pierre représentant un personnage masculin dépourvu d'attribut particulier, qui peut tout aussi bien représenter un prêtre qu'un dédicant ou tout autre personnage, dont l'effigie aurait été prélevée sur le sanctuaire comme dans les habitats qui environnent le site (voir supra, chap. IV, p. 117).

336

Chercher à identifier la ou les divinité(s) honorée(s) dans le sanctuaire procède, dans ces conditions, d'un exercice purement spéculatif, pour ne pas dire gratuit. Même si elle n'est pas physiquement perceptible, la présence du divin ne s'inscrit pas moins au cœur de toutes les actions et attitudes collectives ou individuelles adoptées dans l'enceinte du téménos. Les pratiques sacrificielles et libatoires dont témoignent les milliers d'ossements et tessons d'amphores accumulés à Corent impliquent, par essence, l'existence d'un interlocuteur divin en dialogue permanent avec la communauté des fidèles.

337

Attribuer une dimension religieuse aux objets anépigraphes n'est pas chose aisée, au-delà de l'équation simpliste induite par l'interpretatio romana de César, qui consiste à les corrélés aux attributions des grandes divinités du panthéon gréco-romain : à attribuer, par exemple, toute découverte d'armement à Mars, les offrandes de monnaies à Mercure, les haches à Jupiter, les offrandes alimentaires et agricoles à Cérès, le vin à Dionysos, les restes humains à Pluton ou Dis Pater... À Corent, ces différentes catégories sont toutes représentées et aucune ne prédomine clairement sur les autres à l'exception précisément de la faune et des amphores, catégories génériques liées à l'exercice du culte, toutes divinités confondues.

338

L'analyse de ces indices matériels dont on dispose pour appréhender l'existence de la divinité montre à quel point cette approche est complexe et doit s'affranchir de postulats souvent considérés comme acquis. Elle permet aussi d'exposer l'éventail de significations que recouvre le champ de ces pratiques, ainsi que leur étroite imbrication.

## UN DIEU, DES DIEUX, DES DÉESSES ?

339

Cette question, qui ne remet pas en cause la nature polythéiste du panthéon gaulois, se pose à l'échelle de sanctuaires qui sont souvent rattachés à une entité divine précise. Elle soulève, de façon plus générale, le problème de la nature même de ces entités. L'exemple du panthéon classique, dont les membres renvoient à des réalités symboliques et liturgiques très différentes, montre qu'il est impossible de réduire l'activité d'un lieu de culte à un simple théonyme.

340

À la question de savoir si le sanctuaire de Corent était placé sous le patronage d'une ou plusieurs divinités, honorées simultanément ou successivement, l'absence de documents épigraphiques ou figurés ne permet pas d'y répondre. Le seul indice dont on dispose réside dans sa conception architecturale, qui comporte une singularité discutée (supra, p. 555-557), à savoir le dédoublement des enclos A et B qui s'inscrit aux origines d'un modèle amené à se répandre très largement en Gaule romaine. L'alignement des deux structures sur la diagonale fondatrice du téménos permet d'affirmer qu'ils s'intègrent à sa planification initiale (supra, p. 549-555). La construction d'un second enclos ne résulte pas d'un ajout postérieur, motivé par le manque de place, mais d'une volonté de scinder l'espace

cultuel en deux pôles distincts.

341

Il est possible que ce dédoublement vise, de façon concrète, à dissocier des espaces réservés à des pratiques liturgiques distinctes et néanmoins complémentaires (sacrifice et libation, offrande et divination, rites chtoniens et ouraniens). Cette dualité a pu se refléter dans le faciès des dépôts, mais le mauvais état de conservation de l'enclos sud (B) ne permet malheureusement pas de la mettre en évidence. Les éléments conservés dans ses fossés (crânes et mâchoires de moutons et caprins) semblent résulter des mêmes pratiques bouchères que celles qui avaient cours dans l'enclos A situé plus au nord.

342

Une autre possibilité consiste à voir dans ces deux structures le siège de divinités différentes, antithétiques ou complémentaires. Dans le monde grec ou romain, il arrive fréquemment que deux divinités cohabitent dans un même espace cultuel. On songera en premier lieu aux temples dédiés à la triade capitoline ou aux Dioscures, dont les temples géminés de Glanum offrent en Gaule l'exemple le plus précoce. Le fait que des divinités apparentées à Castor et Pollux aient pu faire l'objet d'un culte dans le monde germanique (Tacite, *Germanie*, 43) et la référence à l'*Aedes Castorum*, invoquée à propos de pratiques de vote placées sous le patronage de la dualité dioscurienne (supra, p. 607- 609), donnerait un sens à cette comparaison, que l'absence d'inscriptions et d'images interdit néanmoins de pousser plus avant.

343 Cette éventualité permet aussi d'imaginer que ces deux pôles ont été fréquentés et gérés par des communautés ou des autorités distinctes. La fonction élective attribuée au sanctuaire de Covent suggère la restitution d'un processus visant à canaliser les votants

vers deux aires bien séparées. Il n'y a d'ailleurs pas forcément lieu de voir dans cette distinction l'expression d'intérêts concurrents. La dualité de certaines magistratures gauloises, qui transparait au travers des légendes monétaires et fait écho à celle des magistratures romaines (Lewuillon, 1999), permet d'envisager une gestion collégiale des affaires de la cité et de ses principaux lieux de culte<sup>49</sup>.

344

Une autre forme de dualité oppose, sur les sanctuaires classiques, les divinités terrestres ou chtoniennes aux divinités célestes ou ouraniennes, honorées par des pratiques rituelles bien spécifiques. Cette distinction semble plus opérante pour analyser les vestiges fouillés dans l'enceinte de Covent. Elle a notamment été évoquée à propos du lien de complémentarité qui unit la structure sur poteaux (D) et les fosses cuvelées (E) construites dans l'axe de l'entrée et dédiées, respectivement, à l'exercice des sacrifices et des libations. L'existence probable, dans la première, de foyers aériens utilisés pour l'incinération des chairs animales, s'oppose au caractère souterrain de fosses dans lesquelles on déversait le vin des amphores. Selon le même principe, « l'autel creux » qui occupait le centre de l'enclos A et accueillait le sang des victimes, se présente comme le complément fonctionnel de la pierre d'autel utilisée pour la mise à mort des victimes. Sur un plan plus large, on peut voir dans les fossés du téménos et la portion de ciel encadrée par ses hauts murs d'enceinte la matérialisation architecturale du *templum* terrestre et céleste.

345

Par leur pénétration dans le sol ou leur évaporation dans l'air, le sang et le vin sont les instruments privilégiés du dialogue entretenu entre les prêtres, les fidèles et ces différentes entités. La macération des sucres de putréfaction, du sang ani-

mal et du vin dans les cuves, les fosses et les fossés creusés sur le sanctuaire leur confère une dimension chtonienne qui les apparente aux bothroi et autres rigoles à offrande (*Opferrinnen*) documentés dans le monde classique. La comparaison avec certains aménagements mis au jour sur les sanctuaires gaulois de la fin de l'âge du Fer montre qu'ils pouvaient revêtir des formes très proches, porteuses d'une signification vraisemblablement identique (Poux, 2004). On a souligné, à propos des sanctuaires belges, l'analogie qui unit le rite d'enfouissement et de récupération des chairs sacrificielles à celui des *thesmophories* grecques, au cours duquel des restes de porcs putréfiés au fond de fosses sont exhumés et mélangés à des céréales afin de favoriser les récoltes (Lévêque, 1989, 1991). Ces cérémonies accomplies périodiquement, précédées ou suivies de repas sacrés, permettaient le renouvellement ou la réactivation symbolique des forces chtoniennes garantes de la fertilité de la terre, du bétail et des Hommes. Par antithèse, la dimension ouranienne des divinités honorées sur le sanctuaire s'illustre à travers les émanations de fumée et de vapeur engendrées par les foyers sacrificiels, ou encore, la dégradation des trophées exposés en hauteur et abandonnés aux éléments, qui procède d'un rite « d'intempérisation » (*Verwitterung*) également attesté sur les sanctuaires de Gaule septentrionale (Brunaux, 2000a).

346

Cette distinction recouvre une autre forme de dualité, d'ordre sexuel. En tant qu'incarnations de la terre nourricière, les divinités chtoniennes du panthéon classique (Vernant, 2007) sont majoritairement féminines (Gaia, Déméter, Perséphone et leurs équivalents latins, Tellus, Terra, Ceres et Proserpine). L'identification des pratiques d'enfouissement au culte des divinités ma-



ternelles du panthéon celtique (Matres, Matrae ou Matronae) ne saurait cependant être systématique, car elles ne sont pas exclusives d'autres entités masculines liées au culte des morts (Cronos/Saturne, Hephaïstos/Vulcain, Hadès/Pluton, Saturne ou Dis Pater). Au même cercle appartiennent théoriquement les entités ouraniennes (Ouranos, Zeus/Jupiter, Apollon), à l'instar des divinités guerrières ou héroïques (Arès/Mars, Hercule) auxquelles étaient dédiés les trophées guerriers. De même, les divinités ouraniennes et guerrières des Celtes ne sont pas systématiquement masculines. Certaines déesses sont liées au cosmos, comme la déesse Sirona, dont le nom, attesté par une trentaine de dédicaces sur le continent, signifie « Étoile » (Lambert, 1994, p. 44 ; Delamarre, 2003, p. 281). D'autres sont associées à la guerre, comme la déesse Brigantia, qui est représentée avec une lance et un casque sur un relief de Birrens en Écosse (RIB 2091) et est associée à la déesse romaine de la guerre Victoria dans deux inscriptions découvertes dans le Yorkshire (RIB 627, 628)50.

347

Le caractère mixte des dépôts accumulés dans le sanctuaire de Corent a été précédemment souligné (p. 611-613). La présence d'objets appartenant à la sphère « féminine » y est relativement bien établie (miroirs, instruments de toilette, fibules, bagues, bracelets), qu'on les interprète comme des offrandes ou comme des dépositions liées à d'autres pratiques (dot, thésaurisation familiale...), tout comme la constitution de trophées guerriers à dominante « masculine ». De ce fait, la réduction des dépôts d'armes aux dieux de la guerre et, à l'inverse, l'attribution aux déesses des parures qui jonchent les sols du sanctuaire à l'instar de celles qui parsèment en Grèce les lieux de culte voués à Hera, Artémis, Athéna ou aux Nymphes, procède d'une

approche trop binaire. Le seul exemple, cité plus haut, d'un don de fibules explicitement mentionné par l'épigraphie, sur une base de statuette découverte à Châlons-en-Champagne (AE 2006, 835), concerne une divinité... masculine du nom de Smertulitanus. Les exemples classiques d'incarnation féminine et masculine d'une même entité théologique, comme Mars et Minerve, ou pour le monde gallo-romain, Mercure et sa parèdre Rosmerta, ou encore, Apollon et Sirona, interdisent toute distinction trop simpliste. Comme on l'a vu, l'existence de déesses guerrières, bien attestée dans le panthéon celtique, suffirait à expliquer la présence de parures féminines parmi les dépôts d'armes du premier état. Encore ne sont-elles pas réductibles à cette seule fonction.

348

La déesse Brigantia/Brigit, par exemple, est une « Minerve » celtique possédant différentes facettes et fonctions. Figure tutélaire de la tribu des Brigantes, installée dans l'actuel Yorkshire en Grande-Bretagne, où sept dédicaces en son honneur ont été découvertes, elle possède à la fois des attributs fertiles, protecteurs, souverains et guerriers (Beck, 2012). Son homologue irlandais Brigit est, selon le Glossaire de Cormac (xe s.), la mère des poètes, des forgerons et des médecins. Elle était honorée en tant que reine de la fertilité lors de la fête d'Imbolc au 1er février ; une cérémonie de purification au sortir de l'hiver qui célébrait les éleveurs de bétail, les bergers et les fermiers (Beck, 2009).

349

C'est peut-être à cette dernière divinité que se réfère le graffito BRIG+[--] (ou BRIC++[- -]) tracé à la pointe sur une céramique découverte dans la cour du sanctuaire (voir supra, chap. V, p. 503-504, la contribution de R. Sylvestre). Cette marque de propriété

peut qualifier un anthroponyme (Brigios, attesté sur certaines monnaies épigraphes arvernes), une épithète accolée à un autre nom présent sur la partie disparue du récipient (de type brigo- « fort, vigoureux » ou briccos « tacheté, tavelé ») ou toute autre formule en relation avec la pratique religieuse (bricta « magie »). Mais elle pourrait aussi signifier l'appartenance divine d'un objet offert à titre d'offrande, comme c'est le cas pour les vases consacrés dans certains dépôts en milieu grec ou gaulois, portant le nom de la divinité au datif, ou une formule de consécration en caractères grecs ou latins. Il est difficile, dans cette hypothèse, de ne pas opérer le rapprochement avec le nom d'une déesse attachée aussi bien à la force guerrière qu'aux artisans, ou encore, au renouvellement des forces naturelles (voir supra), qui établit en quelque sorte la synthèse entre les différentes facettes observées au travers des mobiliers recueillis dans le sanctuaire de Corent.

350

S'en tenir à une hypothèse de lecture aussi fragile pourrait conduire à une erreur d'identification majeure et à occulter d'autres figures tout aussi, sinon plus importantes. Les différentes grilles de lecture énumérées dans les pages qui précèdent brouillent les pistes, plus qu'elles n'aident à discerner la ou les divinité(s) honorée(s) dans le sanctuaire. Mais elles imposent au moins le constat suivant : le dédoublement de certaines structures et la variété de ses aménagements sont avant tout représentatifs de la diversité et de l'extrême polyvalence des entités divines honorées à la fin de l'âge du Fer. On peut même se demander s'il s'agit toujours de divinités anthropomorphes, comparables aux personnalités de la mythologie gréco-romaine. La valorisation, à des fins dynastiques ou religieuses, de certaines espèces animales (carnivores, chevaux, rapaces et strigidés) mises en

exergue dans les dépôts de faune ou sur l'iconographie monétaire, n'exclut pas totalement l'existence de divinités « totémiques » à caractère topique, dont les attributions ont pu se confondre avec celles des grandes figures du panthéon celtique. Une autre catégorie marginale, celle des héros ou des défunts héroïsés, doit également être prise en compte, même si le faible nombre de restes humains recueillis dans l'enceinte montre qu'ils ne constituaient pas un élément central du culte.

351

Rappelons enfin que le sanctuaire a connu, du fait de sa longévité, une évolution importante entre sa fondation au II<sup>e</sup> s. av. J.-C. et son abandon au milieu du siècle suivant. L'identité ou le degré de représentation des divinités célébrées dans son enceinte ont également pu fluctuer au fil de ces mutations, expliquant peut-être les changements observés dans la pratique rituelle.

352

S'il fallait se risquer à identifier une figure dominante, c'est sans doute dans la masse de reliefs alimentaires issus de l'activité sacrificielle que l'on doit en rechercher l'empreinte. La viande et le vin des banquets constituent la nourriture commune de grandes divinités générales, bien attestées en Gaule même si leur prééminence est loin d'être établie : Zeus/ Jupiter, premier servi à la table des sanctuaires gréco-romains, occupe un rang secondaire dans l'interpretatio césarienne ; Dionysos/Bacchus est pratiquement inexistant dans la Gaule d'avant la conquête. Deux figures se détachent plus particulièrement, en raison de la place qui leur est assignée par César, mais aussi, de l'importance qu'elles prendront ultérieurement dans les sanctuaires et dans l'épigraphie du territoire arverne.

## TEUTATES ET LA SOUVERAINETÉ

## TERRITORIALE

353

Les pratiques de trophées qui président à la fondation du sanctuaire orientent d'emblée l'analyse vers un « Mars » gaulois analogue à celui qui était vénéré sur les grands sanctuaires de Picardie. La date d'implantation du sanctuaire s'inscrit encore à l'extrême fin d'une période dominée par les cultes à caractère guerrier, exclusifs de toute autre forme de culte, notamment agraire ou artisanal (Brunaux, 2000a, p. 77). Dans le premier enclos palissadé (état 1), cette règle semble validée par la prépondérance des dépôts d'armes par rapport aux autres catégories d'offrandes. Contrairement aux trophées ruraux de Picardie, leur situation dans un sanctuaire édifié au centre de l'espace urbain correspond mot pour mot à la description qu'en fait César (VI, 17) :

« Mars est le dieu de la guerre. C'est à ce dieu, quand ils ont pris la décision de se battre, qu'ils promettent généralement leur butin ; après la victoire, ils lui sacrifient le butin vivant et entassent le reste en un seul endroit. Dans nombre de cités, on peut voir des tertres, formés de ces dépouilles dans des lieux consacrés. »

354

Chez les Arvernes comme dans la plupart des cités de Gaule indépendante (Helvètes, Trévires, Aulerques Cénomans), Mars compte à l'époque romaine parmi les grandes divinités tutélaires du territoire et est honoré à ce titre sur différents sites. Son nom apparaît notamment sur un anneau en bronze voué dans un puits cultuel de Vichy par un pèlerin portant un nom latin et accompagné d'une épithète probablement locale, Voroicius, qui se rapporterait au toponyme Vouroux (Voroglo sur la Table de Peutinger), un quartier de la ville de Varennes-sur-Allier, située au nord de Vichy (ILA-A,

151-152). De plus, un Mars Randosatis, dont l'épithète signifie « frontalier » (rando- « limite » et satis ?), est honoré par un pèlerin portant un nom celtique (Bassinus, fils de Bassulus) sur une coupe d'argent découverte à quelques kilomètres au nord de Courpière (voir fig. 375) (Mitton, 2006-2007 ; ILA-A, 108-110 ; Delamarre, 2003, p. 164). La localisation de ce dernier site aux confins orientaux de la cité arverne confirme son rôle de gardien et garant de la souveraineté territoriale (Scheid, 2006).

355

L'existence d'un antécédent indigène au Mars arverne se trouve renforcée par une redécouverte récente : une série de cinq graffiti sur céramique dédiés à Totates – une forme gauloise tardive de Toutatis –, datant de la fin du II<sup>e</sup> s. ou du début du III<sup>e</sup> s. apr. J.-C., identifiés par B. Cléménçon et P. Ganne parmi les collections du musée de Voingt et issus du sanctuaire de Beauclair (Puy-de-Dôme), situé sur la voie d'Aquitaine aux confins des territoires arverne et lémoovice (fig. 374, Cléménçon, Ganne, 2009). Ces éléments nouveaux redonnent corps à un théonyme jusqu'à présent principalement attesté sur l'île de Bretagne<sup>51</sup>. Dérivé d'un vieux mot indo-européen \*teutā désignant le peuple, l'épithète Toutatis signifie « Celui (le dieu) de la tribu » (Delamarre, 2003, p. 294-295). Toutatis, qui a probablement la même valeur que les formes Teutates, Toutenus, Teutenus et Toutiorix, n'était pas un théonyme à proprement parler, mais un surnom employé à la place du nom du dieu en vertu d'un interdit magico-religieux selon lequel ce dernier ne devait pas être prononcé : par son usage, la tribu manifestait ainsi respect envers la divinité et se conciliait ses bonnes grâces (Duval, 1954, p. 14 ; Sjoestedt, 1940, p. 24-25 ; Lambert, 2012)<sup>52</sup>.

## FIN DE LA REPRISE DU TEXTE ORIGINAL